Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13149 – **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 9 MAI 1987

Sexe et politique à Washington

La seconde course à la présidence de M. Gary Hart aura duré ce que durent les roses. A peine lancée, elle vient d'être stoppée net, plongeant d'un coup le Parti démocrate dans la confusion. Et quelle est la cause de ce désastre politique ? Quelle est la grave affaire qui a soudain pris le pas dans les bulletins d'information de la télévision et les éditoriaux de la presse la plus sérieuse sur le scandale de l'« Irangate » ou la menace commerciale japonaise ? Le candidat à la candidature présidentielle Gary Hart a commis l'imprudence d'inviter sous son toit, à l'heure où les enfants dorment sagement dans leur lit, une ancienne reine de beauté de Caroline-du-Sud dont le charme et peut-être le talent lui avaient valu des seconds rôles dans des séries comme « Miami Vice ».

Que s'est-il passé exactement entre l'ancien sénateur du Colorado et la jeune actrice ? Nul ne saurait le dire (à supposer qu'on ait à le savoir). Pas même les reporters du « Miami Herald » qui ont sorti ce scoop fracassant. Mais est-il bien raisonnable qu'un homme politique qui aspire à la magistrature suprême de la première puissance du monde apprécie la compagnie de personnes du sexe féminin au point de leur ouvrir sa porte sans précaution ? La question ne fait pas du tout sourire à Washington, d'autant, ajoute-t-on, que M. Hart n'en était pas à sa première affaire d'alcôve.

Avec ses dehors dérisoires, ce nouvel épisode d'une vie politique américaine trop souvent présentée sous l'angle des scandales – mais à qui la faute ? – repose la question de la vie privée d'un homme public et celle du rôle des médias à cet égard. La nécessité pour la presse américaine de vendre coûte que coûte du « papier » face à la forte concurrence des chaînes de télévision l'a amenée, depuis déjà un certain nombre d'années, à élargir le champ de ses investigations. Désormais, même des journaux réputés – et le « Miami Herald » en est un – n'hésitent pas à fouiller la vie personnelle des hommes politiques avec tous les risques que cela comporte : humains pour les intéressés, déontologiques pour les journalistes.

Les tenants d'une telle attitude invoquent le besoin d'information du public. Mais en quoi des révélations sur le comportement sexuel d'un sénateur peuvent-elles éclairer l'opinion sur sa politique et ses options idéologiques ? N'existe-t-il pas en ce domaine des limites de bon sens, ou de décence précisément, que nos confrères d'outre-Atlantique se devraient d'observer ?

Si exemplaire soit-elle à bien des égards, la presse américaine n'arrive pas vraiment à se débarrasser, elle non plus, du syndrome du Watergate. Confortée, si besoin en était, dans sa puissance par son rôle dans cette affaire, elle a depuis lors encore plus tendance à se poser en témoin de moralité autorisé à trancher du plus grave comme du plus futile. L'erreur de M. Gary Hart aura sans doute été non pas de se livrer à des frasques sentimentales connues depuis belle lurette mais de défier cette puissance-là. En ce sens, son comportement a effectivement été très léger et a montré que ses nerfs n'étaient pas à toute épreuve.

Voilà en tout cas qui redonne de l'intérêt à la campagne pour l'élection présidentielle de 1988. Nul candidat ne s'imposant aujourd'hui, la bataille ne va pas manquer d'être rude au sein du Parti démocrate. Faisons confiance à la presse américaine pour qu'elle ne nous fasse grâce d'aucun épisode de ce nouveau feuilleton.

(Lire nos informations page 3.)

Après son succès aux élections locales

Mme Thatcher provoquerait des législatives en juin

Une grande partie des électeurs britanniques étaient appelés aux urnes le jeudi 7 mai pour renouveler plus de 12 000 sièges de conseillers de district. Les résultats font apparaître des gains du Parti conservateur. Ils confirment aussi la bonne tenue du parti de Mme Thatcher, ce qui, estime-t-on à Londres, incitera le premier ministre à provoquer des législatives en juin.

LONDRES
de notre correspondant

« Une bonne journée pour les tories et c'est de bon augure... » Le président du Parti conservateur, M. Norman Tebbit, avait le succès modeste en commentant, vendredi 8 mai, les résultats des élections locales. Le score des conservateurs est bien meilleur que n'osaient l'espérer les dirigeants du parti. Il confirme les indications fournies jusqu'à présent par les sondages d'opinion qui créditent le parti au pouvoir d'une formidable avance dans la perspective des élections législatives.

Mme Thatcher attendait le test du 7 mai pour fixer définitivement le moment de ce scrutin ; tous les observateurs estiment maintenant que les derniers doutes sont levés et se disent convaincus que le premier ministre, après avoir réuni, dimanche, ses plus proches collaborateurs, décidera de convoquer les électeurs en juin, la situation ne pouvant apparemment lui être plus favorable. L'annonce pourrait être faite dès le début de la semaine prochaine.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 2.)

L'action fixée à 290 francs

La vente de la CGE : un test pour la suite des privatisations

M. Balladur ayant fixé à 290 F le prix d'offre des actions de la Compagnie générale d'électricité, la mise en vente commencera le 11 mai pour s'achever le 23. 39,58 millions de titres, cédés par l'Etat ou issus de l'augmentation de capital, seront offerts au public. La vente de la CGE constituera un test de la politique de privatisation du gouvernement.

La plus importante privatisation et la plus grosse augmentation de capital jamais réalisées en France : pour son retour au privé, la Compagnie générale d'électricité (CGE), premier groupe industriel français, s'arroge records et originalités. Si l'augmentation de capital qui accompagne la cession de ses titres par l'Etat et la conversion des titres participatifs en actions profitent à l'entreprise, elles rendent aussi l'opération plus complexe et plus lourde. Cela ne facilitera pas les choses au moment même où l'enthousiasme des Français pour les *« privatisables »* semble se tempérer. Du moins à en juger par le succès mitigé de la vente du Crédit commercial de France qui s'est achevée le 7 mai.

La complexité de l'opération financière se double d'un enjeu industriel. En reprenant les activités de l'américain ITT dans les télécommunications, la CGE devient, certes, le numéro deux mondial de ce secteur, mais devra s'atteler à des restructurations difficiles. C'est sa dernière chance de réussir son internationalisation dans la communication. Si les gains paraissent sûrs pour les mois à venir, la vente de la CGE, par bien des aspects, sera un test pour la suite des privatisations.

(Lire page 19 l'article de CLAIRE BLANDIN.)

Le sort des enfants du divorce

L'Assemblée nationale a adopté le jeudi 7 mai, à l'unanimité, le Front national s'étant abstenu, le projet de loi qui place les enfants du divorce sous l'autorité conjointe de leurs parents.
Lire nos informations page 4

L'avenir de l'Université

Deux millions d'étudiants en l'an 2000 ?

De nombreux débats vont avoir lieu, au cours du mois de mai, autour du mot d'ordre du doublement des effectifs universitaires. Un objectif qui demanderait, pour être atteint, des mesures financières considérables.

Cinq mois après la tornade de novembre dernier, l'Université a retrouvé son rythme de croisière. Les étudiants, s'ils n'en pensent pas moins, ont regagné aussi vite qu'ils l'avaient quitté le chemin des amphis et des examens. Et c'est l'œil moqueur ou déçu que la plupart d'entre eux ont regardé passer, fin mars, la caravane des Etats généraux. Leurs syndicats ont repris, où ils les avaient laissées, leurs querelles anciennes. La célébration du 70e anniversaire de l'Union nationale des étudiants de France va donc donner lieu, en cette fin de semaine, à des manifestations concurrentes des deux sœurs ennemies : l'UNEF-ID (Indépendante et démocratique, proche des socialistes) y consacre la première journée de son congrès, ce vendredi 8 mai, tandis que l'UNEF-SE (Solidarité étudiante, proche des communistes) organise, le 10 mai, un grand banquet commémoratif à Montreuil. Et chacune aura invité assez d'anciens présidents de l'UNEF pour prétendre être la légitime héritière.

Quant au ministère, il s'appuie sur le réalisme budgétaire et la complexité des enjeux pour renvoyer la définition d'une politique universitaire au-delà des échéances politiques de 1988. En espérant doubler au plus près le cap délicat de la prochaine rentrée.

GÉRARD COURTOIS.

(Lire la suite page 6.)

La victoire de Philippe Jeantot

Cinquante mille kilomètres de solitude

Philippe Jeantot est un navigateur comblé. Il vient de remporter sa deuxième victoire consécutive dans la course autour du monde en solitaire, pulvérisant avec *Crédit-Agricole-II* le record qu'il avait établi en 1983. Vingt-cinq jours de moins pour un périple de 27 000 milles en quatre étapes. L'amélioration du matériel ainsi qu'une météo indulgente expliquent cette performance.

Certes éprouvé par les longues veilles à la barre et courbatu par les incessantes manœuvres, Philippe Jeantot était loin de l'épuisement lorsqu'il a mis le pied, jeudi 7 mai, sur la célèbre jetée de Newport (Rhode-Island). D'aventure sauvage, rythmée par les 40es rugissants, la course s'est transformée cette année en quatre régates entre les meilleurs, entrecoupées par de longues périodes de repos pour les hommes et les bateaux. Pendant ses séjours à terre, Philippe Jeantot, l'aventurier solitaire, s'est pris à rêver d'un *« tour du monde sans escale »*.

(Lire page 12 le reportage de SERGE BOLLOCH.)

Les élections à Malte

La démocratie à l'épreuve de la violence

Des élections auront lieu à Malte le samedi 9 mai. Le Parti nationaliste est le principal rival des travaillistes, au pouvoir à La Valette depuis 1971.

LA VALETTE
de notre envoyé spécial

La première impression n'est pas nécessairement la bonne ; celle-ci est en tout cas franchement détestable : tous les passagers débarquant ces jours-ci à l'aéroport international de La Valette sont soumis à une fouille poussée, qu'ils doivent de surcroît attendre, debout dans le hall d'arrivée, durant deux à trois heures. Outre les citoyens maltais, le gros des « victimes » est fourni par de paisibles visiteurs britanniques, vieilles ladies et familles d'origine populaire fuyant les brumes de Londres ou de Liverpool pour les enchantements de la Méditerranée.

Cette mesure a été décidée par le gouvernement travailliste de Malte après que, le 2 mai, la police italienne eut arrêté trois jeunes Maltais qui s'apprêtaient à s'embarquer à Catane sur le ferry-boat qui, tous les samedis, conduit son lot d'habitants de La Valette et autres insulaires *« faire leur marché »* dans la grande ville de l'Est sicilien. Ces trois personnes étaient armées un peu plus qu'il n'est fréquent dans l'ancienne colonie britannique : elles avaient chacune deux ou trois pistolets. A quelques jours des élections législatives du samedi 9 mai, préparées dans un climat de grande passion, le premier ministre, M. Carmelo Mifsud Bonnici, ne laissa pas passer cette affaire *« très dangereuse et sérieuse »*. La police a ainsi été invitée à renforcer ses contrôles, ce dont elle s'acquitte avec un mélange de rigueur hérité du *Civil service* britannique et d'immémoriale lenteur méditerranéenne.

Il était tentant pour les travaillistes de saisir au vol un incident dont les trois partenaires pourraient bien être des sympathisants de leur grand rival, le Parti nationaliste (PN). Car la formation pro-européenne et conservatrice de M. Eddie Fenech Adami ne cesse, depuis des années et avec une vigueur renouvelée ces derniers mois, de dénoncer les « violences » perpétrées par les hommes de main du Parti travailliste avec la complicité au moins passive de la police. Un opuscule intitulé *Malte brûle-t-elle ?* recensant, photos à l'appui, cinquante « journées chaudes » depuis l'arrivée du Labour au pouvoir en 1971, est remis ces jours-ci à tout journaliste de passage au siège du PN. Le plus récent des incidents est le mitraillage, le 5 décembre dernier, d'un « club » nationaliste à Goudja, non loin de l'aéroport international, au cours duquel un militant a été tué.

D'une façon générale, le Parti travailliste accuse *« les autres »*, selon la terminologie en usage, d'être les machiavéliques organisateurs de ces violences.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 2.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 625 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Etranger

M. Kurt Waldheim porte plainte contre le président du Congrès juif mondial

Le président autrichien Kurt Waldheim a porté plainte, jeudi 7 mai, pour diffamation contre le président du Congrès juif mondial, M. Edgar Bronfman. M. Waldheim entend protester contre les trois déclarations suivantes faites par M. Bronfman à Budapest, où se tient la réunion du CJM :

— « J'ai vu assez de documents avec les initiales ou la signature de M. Waldheim pour savoir qu'il a été une part de la machine à tuer nazie » ;

— « Si M. Waldheim a encore un brin de patriotisme, ses médecins devraient lui trouver une raison pour démissionner » ;

— « Les crimes et les mensonges sur son passé sont si évidentes que c'est presque un crime contre l'humanité que d'avoir affaire à cet homme. »

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

« Je ne prends pas cette plainte au sérieux. Je ne prends pas M. Waldheim au sérieux ; en revanche, je prends le peuple autrichien au sérieux. » Telle fut la réaction de M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, à l'annonce qu'une plainte avait été déposée contre lui à Vienne.

M. Bronfman attend d'avoir consulté ses avocats avant de prendre une position plus précise. Il a par ailleurs renouvelé son offre de *rencontrer le chancelier autrichien,* M. Vranitzky, pour amorcer la *« réconciliation entre le peuple juif et le peuple autrichien »*, qu'il souhaite.

Les juristes, nombreux parmi les membres du conseil exécutif du Congrès juif mondial, manifestaient leur scepticisme quant à la recevabilité de la plainte contre M. Bronfman par un tribunal autrichien.

M. Michel Dreyfus-Schmidt, avocat et sénateur français, estime qu'il est difficile qu'une juridiction viennoise puisse se déclarer compétente pour juger du caractère diffamatoire de propos tenus par un Américain, en Hongrie, contre le président de la République d'Autriche.

« Il s'agit pour M. Waldheim d'empêcher à tout prix un rapprochement entre le Congrès juif mondial et le chancelier Vranitzky », nous confiait M. Léon Zelman, membre de la délégation autrichienne, et qui fut durant toute l'affaire aux avant-postes à Vienne. D'autres estiment que M. Waldheim réagit sous l'effet de la panique créée chez lui par un isolement dont il ne sait comment sortir. Un observateur autrichien des travaux du CJM, plutôt proche de M. Waldheim, regrettait cependant qu'en agissant de la sorte le président autrichien *« confie à un petit juge de district viennois la charge d'évaluer tout un chapitre de l'histoire mondiale ».*

Hommage à Raoul Wallenberg

Les délégués du CJM ont interrompu pendant quelques heures jeudi leurs travaux pour se recueillir devant un monument récemment érigé à Budapest à la mémoire de Raoul Wallenberg, consul de Suède en Hongrie à la fin de l'occupation nazie qui a permis à plusieurs dizaines de milliers de juifs d'échapper à la « solution finale ». Wallenberg disparut dans des conditions mystérieuses à la suite de son arrestation par les Soviétiques, entrés fin 1944 en vainqueurs dans la capitale hongroise. Sa mort n'a jamais été signifiée officiellement à sa famille en Suède, et de nombreux témoignages d'anciens prisonniers du goulag indiquent qu'il se serait trouvé dans les années 60 dans les camps soviétiques. Mais cela non plus n'a jamais été confirmé.

Le monument a été financé conjointement par un ancien ambassadeur des Etats-Unis en Hongrie et la famille de Wallenberg. Les Hongrois ont longtemps hésité avant d'accepter que cette statue soit placée sur le domaine public, et les Américains avaient même envisagé de l'ériger dans les jardins de l'école américaine de Budapest. Jeudi 7 mai, les participants au conseil exécutif du CJM étaient seuls à se recueillir devant le monument. De très nombreux policiers étaient là pour dissuader les passants hongrois qui auraient eu la tentation de se joindre à eux.

LUC ROSENZWEIG.

GRANDE-BRETAGNE

Mme Thatcher provoquerait des élections législatives en juin

(Suite de la première page.)

Le test est révélateur même s'il n'est pas complet, puisque l'on ne votait ni en Ecosse ni à Londres et que, dans certaines régions, seuls un tiers des conseils locaux ou de district étaient renouvelables. En outre, le taux de participation est bien inférieur à celui d'un scrutin parlementaire. Les dirigeants du Parti conservateur ne cachaient pas qu'ils pensaient perdre quelques centaines de sièges de conseillers (six cents, laissait entendre M. Tebbit) car, au précédent scrutin comparable (en 1983), ils avaient grâce au « facteur Malouines » enregistré une progression exceptionnelle. Or, non seulement les tories consolident globalement leurs acquis mais encore l'améliorent avec un gain de 63 sièges par rapport à 1983.

C'est une grosse déception pour les travaillistes, qui, dans ce type de consultation, se sont toujours nettement mieux comportés qu'aux législatives. Le Labour reste le premier parti au niveau des collectivités locales. Mais son recul est substantiel, au-delà des prédictions les plus pessimistes, puisqu'il perd 192 sièges de conseillers.

Les libéraux et sociaux-démocrates qui forment l'Alliance sont les grands bénéficiaires du jour (plus 366 sièges), encore qu'ils n'atteignent pas l'objectif qu'ils s'étaient donné : conquérir quatre cents nouveaux sièges. L'Alliance des centristes, qui depuis six ans ne cesse de gagner du terrain dans les districts, progresse cette fois, dans la plupart des cas, au détriment des travaillistes.

Tout n'est cependant pas sombre pour le parti de M. Kinnock. Dans une Grande-Bretagne de plus en plus coupée en deux avec, *grosso modo,* un nord travailliste et un sud conservateur, le Labour vient de compter quelques réussites surprenantes dans les secteurs dominés par les tories. Autre sujet d'étonnement : les travaillistes reprennent à l'Alliance le contrôle de Liverpool. Désavouée par l'appareil du parti, l'équipe d'extrême gauche qui dirigeait la ville avait été chassée avec fracas voici deux ans.

En revanche, le Labour réalise un score médiocre dans les Midlands, qui pourrait bien être la région-clé de la bataille des législatives. Au profit des conservateurs, les travaillistes perdent Nottingham où ils semblent avoir payé le prix des remous récemment causés par l'éviction d'une candidate noire qui avait qualifié son parti de *« raciste ».* Ainsi que le pressentaient beaucoup d'analystes, le Labour a manifestement subi l'effet des attaques de ses adversaires qui, depuis des mois, s'acharnent à dénoncer la survivance et même le regain du gauchisme.

Pour leur part, les conservateurs, dans les circonscriptions où la compétition était la plus serrée, paraissent n'avoir pas été trop pénalisés par l'entreprise systématique menée par Mme Thatcher pour limiter — notamment sur le plan financier — les pouvoirs des assemblées locales, une croisade qui remet en cause le principe historique de la décentralisation politique en Grande-Bretagne.

FRANCIS CORNU.

POLOGNE : la Constitution modifiée

Des référendums pourront désormais être organisés

Des référendums pourront désormais être organisés en Pologne, à l'initiative de la Diète (Parlement), et le résultat de ces référendums aura un caractère « contraignant » pour les autorités si le nombre des votants dépasse la moitié des inscrits.

Cette innovation, qui a nécessité une modification de la Constitution, votée mercredi 6 mai par la Diète, vient donner un peu de substance à la thèse officielle d'un progrès constant vers *« encore plus »* de démocratie (1). L'idée d'introduire une procédure de référendum avait été avancée par le PRON — le (« Mouvement patriotique de renouveau national »), patronné par les autorités, et ce n'est évidemment pas par hasard que la loi a été adoptée à la veille de l'ouverture du congrès de ce mouvement.

L'affaire avait cependant beaucoup traîné, et certains promoteurs du projet craignaient qu'il ne perde en cours de route tout intérêt, comme cela a souvent été le cas pour des initiatives du même type. Il était en effet question que les éventuels référendums ne revêtent qu'un caractère « consultatif », le gouvernement, c'est-à-dire le parti, restant libre de tenir compte ou non du résultat.

Après bien des hésitations, les autorités ont fini par accepter un projet un peu moins anodin et meilleur pour l'image « démocratique » que cherche à se donner le régime — même si, naturellement, la proposition de ce type de consultation et les éventuelles questions posées (qui excluent toutes les affaires de défense et de sécurité) restent de la seule initiative du pouvoir, par l'intermédiaire du Parlement, dont il contrôle entièrement la composition.

D'autres votes pourront être organisés à l'initiative du PRON ou d'institutions locales, mais ces consultations-là, qui pourront d'ailleurs ne concerner que certaines catégories d'électeurs, n'auront qu'un caractère indicatif.

L'histoire de la Pologne d'après guerre a été marquée par un « référendum » célèbre. Organisé en 1946 par les communistes qui détenaient déjà les leviers essentiels du pouvoir, mais devaient encore formellement tenir compte des dispositions de la conférence de Yalta, il était destiné à mettre en porte à faux les représentants de l'ancien gouvernement exilé à Londres pendant la guerre. Selon l'opposition d'alors, et les historiens occidentaux, les résultats en avaient été grossièrement truqués (*le Monde* du 25 janvier 1987).

JAN KRAUZE.

(1) Un référendum a été organisé en Roumanie en novembre 1986. Il s'agissait d'approuver une réduction de 5 % des dépenses militaires. Ce qui a été fait par 99,9 % de la population, jeunes de plus de quatorze ans compris.

Le responsable de la propagande au comité central nommé « ministre des cultes »

M. Wladyslaw Loranc, précédemment chef du département idéologique du comité central du parti, a été nommé « ministre des cultes », jeudi 7 mai, en remplacement de M. Adam Lopatka.

Cette décision peut sembler surprenante, puisqu'elle intervient à un mois de la visite du pape en Pologne — et donc à une période où les contacts entre autorités politiques et religieuses sont forcément intenses. D'autre part, la personnalité du nouveau ministre laisse croire à un net durcissement de l'attitude du pouvoir à l'égard de l'Eglise : M. Loranc s'est distingué dans le passé par de violentes diatribes contre l'Eglise et la religion en général (il a milité, dès 1952, au sein de l'association « athéiste »), et, en tant que chef du département de l'idéologie et de la propagande (et auparavant de directeur de la radiotélévision), il était chargé de lutter contre l'influence de l'Eglise.

Cependant, dans le système en vigueur, le rôle du ministre des cultes n'a jamais été de défendre les intérêts de l'Eglise, bien au contraire (le prédécesseur de M. Loranc, M. Lopatka, était lui aussi membre du parti, et s'était lui aussi livré à l'occasion à de vigoureuses attaques contre l'Eglise).

Enfin, le ministre des cultes n'occupe en fait que des fonctions subalternes, les décisions, dans ce domaine, étant prises au bureau politique, et les contacts essentiels entre représentants se faisant au niveau du général Jaruzelski et du primat, Mgr Glemp (qui se sont d'ailleurs rencontrés jeudi), ou bien entre le secrétaire de la conférence épiscopale, Mgr Dabrowski, et un membre du bureau politique — en particulier le général Kiszczak, ministre de l'intérieur.

J. K.

● **BULGARIE : une grève rapportée par la presse officielle.** — L'organe officiel du Parti communiste bulgare *Rabotnichesko Delo* a annoncé qu'une brigade de travail de douze hommes d'une usine de Mezdra, au nord-est de la capitale, avait fait une semaine de grève en mars dernier, à la suite de refus de la direction de l'entreprise de discuter de problèmes salariaux. C'est, semble-t-il, la première fois qu'une telle information est publiée. Le journal a d'ailleurs pris le parti des grévistes et condamné l'attitude de la direction. — *(Reuter.)*

● **URSS : expulsion d'un employé de l'ambassade de Nouvelle-Zélande.** — L'agence Tass a annoncé, jeudi 7 mai, l'expulsion d'un membre du personnel de l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Moscou, M. David Nicol, en laissant clairement entendre qu'il s'agissait là d'une réponse à l'expulsion, le 29 avril dernier, d'un diplomate soviétique en poste à Wellington, M. Serguei Boudnik. Cette mesure de rétorsion ne semble tout de même pas du même niveau que la *« provocation »* évoquée par l'agence Tass, puisque à l'expulsion d'un conseiller politique, présenté comme agent du KGB, les soviétiques répondent par l'expulsion d'un plombier chargé de travaux *d'entretien* à l'ambassade néo-zélandaise. — *(AFP, Reuter.)*

Asie

PHILIPPINES : les enlèvements dans le Sud

Confusion à propos des deux otages suisses

Une certaine confusion entourait toujours, vendredi 8 mai, le sort de deux ressortissants suisses travaillant pour le Comité international de la Croix-Rouge enlevés mardi dernier dans l'île de Mindanao, dans le Sud philippin, où sévit la guérilla musulmane. Le siège du CICR à Genève avait indiqué, jeudi, ne pas avoir reçu de demande de rançon pour la libération des deux hommes, MM. Alex Brauwalder et Jacques Sudan, contrairement à une information diffusée précédemment par l'agence gouvernementale de presse philippine, PNA, qui avançait le chiffre de 24 000 dollars.

Le CICR a, par contre, confirmé que cinq infirmières philippines qui avaient été enlevées en même temps que les deux ressortissants suisses, alors que l'équipe effectuait une distribution de médicaments auprès de populations civiles, avaient été depuis libérées. Le Sud philippin a été, par le passé, le théâtre de plusieurs prises d'otages visant des ressortissants étrangers, avec demandes de rançon à la clé.

L'identité même du groupe ayant enlevé les deux membres du CICR est inconnue : après avoir parlé de la guérilla musulmane, l'armée philippine cite maintenant un groupe obscur de miliciens qui s'intitulerait les Gardes de la province.

Cette incertitude se prolonge alors que le principal groupe de la guérilla musulmane et le gouvernement ont échoué, jeudi, dans une ultime séance de négociations visant à trouver un compromis sur le conflit séparatiste, ne parvenant à se mettre d'accord que sur une demande d'arbitrage par l'Organisation de la conférence islamique.

GRÈCE

Après les militaires, la commission d'enquête sur l'affaire de Chypre pourrait entendre les dirigeants conservateurs de l'époque

ATHÈNES
de notre correspondant

La commission d'enquête parlementaire, chargée depuis deux ans de faire toute la lumière sur le coup d'Etat de 1974 contre Mgr Makarios à Chypre, a entendu, le jeudi 7 mai, M. Dimitri Ioannitis, qui fut, après Georges Papadopoulos, le chef de la junte pendant la dernière phase de la dictature militaire grecque.

La commission doit poursuivre ses travaux et pourrait être amenée, selon une déclaration de son président, à convoquer des hommes politiques, notamment ceux qui ont succédé aux militaires après la chute de la junte. Sous l'innocence de cette déclaration, les observateurs à Athènes sentent la pression que certains milieux exercent pour que l'enquête s'étende aux activités des dirigeants conservateurs de l'époque, ce qui, au-delà d'un intérêt historique, pourrait présenter un intérêt politique tout à fait actuel.

Dimitri Ioannitis a toujours été considéré comme le « dur » du régime militaire ; le « pur » aussi, à tel point que, dans les milieux militaires, on l'avait affublé d'un sobriquet qui pourrait se traduire approximativement par *« la collégienne ».* Il a, pendant sept ans, dirigé la police militaire qui s'est particulièrement distinguée dans de nombreuses affaires de tortures. M. Ioannitis a affirmé qu'il ignorait les faits et gestes de ses subordonnés.

Il a cependant admis, et presque revendiqué, toute la responsabilité du coup d'Etat du 15 juillet 1974 contre l'archevêque Makarios, alors président de Chypre. En revanche, il a démenti avoir eu quelque participation que ce soit dans les événements de l'Ecole polytechnique où les tanks de l'armée avaient pénétré le 17 novembre 1973 pour déloger les milliers d'étudiants protestant contre la dictature. C'est après ces événements que M. Ioannitis avait renversé M. Papadopoulos et arrêté les efforts de libéralisation de son régime. Les deux hommes purgent une peine de prison à perpétuité.

THÉODORE MARANGOS.

● **Reprise des grèves.** — La Confédération des fonctionnaires a lancé jeudi 7 mai une grève de 48 heures et d'autres catégories socio-professionnelles ont arrêté le travail pendant 24 heures. En tout, une vingtaine de centres ouvriers, notamment ceux d'Athènes et de Salonique, ont participé à cette action de protestation contre la politique d'austérité ; ils exigent des augmentations de salaire d'au moins 10 %.

Les élections à Malte

La démocratie à l'épreuve de la violence

(Suite de la première page.)

La police a d'ailleurs retrouvé l'engin du crime de Goudja dans la ferme... d'un sympathisant nationaliste. L'hypothèse que le PN tue l'un des siens pour démontrer la vilenie de *« ces gens-là »* (nom de code des socialistes) rencontre cependant scepticisme généralisé.

Nous recevant à minuit à l'Auberge de Castille, l'ancienne résidence des chevaliers de Malte d'origine espagnole, devenue siège du gouvernement, le premier ministre travailliste, M. Bifsud Bonnici, esquisse sa propre théorie de la violence : *« Les incidents qui ont marqué la campagne n'ont en somme pas fait plus de victimes qu'un seul dimanche de football en Angleterre. »* La justification est aussi étrange que ce petit homme glacé, célibataire, très pieux, vivant avec son frère, prêtre, avec qui il ne parle jamais de politique *« pour ne pas aller au-devant de désaccords ».*

Il apparaît bien vite que la démocratie « façon Westminster » léguée par le colonisateur britannique à l'indépendance de 1964 a périclité dans cette petite île de trois cent quarante mille habitants. On attendrait que les nationalistes accusent de cette situation le prédécesseur de M. Bifsud Bonnici, M. Dominic Mintoff, dit « Dom », qui fut le leader du Labour depuis trente-cinq ans et chef du gouvernement de 1958 à 1961, puis de 1971 jusqu'à sa démission spectaculaire, à la fin de 1984, après des incidents qui avaient gravement troublé l'île durant tout l'automne, à commencer par le sac de l'archevêché par des dockers socialistes.

La vieille garde corrompue

« Dom » Mintoff, surtout connu hors de l'île pour la versatilité de sa politique étrangère, avait également tendance, sur le plan intérieur, à considérer comme *« traître à la patrie »* quiconque était en désaccord avec sa politique économique et sociale, généreuse mais très dirigiste. Or, surprise : au siège du PN, c'est bien M. Bifsud Bonnici qui est considéré comme le plus détestable des travaillistes. « Dom » Mintoff, au moins, tenait ses troupes, nous déclare un dirigeant nationaliste, alors que l'actuel premier ministre est dépassé par la vieille garde violente et corrompue de son parti.

D'aucuns soupçonnent que la retraite en 1984 du vieil enfant terrible de la Méditerranée n'était peut-être que tactique. Pourtant, M. Bonnici, un homme de peu d'expérience politique, littéralement catapulté par « Dom » Mintoff pour lui succéder, s'est révélé beaucoup plus consistant qu'on ne l'attendait. Mais son parrain revient aujourd'hui à la surface.

Ce septuagénaire participe de nouveau à des meetings, et surtout c'est lui, assure-t-on ici, qui a réussi à convaincre, en décembre 1986, son parti de promouvoir une réforme électorale susceptible de faire baisser la tension née en 1981 du fait que les nationalistes, *arrivés en tête, avaient eu moins* d'élus que les travaillistes en raison d'un redécoupage contestable des circonscriptions. Des discussions ont également eu lieu entre les deux partis pour étudier l'éventualité d'une accession à la présidence de la République du vieux leader : en cas de victoire du PN, une remise en selle de « Dom » Mintoff ne permettrait-elle pas de calmer les têtes les plus échauffées du Labour ? Interrogé sur le bac qui le conduit dans l'île jumelle de Gozo, M. Fenech Adami, leader du PN, ne confirme ni ne dément : *« La politique est l'art du possible »*, répond évasivement cet avocat de cinquante-trois ans.

Adhérer à la CEE

Le leader du PN est plus net sur ses intentions en politique étrangère. Confirmant une orientation résolument pro-européenne, il entend, en cas de victoire, *demander l'adhésion à la CEE.* Est-ce bien là compatible avec l'amendement récemment introduit dans la Constitution selon lequel Malte est un pays définitivement *« neutre et non aligné » ?* La formulation est *« sujette à interprétation »*, nous répond-il. Les liens récemment confirmés avec Moscou, notamment au plan économique (1), risquent-ils d'être altérés ? *« L'ambassade installée ici depuis 1981 n'a pas donné de graves signes de mauvaise conduite. »* Et la Libye avec laquelle « Dom » Mintoff a eu des relations souvent orageuses mais finalement très étroites ? *« Nous estimons que le traité d'amitié et de coopération conclu en 1984 avec Tripoli par le gouvernement travailliste est une véritable alliance militaire. De cela, nous ne voulons à aucun prix. Pour le reste, nous souhaitons avoir les relations les plus amicales possible avec un pays qui est notre plus proche voisin méridional. En toute hypothèse, une déclaration constitutionnelle de neutralité n'est pas suffisante pour défendre un pays aussi faible que le nôtre. Nous avions déjà passé un accord avec l'Italie en 1980. Nous souhaiterions le voir compléter par des engagements de défense avec d'autres puissances occidentales ayant des intérêts dans la région. »* Lesquelles ? *« La France par exemple »*, répond le leader nationaliste.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) L'Union soviétique a récemment commandé à Malte la construction de huit bateaux transporteurs de grumes.

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : après les « élections blanches »

L'archevêque Desmond Tutu demande aux vingt et un députés progressistes de renoncer à leur siège

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« L'Afrique du Sud est entrée dans l'âge des ténèbres, la période la plus sombre de son histoire », s'est exclamé l'archevêque anglican Desmond Tutu à l'annonce des résultats des élections législatives blanches du 6 mai. Le Prix Nobel de la paix a prédit *« une escalade de l'oppression, de l'intolérance et de la répression »*, après la confortable victoire du Parti national et la poussée spectaculaire de la droite.

Après deux années et demie de troubles, l'Afrique du Sud s'est raidie. Elle a réagi par un réflexe de peur. Peur des Noirs, peur des « rouges », peur de la violence. Trois thèmes de propagande des nationalistes qui ont fonctionné à merveille à en juger par les résultats. Au lendemain du 6 mai, le spectre politique blanc s'est considérablement rétréci. Le Parti national contrôle 123 des 166 sièges de la Chambre et le Parti conservateur 22. Si l'on additionne les voix de ces deux formations ainsi que celles du HNP (Herstigte Nasionale Party, extrême droite), qui n'a pas d'élus, on constate que 82 % des suffrages exprimés vont à la droite. Il ne reste alors que vingt et un députés au courant libéral et progressiste avec 18 % des voix.

Un vote sécuritaire, donc. C'est en tout cas ce qu'a compris le chef de l'Etat, M. Pieter Botha. Les seules possibilités de négociations qu'il entrevoit sont celles qui pourraient être menées par *« des leaders pacifiques, raisonnables et modérés »*, pas avec *« des organisations basées à l'extérieur des frontières qui envoient des meurtriers sur notre territoire »*.

Le président de la République espère toujours que le Conseil national dont il a proposé la création, il y a un an et demi, puisse bientôt voir le jour alors qu'aucun représentant crédible de la communauté noire n'a accepté de participer à cette instance à ce jour, sinon quelques chefs de *Homelands*. Même le chef zoulou Gatsha Buthelezi a répété jeudi qu'il n'était pas prêt à *« avaler de force l'apartheid nouvelle formule »*. Lui aussi demande l'ouverture de pourparlers sérieux, craignant que *« la violence ne devienne l'ultime arbitre »*.

Lors d'un entretien télévisé, le président Botha a demandé aux nations étrangères de se mêler de ce qui les regarde et de laisser l'Afrique du Sud régler ses problèmes seule. S'adressant ensuite aux opposants, il a indiqué qu'il veillerait à ce que *« le gouvernement prenne des mesures très fermes contre les actions extraparlementaires ainsi que contre le financement de ces organisations par des fonds venus de l'étranger »*. *« Tout changement*, a-t-il ajouté, *doit intervenir dans le cadre du Parlement. »*

Cela laisse présager de nouvelles mesures restrictives contre tous les mouvements hostiles à l'apartheid, considérés par le régime comme des foyers de *« subversion »*. Mais, plus que jamais au vu des résultats, les opposants au système refuseront de fonder des espoirs de réforme sur une institution qu'ils estiment dévalorisée.

L'archevêque Desmond Tutu a d'ailleurs demandé aux députés progressistes élus de renoncer à leur fonction, qui sert de faire-valoir au pouvoir. En fait, avec 52,45 % des suffrages exprimés, soit un peu plus d'un million d'électeurs, le parti de M. Botha va présider aux destinées de quelque trente millions d'habitants. Sur les quelque trois millions de votants 68 % ont déposé un bulletin dans l'urne. A elle seule, l'opposition de droite représente près de 30 %, dont 26,5 % pour le seul Parti conservateur, qui devient officiellement le premier parti de l'opposition.

Désormais, le Parti national, s'il a toujours les coudées franches à la Chambre blanche, est captif de ces 30 % d'électeurs de droite et d'extrême droite, ce qui lui interdit toute initiative hardie. Dans de nombreuses circonscriptions, les marges par lesquelles certains candidats ont été élus sont très faibles. Et surtout, le parti majoritaire a enregistré de sérieux revers dans la province du Transvaal, la plus importante parce que la plus peuplée, qui a toujours été par le passé un bastion nationaliste.

Malgré tout, le président de la République n'a pas fait la fine bouche et s'est déclaré satisfait du résultat, même s'il espérait mieux dans certaines circonscriptions. De Lusaka, M. Oliver Tambo, président de l'ANC (Congrès national africain), a demandé aux Blancs d'ouvrir les yeux et de voir la réalité en face. Il a parlé de *« mandat pour une répression accrue »*, prévoyant *« une escalade du conflit non seulement en Afrique du Sud, mais dans toute la région »*. Une perspective plus que probable, car, malgré leur victoire, on ne voit pas comment les nationalistes pourront à l'avenir réduire les tensions que les résultats du scrutin vont exacerber.

En votant comme ils l'ont fait, les Blancs ont démontré qu'ils n'étaient pas prêts à renoncer à leurs privilèges, quitte à compromettre définitivement l'avenir d'un pays pour lequel ils ne cessent de proclamer leur amour. Le quotidien libéral *The Star* a résumé la situation de l'après-6 mai en une formule : *« Triomphe pour P. W. Botha. Tragédie pour l'Afrique du Sud. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

A l'issue de sa visite en France

Le président du Cameroun remercie Paris pour son « aide active » au Tchad

Le président du Cameroun, M. Paul Biya, a regagné Yaoundé le jeudi 7 mai, à l'issue d'une visite de quatre jours en France. Au cours d'une conférence de presse, il a fait état de promesses françaises au sujet d'un accroissement de l'aide bilatérale, sans donner de chiffres. Evoquant les difficultés économiques de son pays, il a dit n'avoir pris, à ce jour, aucune décision au sujet de l'aide qu'il pourrait demander au Fonds monétaire international, qui y met des conditions.

D'autre part, M. Biya a confirmé que ses services de sécurité avaient récemment intercepté à Garoua, dans le nord du pays, un commando qui tentait de s'infiltrer au Tchad (*le Monde* du 5 mai). *« Ces services ont arrêté des personnes suspectes dont une transportait des explosifs*, a-t-il précisé (...) *Si on en croit le porteur des explosifs dont on n'avait pas déterminé avant mon départ pour Paris s'il était tchadien ou libyen, le matériel était destiné à un camion qui allait au Tchad. »*

« J'ai reçu l'assurance du soutien de la France en cas de besoin », a dit M. Biya au sujet de ces infiltrations. Il a exprimé *« la reconnaissance du Cameroun et de l'Afrique »* à la France pour sa contribution à la stabilité dans la région grâce à son *« aide active »* au Tchad.

Jeudi également, M. Denis Baudouin, porte-parole de Matignon, a confirmé que des Français franchiraient prochainement le 16e parallèle pour une mission d'aide logistique et humanitaire demandée par M. Hissène Habré. Il a démenti, d'autre part, les informations faisant état d'un *« prétendu différend »* franco-américain au Tchad, soulignant : *« Les Américains ont, en effet, essayé de désensabler et de remettre en marche un hélicoptère MI-24 de fabrication soviétique à Ouadi-Doum, mais il n'y a eu aucun différend avec Paris à ce sujet. »*

Amériques

ÉTATS-UNIS : le retrait de M. Gary Hart

La course à l'investiture démocrate est désormais très ouverte

WASHINGTON
correspondance

M. Gary Hart a décidé de se retirer de la course à l'investiture du Parti démocrate. Sa décision, dont l'annonce avait été retardée pour lui donner le temps de l'expliquer à sa famille et à ses amis, a fait sensation à Washington, mais n'a pas exagérément surpris les observateurs.

Les révélations du *Miami Herald* sur ses relations avec une actrice, Mlle Donna Rice, avaient, en effet, porté un coup sévère à sa campagne. Les humoristes de la télévision et les caricaturistes se sont gaussés de ses explications sur le caractère platonique de ses liens avec la jeune femme. Et ses déclarations ont été accueillies avec un sourire complice par des journalistes attachés à ses pas et qui le harcelaient depuis quelques jours de questions très personnelles.

« Avez-vous déjà commis un adultère ? », lui a ainsi demandé à brûle-pourpoint un de ses interlocuteurs. *« Je n'ai pas à répondre à cette question. »* Une réplique aussi évasive de l'intéressé ne pouvait que confirmer sa réputation de coureur de jupons et entretenir les doutes sur son jugement et son caractère. Malgré la présence, à ses côtés, de sa femme Lee, réaffirmant sa confiance en son mari, M. Gary Hart commençait à « craquer ».

Le coup de grâce

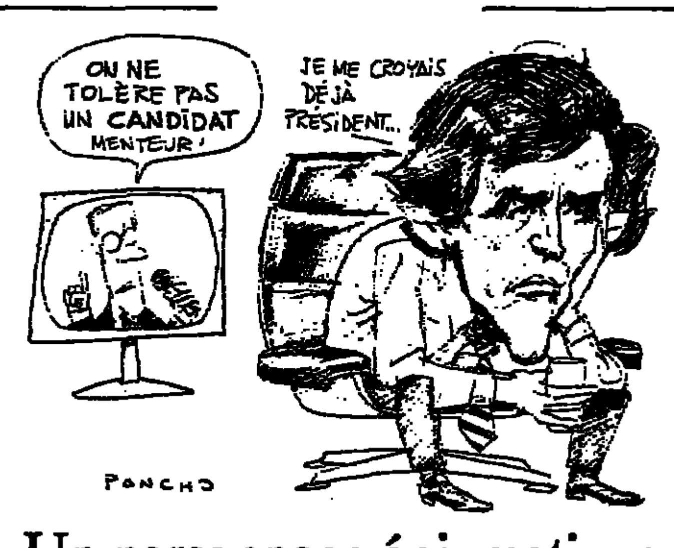
Le coup de grâce lui a été porté par le *Washington Post*, qui a informé l'équipe de M. Hart que le journal avait des informations solides sur une autre liaison du candidat démocrate avec une dame de Washington qu'il connaissait depuis longtemps. M. Bradlee, rédacteur en chef du *Post*, a démenti vigoureusement les rumeurs selon lesquelles il aurait menacé de publier un article à ce sujet, si M. Hart ne renonçait pas de lui-même à sa campagne. Il n'empêche que, face a cette situation, l'ancien sénateur du Colorado a préféré interrompre une course à l'investiture, qu'il avait d'abord suspendue *« pour quelques jours ou quelques semaines »*.

Fatigué d'avoir affaire à une meute de journalistes lui posant toujours la même question, et dans l'incapacité désormais d'exposer son programme, M. Hart devait quitter en hâte et dans la plus grande discrétion le New-Hampshire où les mauvaises nouvelles n'avaient cessé d'affluer : les sondages indiquaient une chute brutale de sa popularité, et, surtout, les bailleurs de fonds se dérobaient. Or M. Hart doit encore 1 300 000 dollars pour la campagne de 1984.

Les observateurs attribuent ce nouvel échec au caractère indéchiffrable de M. Hart – *« suicidaire »* disent les psychiatres – et à de graves fautes de jugement. Compte tenu de sa réputation d'homme aimant les femmes, il aurait dû faire preuve d'une prudence exceptionnelle dans ses relations avec Mlle Rice, et éviter de provoquer les médias. D'autant que sa crédibilité était déjà entamée par les souvenirs de la campagne de 1984, où il avait été révélé qu'il avait changé de nom (son vrai nom est Hartpence) et qu'il avait triché sur son âge. Le flou de son programme ainsi que sa personnalité compliquée déconcertaient les électeurs, qui s'ils tolèrent les entorses à la morale des présidents en exercice, exigent une rigoureuse moralité de ceux aspirant à les représenter.

Le retrait de M. Hart relance la course à l'investiture démocrate. Aucun des candidats déclarés ne dispose d'une marge d'avance suffisante pour se détacher irrésistiblement. D'autres concurrents peuvent maintenant entrer en lice, notamment le sénateur Nunn de Géorgie ou le gouverneur de l'Arkansas, M. Clinton. Mais dans cette situation, analogue à celle de 1976 où M. Jimmy Carter surgit d'une relative obscurité, l'ascension d'une personnalité nouvelle et encore inconnue est possible.

HENRI PIERRE.



Un personnage énigmatique

Gary Hart sera donc sorti de politique aussi soudainement qu'il y était entré – du moins aux yeux du grand public, – lorsqu'il avait remporté, un jour de février 1984, une surprenante victoire lors de l'élection primaire, dans le New-Hampshire. Ce succès inattendu en avait fait alors un sérieux rival pour le sénateur Walter Mondale, pourtant appuyé par la machine du Parti démocrate. Non sans mal, ce dernier avait finalement obtenu l'investiture du parti de l'âne – symbole des démocrates, – mais Gary Hart avait tiré de cette expérience la conviction que la prochaine fois serait la bonne : *« Je sais que je serai président des Etats-Unis, je le sais, c'est tout »*, avait-il lancé.

Le rêve de l'ancien sénateur du Colorado s'est brisé sur une banale affaire d'adultère, dont cet homme au sourire d'éternel jeune premier était au demeurant coutumier, si l'on en croit la presse américaine. La plus grande faute de Gary Hart sera sans doute, malgré ses indéniables qualités intellectuelles, d'avoir trop longtemps confondu le monde du cinéma et celui de la politique. Le non-professionnalisme ne pardonne décidément pas aux Etats-Unis.

Curieux homme en vérité que ce juriste séducteur mais secret, à l'enthousiasme communicatif, mais au caractère introverti, voire sombre. Contradictoire dans ses comportements, jugé énigmatique par beaucoup, Gary Hart, s'il avait autour de lui un groupe de fidèles, n'avait jamais réussi à faire tomber certaines préventions à son égard, notamment celles des caciques au sein de son propre parti. Ceux-ci, en particulier les chefs syndicalistes, n'avaient guère apprécié, lors de la campagne de 1984, les attaques répétées de Hart contre les *« intérêts spéciaux »*, qui, aux yeux du candidat à la présidence, avaient fini par transformer le Parti démocrate en un conglomérat de groupes professionnels, humains ou ethniques, sans vision globale de la société américaine.

De « nouvelles idées »

Les membres de l'appareil démocrate, attachés au vieux fonds rooseveltien hérité de l'époque du New Deal, ne pouvaient aussi qu'être méfiants envers un homme pour qui tout devait être nouveau. Gary Hart avait voulu être le candidat des *« nouvelles idées »* proposant aux *« nouvelles générations »* de s'engager dans une *« nouvelle direction »* dans l'espoir d'atteindre de *« nouvelles frontières »*. Cette rhétorique restait, hélas ! un peu creuse, ce que son auteur avait fini par reconnaître plus ou moins le jour où il avait déclaré : *« Ce que je cherche à créer, c'est une troisième voie, entre la gauche et la droite, sur la défense, l'environnement et l'économie. »*

Venu de l'aile gauche du Parti démocrate – il fut, en 1972, l'organisateur de la campagne présidentielle de M. McGovern, un farouche adversaire de la guerre du Vietnam, – l'ancien sénateur, tout en gardant des contacts avec les milieux écologistes, avait évolué ces dernières années vers plus de pragmatisme. Son souci d'innovation s'était manifesté récemment dans le domaine de la politique étrangère, où il s'était fait l'avocat d'un *« engagement éclairé »* censé remplacer, selon lui, une diplomatie américaine principalement fondée sur la nécessité de contenir l'expansionnisme soviétique.

MANUEL LUCBERT.

Découverte d'un complot contre le président nicaraguayen

Un complot visant à assassiner le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, a été déjoué aux Etats-Unis, a annoncé, jeudi 7 mai, le département de la justice à Washington. Selon le communiqué, deux citoyens américains décrits comme des extrémistes de droite ont été inculpés dans le cadre de l'enquête ouverte à ce sujet. L'un d'eux, John Norris, a été arrêté ; l'autre, Donnell Howard, est en fuite. Les deux hommes sont originaires de l'Oklahoma.

Les autorités ont eu vent de l'affaire lorsqu'une personne qui avait été contactée pour participer au complot, M. Phil Crane, représentant républicain de l'Illinois, en a informé le FBI. Les deux extrémistes souhaitaient se rendre au Honduras pour y collecter des armes et y trouver des appuis. L'affaire remonterait à l'hiver dernier.

A Managua, M. Ortega a déclaré qu'il tenait le président Reagan pour le responsable indirect du complot et a dénoncé *« l'hystérie contre le Nicaragua »* du gouvernement américain.

D'autre part, les chefs de la Contra antisandiniste réunis à Miami ont annoncé, jeudi, leur décision de fonder une nouvelle organisation, baptisée Résistance nicaraguayenne, pour remplacer l'UNO (United Nicaraguan Organisation) qui rassemblait jusqu'à présent les groupes hostiles au régime de Managua. Cette décision est destinée à convaincre le Congrès américain que toutes les tendances de la rébellion sont décidées à poursuivre la lutte. Elle fait suite à trois mois de difficiles négociations. – *(AFP, Reuter.)*

Proche-Orient

La guerre du Golfe

L'URSS et les Etats-Unis protégeront des pétroliers koweïtiens

Le premier des trois pétroliers soviétiques affrétés par le Koweït, pour parer aux attaques iraniennes contre ses propres bâtiments dans le Golfe, est arrivé au port koweïtien de Mina-al-Ahmadi, a-t-on appris jeudi 7 mai de bonnes sources. Pour des raisons de sécurité, ni le nom du navire, ni la date de son départ, ni sa destination n'ont été précisés. L'accord conclu en avril entre le Koweït et Moscou envisage une protection militaire soviétique des pétroliers loués par l'émirat ; parallèlement, Koweït et Washington mettent la dernière touche à un accord prévoyant l'immatriculation aux Etats-Unis de onze des vingt-deux pétroliers de la compagnie d'Etat koweïtienne.

Il s'agit pour l'émirat – dont les bâtiments sont de plus en plus fréquemment la cible des attaques iraniennes – de faire transporter son pétrole à bord de navires arborant le pavillon de l'une ou l'autre des grandes puissances. La mesure est censée dissuader l'Iran de nouvelles attaques, sauf à risquer alors une riposte américiane ou soviétique.

L'Iran a récemment multiplié les mises en garde au Koweït, accusé de soutenir l'Irak dans le conflit du Golfe (*le Monde* daté 26-27 avril).

Une nette escalade est sensible dans la *« guerre des pétroliers »*, qui dure depuis 1984. Quinze navires en provenance ou à destination du Koweït ont été attaqués par la marine iranienne depuis le début de l'année, dont deux la semaine dernière. On estime que ces raids sont menés par la flotte des Gardiens de la révolution à partir d'une nouvelle base, située sur l'île Al-Farisiyah, dans le nord du Golfe. – *(AFP, Reuter).*

● **ISRAËL : attentat.** – Une bombe placée dans une poubelle à proximité d'un café dans une rue populeuse de la localité méridionale israélienne de Kiryat Gat a explosé jeudi 7 mai, faisant six blessés légers. Une quarantaine de Palestiniens ont été arrêtés après l'attentat – *(Reuter.)*

● **EGYPTE : attentat revendiqué.** – Une organisation inconnue jusqu'alors, le Groupe islamique, a revendiqué, mercredi 6 mai, l'attentat contre l'ancien ministre de l'intérieur, M. Hassan Abou Bacha (*le Monde* du 7 mai), dans un appel téléphonique au quotidien *Al Wafd*, organe du Néo-Wafd (opposition), a annoncé le journal dans son édition de jeudi. M. Abou Bacha a été attaqué pour *« son implication dans les affaires de torture des membres du courant islamique lorsqu'il était ministre de l'intérieur* [1982-1984] *au lendemain de l'assassinat* [en octobre 1981] *de l'ancien président Anouar El Sadate »*, a indiqué le correspondant anonyme.

Plusieurs suspects appartenant à la mouvance islamiste ont été arrêtés au Caire et en Haute Egypte dans le cadre de l'enquête sur cet attentat. Les militants du mouvement Al Jihad semblent particulièrement visés. – *(AFP, corresp.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, no 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Politique

A l'Assemblée nationale

La majorité et la gauche instituent l'autorité parentale conjointe

Le projet de loi sur l'exercice de l'autorité parentale a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale, le jeudi 7 mai, en première lecture. Sur ce texte, dont la principale innovation est de permettre aux enfants de divorcés d'être placés sous l'autorité parentale conjointe de leurs parents, seuls les élus du Front national et deux députés de la majorité (Mme Christine Boutin, UDF, et M. Jean-Marie Daillet, UDF) se sont abstenus. Au nom de la défense de la famille, le Front national s'est, en effet, élevé contre un projet de loi « poudre aux yeux » qu'il n'a pas voulu voter tant que ne serait pas mise en place une « revalorisation » du mariage et de la famille. La tonalité générale de ce débat de qualité a été modérée, chaque député affirmant dans l'hémicycle n'être guidé que par le seul intérêt de l'enfant. Ils sont un million cinq cent mille enfants de parents divorcés ou non mariés à être concernés, avec leurs parents, par ce texte.

Les députés sont d'éternels mécontents ! Ils se plaignent d'ordinaire de voir atterrir devant leurs commissions des projets de loi tout ficelés qu'ils ont la plus grande difficulté à piqueter d'amendements. Avec le projet Malhuret-Chalandon-Séguin-Barzach (chacun de ces ministres a mis la main à la pâte ou donné son conseil), les députés ont à tel point amendé ce texte qu'ils ont pu avoir le sentiment de faire à sa place le travail du secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme... Le projet du gouvernement a semblé en effet si léger aux commissaires de la commission des lois qu'ils l'ont tout bonnement réécrit, sous la houlette sourcilleuse du rapporteur, **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie). Il suffit de jeter un coup d'œil sur la fin du rapport Mazeaud, où se trouve sur trois colonnes le tableau comparatif du texte en vigueur, de celui du gouvernement et des propositions d'amendement de la commission, pour en avoir un éloquent aperçu. Cela n'a échappé ni à l'opposition – **Mme Yvette Roudy** (PS, Calvados) a parlé d'un *« squelette auquel il avait fallu donner quelque chair »*, tandis que **Mme Paulette Nevoux** (PS, Val-de-Marne) s'est moquée d'une *« loi-gadget »* qui, par *« son inconscience et son flou juridique »* ne pouvait en fait que *« compliquer les choses »* – ni à la majorité, qui, en coulisses, n'a pas ménagé ses critiques vis-à-vis d'une copie jugée diaphane. A la tribune, M. Mazeaud a expliqué pour sa part que la commission des lois s'était efforcée *« de donner plus de consistance au projet »*...

Un texte inutile ?

Trouvant la charge un peu rude, le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, **M. Claude Malhuret**, a rappelé que c'était lui qui était à l'origine de la novation majeure de ce texte (la garde conjointe pour les parents divorcés). Pour le reste, insistant sur la nécessaire dimension consensuelle de ce type de projet de société, le ministre a estimé normal d'accepter les modifications de la commission des lois plutôt que de *« s'accrocher »* à son texte, dès lors que son économie générale n'était pas bousculée. Le ministre l'a reconnu à la tribune, son projet n'a pas la prétention de régler *« toutes les situations, parfois éprouvantes, que connaissent les couples séparés ou non mariés »*. Il s'agit avant tout, *« dans l'intérêt de l'enfant (...), de maintenir la famille au-delà de la séparation »*. C'est pourquoi, rompant avec la précédente législation démentie par la jurisprudence, le texte tend à faire disparaître la notion de « parent gagnant » (celui qui à la garde) et de « parent perdant » (l'autre) : *« A la longue on finit par déresponsabiliser celui des deux parents qui n'a aucun pouvoir direct sur l'éducation de l'enfant. »*

Mais, dans ce domaine, était-il bien utile de légiférer ? Cette question a été posée à plusieurs reprises. Certains estimaient, en effet, que la jurisprudence de la Cour de cassation inventant la notion de « garde conjointe » rendait inutile ce projet de loi, d'autres pensaient en revanche qu'il fallait clarifier la situation. Le rapporteur, M. Mazeaud, n'a pas caché son relatif scepticisme : *« J'ai quelques réticences (...) car la jurisprudence est une source de droit au même titre que la loi. »* *« Vertueux programme !*, a ironisé **Mme Véronique Neiertz** (PS, Seine-Saint-Denis), *votre texte ne résoudra aucun conflit. Il se borne à former le vœu que les parents s'entendent bien. »* Pour **M. Michel Hannoun** (RPR, Isère), il était urgent de mettre la loi en conformité avec les mœurs, selon le vieux précepte latin *« quid leges sine moribus ? » (que sont les lois sans les mœurs ?) « Le projet respecte le droit fondamental de l'enfant à ses deux parents. Il met la législation en conformité avec une partie de la jurisprudence »*, a expliqué quant à elle **Mme Christiane Papon** (RPR, Val-de-Marne). Le ministre a souligné pour sa part que la jurisprudence ne suffisait pas et créait des disparités géographiques, certains juges appliquant strictement la loi sans se référer nécessairement à la jurisprudence.

Un débat s'est également engagé sur la question de savoir si l'accord des parents était indispensable pour obtenir l'autorité parentale conjointe. Le projet initial s'en remettait au seul juge. M. Malhuret s'est rallié au point de vue de la commission estimant, par la bouche de son rapporteur, qu'*« aucun texte ne peut imposer la garde conjointe s'il n'y a pas accord des parents »*. *« Il ne serait pas efficace d'imposer à des parents qui n'ont plus envie de maintenir entre eux des relations même sporadiques de partager l'exercice de l'autorité parentale ; il faut le plein accord des époux »*, a affirmé **Mme Paulette Nevoux** (PS, Val-de-Marne). *« Toute solution automatique doit être écartée »*, a ajouté **Mme Jacqueline Hoffmann** (PCF, Yvelines).

C'est ce point de vue que **Mme Christine Boutin** (UDF, Yvelines) a voulu battre en brèche. *« L'autorité parentale doit être de droit et non pas soumise à l'accord des deux parents »*, a-t-elle affirmé. Outre qu'elle évite *« la discrimination entre le père et la mère »*, cette solution a l'avantage aux yeux du député barriste de maintenir le droit de l'enfant à ses parents *« quel que soit le statut conjugal que l'égoïsme des époux a pu contribuer à leur faire choisir »*. Mise en minorité, Mme Boutin devait décider de ne pas voter ce projet.

PIERRE SERVENT.

Le juge pourra entendre les enfants de plus de treize ans

Jusqu'à présent la garde d'un enfant était confiée à l'un ou l'autre des parents divorcés. Celui qui n'avait pas obtenu la garde avait uniquement un droit de visite, de surveillance et d'entretien. Désormais il pourra participer à part égale (si les deux parents en sont d'accord) aux grandes décisions qui concernent l'enfant : dans le domaine éducatif, religieux, culturel, sportif, etc. La notion de *« garde conjointe »* introduite dans le projet initial contenait une ambiguïté : elle recouvrait, d'une part la garde physique, d'autre part l'autorité parentale. C'est pour bien clarifier les choses qu'un amendement a introduit la notion d'*« autorité parentale conjointe »* exercée en commun par les deux parents, le juge indiquant par ailleurs *« le parent chez lequel les enfants ont leur résidence habituelle »*. Le législateur et le ministre ont voulu que cette dernière disposition soit souple (l'enfant pourra en toute liberté se rendre chez l'autre parent), sans pour autant autoriser la garde alternée pour laquelle médecins et psychologues émettent les plus grandes réserves. Les élus socialistes et communistes (notamment M. Guy Ducoloné, PCF, Hauts-de-Seine) ont regretté que les parents n'aient pas, dans ce domaine, une totale liberté de manœuvre.

Un autre amendement de fond, déposé par le groupe socialiste, puis repris par la commission, prévoit que *« le juge entend les enfants de plus de treize ans, en cas de désaccord entre les deux parents. Quand le juge considère cependant que cette audition comporte des inconvénients graves pour les enfants, il doit rendre une ordonnance spécialement motivée »*.

Grave lacune

D'autre part, une grave lacune du projet de loi a été soulevée tard dans la soirée par des députés socialistes, Mmes Nevoux et Neiertz et M. Gérard Welcher (Vosges). Ils ont fait remarquer que la notion d'autorité parentale conjointe créait un vide juridique dans le cas de l'enlèvement de l'enfant. L'article 357 du code pénal offre actuellement un recours au parent qui a la garde de l'enfant en cas de non représentation : mais que se passe-t-il avec l'autorité parentale conjointe, les deux parents se retrouvant sur un pied d'égalité, ont demandé les élus socialistes, plongeant M. Malhuret dans un abîme de perplexité. Après plusieurs suspensions, le rapporteur, M. Mazeaud, s'est rallié au point de vue des députés socialistes en demandant d'adopter leurs amendements étendant les dispositions de l'article 357 du code pénal à la non-représentation des enfants au parent chez qui il a sa résidence habituelle en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale.

Enfin, s'agissant des enfants naturels, le projet Malhuret ne remet pas en cause la primauté de l'autorité parentale exercée par la mère, mais vise à simplifier les procédures que les parents doivent engager pour exercer conjointement l'autorité parentale.

P.S.

Au conseil des ministres

Mesures individuelles

Le conseil des ministres du mercredi 6 mai a adopté les mesures individuelles suivantes :

● **Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice**, M. Pierre Creyssel, conseiller d'Etat, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois ans.

● **Sur proposition du ministre de la défense**, le général de corps d'armée Jacques Servranckx est élevé, dans la première section, aux rang et appellation de général d'armée; les généraux de division Jean-Claude Coullon, Jean Gossot et Georges Baffeleuf sont élevés, dans la première section, aux rang et appellation de général de corps d'armée; le général de corps d'armée Jean Gossot est nommé gouverneur militaire de Lyon, commandant la Ve région militaire; le vice-amiral Christian Jammayrac est élevé, dans la première section, aux rang et appellation de vice-amiral d'escadre; le vice-amiral d'escadre Dominique Lefebvre est nommé préfet maritime de la IIe région maritime et commandant en chef pour l'Atlantique; le contre-amiral Jean Turcat est nommé commandant l'escadre de l'Atlantique.

La réunion conjointe du comité directeur et des groupes parlementaires

Comment intégrer l'expérience gouvernementale dans le futur programme socialiste

Sur une idée de Pierre Joxe, une réalisation de Lionel Jospin... Les socialistes, samedi 9 mai, vont tenter de permettre à la politique de rivaliser avec le Festival de Cannes.

Pour une représentation à grand spectacle, ils ont mobilisé leurs anciens premiers ministres, leurs principaux dirigeants (à l'exception de M. Michel Rocard, qui n'a pas jugé indispensable de monter une fois encore sur la même scène que ses petits camarades), leurs élus nationaux et européens. Contrairement à ce que les hasards du calendrier pourraient laisser croire, ils ne veulent pas fêter le sixième anniversaire de ce 10 *mai* qui hante tous leurs rêves.

Le scénario est clair : faire le bilan de cinq ans de gouvernement socialiste pour préparer l'avenir ; analyser les échecs et les réussites de la législature rose avant de rédiger le *programme* que le PS *soumettra* aux électeurs.

L'idée est ancienne : en septembre 1986, le président du groupe socialiste à l'Assemblée avait proposé que se réunissent ensemble membres du comité directeur et parlementaires pour faire ce travail. La décision du premier secrétaire du PS d'avancer le congrès du parti n'a pas permis de la concrétiser rapidement. Sa réalisation intervient donc samedi dans un contexte bien différent : hier il fallait montrer aux électeurs que les socialistes n'avaient pas si mal gouverné, même s'ils devaient rechercher les raisons de forme et de fond de leur échec électoral ; aujourd'hui, ils sont tous persuadés qu'un an de gouvernement de la droite à suffi à convaincre les Français que la gauche s'en était sortie au moins aussi bien que son opposition. Le danger est même que leur goût prononcé pour l'autocritique ne les amène à se flageller publiquement au moment où ils bénéficient d'une embellie dans l'opinion publique.

L'effet pourrait être désastreux. Chacun en est bien conscient et toutes les dispositions ont été prises pour qu'il n'en soit pas ainsi. Pourtant les sujets de discussion ne manquent pas. Les difficiles rapports entre les divers lieux de pouvoir (Elysée, gouvernement, groupes parlementaires, bureau exécutif du parti) pourraient être mis à plat. Mais les querelles de personnes resurgiraient immédiatement. Nul n'y a intérêt. Nul n'en a l'intention.

Un film bien terne

Le débat interdit au congrès par la volonté de synthèse pourrait avoir lieu dans cette réunion restreinte et à huis-clos. L'évolution que la réalité a contraint les socialistes à subir au gouvernement doit-elle se traduire dans leur idéologie, c'est-à-dire dans leur programme ? M. Jean-Pierre Chevènement est bien décidé à poser la question. Continuant à penser que le virage pris en 1982 et 1983 ne doit être que l'ouverture d'une parenthèse, il souhaite qu'elle soit fermée et que les socialistes continuent à promettre un avenir bien différent aux électeurs. Les *amis de M. Jean Poperen partagent* cette analyse en refusant que, pour les besoins de la cause, *« on réécrive l'histoire »*.

Les autres, presque tous les autres, veulent au contraire que le tournant pris au gouvernement se traduise dans les promesses. Mais même ceux qui, comme les rocardiens ou les fabiusiens, y tiennent ne veulent pas le chanter sur les toits.

Le film risque d'être ainsi bien terne. M. Lionel Jospin attend d'abord de cette journée qu'elle permette aux socialistes d'expliquer que le programme – une commission, désignée samedi, va le rédiger – tient compte de l'expérience. La parole sera donc essentiellement réservée aux orateurs de ce passé proche, notamment aux anciens présidents ou responsables de commissions à l'Assemblée nationale, dont M. Pierre Joxe a tenu à ce qu'ils fassent part des réflexions de leurs collègues députés, ne serait-ce que pour prouver que *« son »* groupe travaille et réfléchit.

Coincée entre les cérémonies du 8 mai, les banquets républicains et les fêtes de la rose pour l'anniversaire du 10 mai, cette réunion sera courte. Le débat ne pourra être que restreint. C'est une manière d'éviter le rappel trop brutal d'un passé qui ne fut pas toujours rose. Mais cela peut suffire à faire comprendre aux militants et aux électeurs qu'est définitivement close l'époque où *« le changement de la vie »* était à l'ordre du jour.

THIERRY BRÉHIER.

Après l'intervention télévisée de M. Le Pen

M. Baudouin : où est le programme ?

Si M. Jean-Marie Le Pen a adopté un ton relativement patelin lors de l'« Heure de vérité » pour se faire valoir comme un homme *« modéré et tolérant »*, ses affirmations péremptoires concernant le SIDA lui ont valu une véritable avalanche de démentis.

Mme Barzach, ministre de la santé, avant même que d'autres médecins ne s'expriment dans le même sens qu'elle, a dénoncé comme un comportement *« irresponsable »* de la part d'un *« homme qui se présente comme un futur président de la République »* le fait de vouloir *« faire d'une maladie un combat politique »*. Non seulement les affirmations médicales de M. Le Pen ont été réfutées *(voir ci-dessous)*, mais les *« moyens simplistes »* recommandés par lui pour soigner les malades ont été dénoncés.

D'une façon plus générale, M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, a estimé : *« Nous sommes persuadés que les Français comprendront vite que derrière les affirmations de M. Le Pen il n'y a pas le support technique qu'ils sont en droit d'attendre de quelqu'un qui brigue la présidence de la République. »*

M. Baudouin a alors démonté la dialectique du leader de l'extrême droite en disant : *« On soulève des problèmes qui sont vrais, on dresse un tableau idyllique de ce que l'on veut, mais on n'apporte jamais de solutions. Il ne suffit pas de proclamer qu'il faut faire ceci ou cela. Où est le programme et quels sont les moyens ? »*

Le porte-parole du premier ministre a notamment cité le problème du chômage et des immigrés en demandant : *« Va-t-on renvoyer les immigrés, a-t-on le droit de le faire, comment peut-on le faire ? Le chômage ne sera pas réglé uniquement en vidant les immigrés. »*

Toutefois, l'entourage du premier ministre constate que *« par son langage populaire, M. Le Pen peut mordre sur un certain électorat »* et M. Baudouin d'ajouter : *« De cela on doit tenir compte. »* C'est pour cette raison que M. Chirac a souhaité que la mise au point de la réforme du code de la nationalité ne tombe pas aux oubliettes, mais qu'elle aboutisse à un projet de loi.

M. Chirac et le code de la nationalité

Interrogé par les journalistes dans l'avion qui le ramenait de l'aéroport de Saint-Nazaire à Paris, le jeudi soir 7 mai, sur les informations publiées par *le Monde* au sujet d'une accélération de la réforme du code de la nationalité, M. Jacques Chirac a déclaré que ce sujet *« n'avait pas été abordé »* et qu'il n'en avait *« pas parlé »* au cours du déjeuner qui avait réuni les responsables de la majorité, le 6 mai, à l'hôtel Matignon.

Selon son entourage, le premier ministre avait seulement indiqué qu'il arrêtera prochainement, avec M. Albin Chalandon, ministre de la justice, la composition de la commission des *« sages »* qui doit examiner ce problème en concertation avec les intéressés et avec les personnalités et organisations compétentes. M. Chirac souhaite que cette commission soit *« aussi large, équilibrée, compétente que possible »*. Selon les mêmes sources, la discussion éventuelle d'un projet de réforme au Parlement, lors de la session d'automne, demeure incertaine. En revanche, M. Albin Chalandon, garde des sceaux, a indiqué, le vendredi 8 mai à France-Inter qu'*« un projet de loi pourrait être prêt pour la prochaine session »* parlementaire.

[NDLR. – La mise au point de M. Chirac est contredite par plusieurs participants au déjeuner hebdomadaire de la majorité, qui réunit les responsables de celle-ci chaque mardi autour du premier ministre.]

Les spécialistes français du SIDA dénoncent les contre-vérités du président du Front national

Un groupe de vingt-deux spécialistes français du SIDA (parmi lesquels MM. Luc Montagnier, Jean-Baptiste Brunet, Jean-Claude Gluckman, David Klatzmann, Willy Rozenbaum et Mmes Françoise Brun-Vésinet et Christine Rouzioux) viennent de répliquer, dans un communiqué, aux propos tenus le 6 mai par M. Jean-Marie Le Pen lors de l'émission télévisée « L'heure de vérité ».

« Dire que le SIDA est une maladie extrêmement contagieuse, nécessitant la mise à l'écart des malades, est contraire aux données de la science et de la pratique médicale écrivent-ils. *Toutes les données épidémiologiques mondiales révèlent à l'évidence que la transmission du virus ne s'effectue que par contact sexuel ou par le sang. Il n'existe aucun risque de contamination lors des contacts de la vie de tous les jours.*

» Aucun cas d'infection du personnel soignant les malades atteints de SIDA n'a été observé depuis plus de six ans que la maladie a été identifiée, en dehors d'exceptionnelles contaminations sanguines accidentelles. Le respect des règles d'hygiène classique est le meilleur moyen de les éviter.

» Il n'y a donc aucune raison d'isoler plus particulièrement les malades atteints du SIDA ou les personnes séropositives. Dire que les malades sont plus contagieux que les séropositifs est faux. Dire que les préservatifs ne protègent pas contre une maladie sexuellement transmissible est absurde.

» Il est normal et souhaitable que les hommes politiques donnent au SIDA l'importance qu'il mérite. Il n'est pas acceptable qu'ils usent de contre-vérités pour provoquer des réactions de panique à des fins partisanes. »

D'autre part les associations d'entraide et de lutte contre le SIDA (1) ont exprimé *« leur intense émotion et leur inquiétude face aux mensonges »* de M. Jean-Marie Le Pen. Elles s'élèvent contre les *« graves accusations »* portées à l'encontre des malades et dénoncent *« vigoureusement ces tentatives opportunistes d'intimidation et de manipulation politiciennes dont les effets risquent d'être désastreux en matière de santé publique »*.

Les propos du leader du Front national *« mettent en péril*, estiment-elles, *les efforts déployés depuis l'apparition de la maladie en France, qui ont fait de ce pays un exemple en matière d'information et de prévention, d'aide humanitaire et de mobilisation au service des malades et séropositifs »*.

Pour sa part, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, avait qualifié, le 7 mai, de *« désinformation »* les assertions de M. Le Pen. *« M. Le Pen, comme d'habitude, a utilisé des moyens simplistes »*, a déclaré Mme Barzach, qui estime qu'*« il est irresponsable de faire d'une maladie un combat politique »*.

(1) AIDES, ALS Lyon, AMG, APARTS, ARCAT SIDA, Gais pour les libertés, SOS MOT SIDA et Vaincre le SIDA.

Au baromètre de la SOFRES

MM. Mitterrand et Le Pen en hausse

Au baromètre SOFRES-*Figaro-Magazine* (sondage réalisé du 23 au 27 avril (1) et publié le samedi 9 mai), le président de la République obtient la confiance de 57 % des personnes interrogées et enregistre un gain de trois points par rapport au mois d'avril. 37 % des consultés (au lieu de 40 % le mois dernier) se déclarent *néanmoins toujours* mécontentes du chef de l'Etat. M. Jacques Chirac, pour sa part, demeure stable, avec 44 % d'opinions favorables, tandis que 50 % des sondés (au lieu de 49 %) émettent un jugement négatif sur le premier ministre.

Parmi les personnalités de gauche, *54 % des personnes interrogées* (au lieu de 53 %) souhaitent voir jouer à M. Michel Rocard un rôle important dans l'avenir. Il devance M. Jacques Delors qui, avec 44 % d'opinions favorables, perd un point, et M. Laurent Fabius (42 %) qui en gagne deux. De son côté, M. Raymond Barre demeure en tête des personnalités de droite avec, comme le mois dernier, 49 % d'avis positifs. Derrière lui, tandis que Mme Simone Veil (47 %) gagne un point, M. François Léotard (46 %) enregistre une baisse de trois points. Quant à M. Jean-Marie Le Pen, il améliore sa cote de confiance de quatre points en recueillant 17 % d'opinions positives. Il rejoint ainsi son niveau de mai 1986, lorsqu'il venait de retrouver son siège au Palais-Bourbon.

Le Parti socialiste, qui obtient 57 % d'avis favorables, suscite, pour sa part, le mécontentement de 30 % des personnes interrogées. C'est la première fois, depuis juillet 1982, qu'il obtient un aussi faible pourcentage d'opinions négatives.

(1) Auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.

L'ancien chef de la Gestapo de Lyon devant les assises

M. Chaban-Delmas témoignera au procès de Klaus Barbie

Mme Marguerite Duras, que le défenseur de Klaus Barbie, Me Jacques Vergès, avait fait citer au procès de l'ancien chef de la Gestapo de Lyon devant les assises du Rhône (*le Monde* du 8 mai), ne se présentera pas à la barre des témoins. Elle l'a indiqué à Me Vergès dans une lettre, publiée par *le Matin*, où l'écrivain explique qu'elle ne *« sait rien des faits »* qu' *« elle se félicite de n'avoir jamais rencontré Klaus Barbie »*. En fait, Me Vergès voulait faire témoigner l'auteur du livre *la Douleur* où l'on voit une jeune résistante torturer un petit « donneur ». D'autre part, M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, compagnon de la Libération, a accepté de témoigner au procès, à la requête de Mme Lise Lesèvre, agent de liaison dans la Résistance, torturée et déportée en mars 1944, dont les avocats sont Mes Joe Nordmann et Roland Dumas. Après les articles des 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mai, *le Monde* continue aujourd'hui la présentation du dossier Barbie avec un article de Laurent Greilsamer sur l'arrestation en Bolivie et le retour en France de l'ancien chef de la Gestapo de Lyon.

De La Paz à la prison Montluc

Les photographies le montrent recroquevillé sur lui-même, tirant sur ses genoux une couverture matelassée. Klaus Barbie, mal installé dans la carlingue d'un avion militaire bolivien, pense faire route, ce 5 février 1983, vers la République fédérale d'Allemagne. C'est ce qu'on lui a dit. La Bolivie vient de l'expulser, mais il garde confiance : l'Allemagne ne saurait le désavouer. Au photographe et cameraman bolivien qui a obtenu l'autorisation de l'accompagner, il déclare : *« Le bilan de ma vie est absolument positif. »*

Quelques heures plus tard, l'avion se pose en Guyane, pointe avancée de la France. Au pied de la passerelle, Barbie est attendu, dans la plus grande discrétion, par le commissaire de la République et le procureur qui lui notifie les charges retenues contre lui et le place en état d'arrestation. Barbie accuse le coup : *« On m'a lu mon mandat d'arrêt pour de prétendus crimes, pendant la guerre. »*

Gendarmes et agents de la DGSE le poussent dans un DC-8 du Cotam, tandis qu'à l'autre bout de l'aéroport, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui commence une visite dans les départements français de la Caraïbe, s'emploie à répondre en détail à toutes les questions des journalistes, afin de préserver le plus longtemps possible le secret de cette opération, patiemment élaborée au fil des trois derniers mois. Car, depuis novembre 1982, les contacts entre la Bolivie et la France se sont multipliés, afin d'aboutir soit à l'extradition, soit à l'expulsion de l'ancien chef de la Gestapo à Lyon. Alors que la demande d'extradition formulée par Paris, en février 1972, avait été rejetée par la Cour suprême bolivienne, l'accession à la présidence de la République de M. Hernan Silès Zuazo, dirigeant d'une coalition de gauche, le 10 octobre 1982, permet tous les espoirs.

En France, la réactivation du « dossier Barbie » remonte, en réalité, à la fin de l'année 1981. Dès le mois de février 1982, le parquet du tribunal de grande instance de Lyon ordonne l'ouverture d'une information judiciaire pour crimes contre l'humanité, confiée à M. Christian Riss. Ce dernier délivre un mandat d'arrêt contre Klaus Barbie, alias Klaus Altmann, le 5 novembre 1982. L'arrivée au pouvoir, en Bolivie, de M. Silès Zuazo ne fera qu'accélérer un processus bien engagé et rendre encore plus combatif et insistant Me Serge Klarsfeld qui intervient auprès de M. Régis Debray, alors chargé de mission auprès de M. François Mitterrand. La Bolivie ne souhaite-t-elle pas se démarquer des dictatures passées ?

Le président de la République demande alors au gouvernement d'engager une action diplomatique. MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, Robert Badinter, garde des sceaux, Charles Hernu, ministre de la défense, Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, s'emploient du coup à faire progresser un dossier délicat, dans la mesure où Barbie continue de bénéficier de *« hautes complicités »* dans l'appareil d'Etat bolivien. C'est ainsi que l'hypothèse d'une extradition est assez rapidement considérée comme peu probable. Les conseillers du gouvernement notent que les douze membres de la Cour suprême bolivienne, nommés avant 1982, ne sont pas favorables, *a priori*, à une demande déjà rejetée dix ans auparavant.

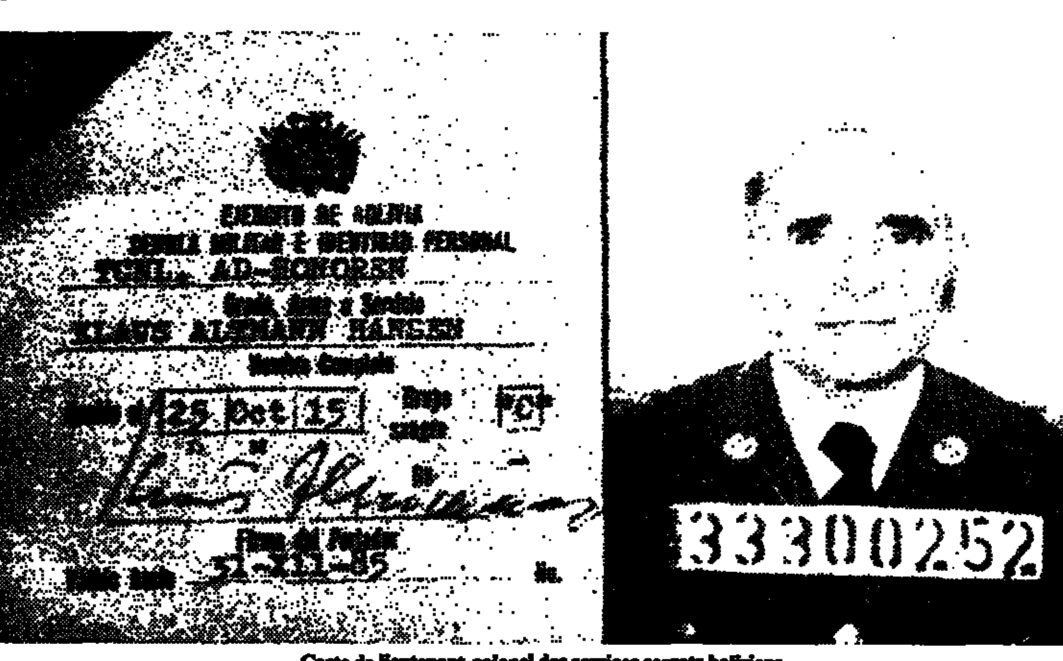
Au bout du voyage

Pendant ce temps, l'ambassadeur de France à La Paz, M. Raymond Césaire, qui entretient des liens privilégiés avec le président Zuazo, lui fait valoir que Paris considérerait l'expulsion de Barbie non pas comme un geste, mais comme un acte *« moral, politique et amical »*. En novembre 1982 et janvier 1983, M. Antoine Blanca, ambassadeur itinérant pour l'Amérique latine, se rend à La Paz. En janvier encore, M. Jacques Friedman, inspecteur des finances, conduit une mission économique en Bolivie. Bref, Paris et La Paz se rapprochent et semblent sur le point de converger sur le sort à réserver à Klaus Barbie.

En Bolivie, le ministre de l'intérieur, M. Mario Roncal, devient le principal interlocuteur de la France avec M. Gustavo Sanchez, secrétaire d'Etat à l'information, qui demande à être nommé secrétaire d'Etat chargé de la sécurité et l'obtient. Voilà dix ans, Gustavo Sanchez était ce jeune opposant bolivien chargé par Régis Debray ainsi que Beate et Serge Klarsfeld d'enlever Barbie avant que leur projet échoue... Cette fois, en dépit de quelques remous politiques en Bolivie — des *« flottements »* — le plan franco-bolivien n'échouera pas.

Le 25 janvier 1983, Barbie est arrêté et écroué au motif du non-paiement d'une amende de 10000 dollars pour fraude financière. La Paz fait savoir à Paris que Barbie va être livré. Le 4 février, alors que les avocats de l'ancien chef de la Gestapo à Lyon règlent le Trésor public bolivien, il est déjà trop tard. Le président Silès Zuazo signe son arrêté d'expulsion. Klaus Barbie, encore optimiste, quitte la prison San Pedro ne sachant pas qu'au bout du voyage l'attend une cellule à la prison Montluc, celle-là même où il expédia, de 1942 à 1944, nombre de résistants et de juifs.

LAURENT GREILSAMER.



Carte de lieutenant-colonel des services secrets boliviens attribuée à Klaus Barbie en 1980. (*Archives Klarsfeld.*)

Treize livres

● **Klaus Barbie, itinéraire d'un bourreau ordinaire**, de Tom Bower. Calmann-Lévy. 1984, 280 p., 85 F.

Une enquête à l'américaine, solide et précise, par un journaliste anglais.

● **Barbie**, de Ladislas de Hoyos. Robert Laffont. 1984 et 1987 (nouvelle édition). 363 p., 95 F.

Le « roman » de la vie du chef de la Gestapo à Lyon. Prix 1986 de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

● **Klaus Barbie, de Montluc à Montluc**, de Marcel Ruby. L'Hermès. 1983, 263 p., 100 F.

Une minutieuse recherche sur les étapes de la carrière de l'ancien SS, de 1933 à son procès.

● **Comment j'ai piégé Klaus Barbie**, de Gustavo Sanchez, préface de Gilles Perrault. Messidor Document. 1987, 200 p., 90 F.

L'ancien ministre de l'intérieur de Bolivie brosse le portrait de Barbie durant sa « période bolivienne » et expose les conditions de son expulsion.

● **L'affaire Barbie, analyse d'un mal français**, d'Erna Paris. Ramsay. 1985, 320 pages, 98 F.

Une journaliste canadienne à la recherche des séquelles de l'occupation.

● **Procès d'après-guerre**, dossier présenté et établi par Jean-Marc Théolleyre. Editions la Découverte-*le Monde*, 1985, 220 pages, 85 F.

Les comptes rendus d'audience tels que les lecteurs du Monde *les ont lus après 1945 :* Je suis partout, *René Hardy (et l'ombre de Barbie), Oradour-sur-Glane, Oberg et Knochen.*

● **La vérité aura le dernier mot**, d'Henri Noguères. Le Seuil, 1985, 285 pages, 89 F

Une réfutation par un historien de la thèse de Me Jacques Vergès sur l'arrestation de Jean Moulin.

● **La contre-résistance à Lyon 1940-1944**, de Marcel Ruby. L'Hermès, 1981, 180 pages, 110 F.

● **Lyon 1940-1944**, de Gérard Chauvy. Plon, 1985, 432 pages, 100 F.

Deux documents sur Lyon pendant l'occupation.

● **Vichy-Auschwitz**, le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France, de Serge Klarsfeld. Fayard, deux tomes parus en 1983 et 1985. 150 francs chacun.

Une somme monumentale sur la lutte anti-juive. Nombreuses annexes.

● **Les enfants d'Izieu, une tragédie juive**. Documentation réunie et publiée par Serge Klarsfeld, président de l'association les Fils et Filles de déportés juifs de France. Editions AZ Repro-Paris, 1984, 127 pages. BP 104, 75722 Paris Cedex 15.

Un livre-document bouleversant sur les quarante-quatre enfants de la colonie d'Izieu qui furent déportés et massacrés.

● **Le cas Vergès**, de Jacques Givet. Editions Lieu commun, 1986, 191 pages, 79 F.

La première biographie polémique sur l'avocat de Klaus Barbie.

● **La face caché du procès Barbie**, compte rendu du débat de Ligoure. Jacques Vergès et Etienne Bloch. Samuel Tastet éditeur, 1983, 94 pages, 42 F.

Une discussion échevelée au cours de laquelle Me Vergès expose quelques aspects de sa défense de Barbie.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

IL n'y a pas grand-chose de commun entre M. Michel Barrault, ce conducteur condamné pour avoir tué en état d'ivresse, et Klaus Barbie. Il n'y aurait même rien de commun si les deux hommes n'étaient l'occasion d'une double crise nationale de bonne conscience, qui survient au même moment et avec une intensité égale pour les deux affaires. Au point que l'un et l'autre, mués en exutoires, en viennent à symboliser seuls, pour l'un, un comportement, pour l'autre, une politique, si ce n'est une manière de religion.

Ce qui est, dès l'abord, paradoxal, dans le cas de M. Barrault, c'est que sa défense est finalement venue du magistrat qui présidait la juridiction par laquelle il a été condamné. Paralysé sans doute par le flot des commentaires dont il était l'objet, tenu dans la réserve — pourquoi pas ? — par le souvenir de la faute qu'il avait commise, l'intéressé lui-même ne disait mot. Son silence se comprend. Désigné à l'opinion comme l'âne de la fable, présenté par le garde des sceaux comme *le* criminel de la route, que pouvait-il réellement faire pour réagir qui ne se fût pas retourné contre lui, qui n'eût pas ajouté, au crime déjà commis, le cynisme ou l'impudence ?

L'impudence est venue d'ailleurs : de la France respectueuse des limitations de vitesse, de la France hydrophile, qui n'a jamais franchi une ligne continue sur la route, qui n'a jamais saisi un volant après un bon repas, qui élève ses enfants dans la crainte du péché de Noé.

Qu'à la rigueur l'opinion s'enflamme, chacun sait qu'elle est fille. Mais qu'un ministre emboîte le pas à un aussi soupçonnable accès de vertu, qu'il incite à réitérer, au nom des bons sentiments, la pratique du bouc émissaire, ce n'est ni glorieux ni honorable. Et parce que ce n'était pas très difficile, ce n'était donc pas très courageux. On aurait cru qu'il n'était pas de la dignité d'un dirigeant politique de crier avec les loups.

Jusqu'à plus ample informé, notre pays peut se flatter de ne connaître de responsabilité pénale que personnelle. Quelle que soit l'étendue de la faute dont M. Barrault s'est rendu auteur, il est tout à fait superflu de lui faire publiquement porter le poids de celles que commettent ses frères automobilistes.

∴

POUR être singulièrement différent, le cas de Klaus Barbie a lui aussi de quoi irriter. Ou du moins le discours auquel il donne lieu. Et Dieu sait qu'il est abondant ! Dieu sait que chacun veut s'y faire entendre !

A commencer par les professionnels de l'antiracisme que l'on entend s'exprimer avec une telle enflure, haleter devant tant de micros, que l'on voit courir devant tant de caméras, solliciter tant de journaux pour y étaler leur douleur, qu'ils finiraient par rendre un moment insupportable la plus juste des causes.

Jusqu'à ce touche-à-tout mondain qui se voulait porte-parole officiel d'un procès dans lequel, autant que l'on sache, il n'est investi d'aucune mission, ni onéreuse ni gratuite. C'est, hélas ! dans de telles occasions que l'on distingue ceux qui soutiennent une cause de ceux qui attendent la notoriété en se servant d'elle.

Que Klaus Barbie soit un abominable personnage, que, non content d'avoir cruellement servi la politique nazie, il ait, dans son refuge bolivien, mis la main au trafic de la drogue (1), c'est une évidence. Avec un pareil homme, invoquer le principe de la présomption d'innocence relève de la naïveté ou de l'acrobatie intellectuelle. Il est bien difficile de ne pas tenir pour flagrants les crimes qui lui sont imputés. On flirte, au contraire, aujourd'hui, avec cet usage du droit ancien selon lequel plus l'accusation était lourde, plus faibles pouvaient être les preuves.

Mais le malaise vient de la *chance* que représente Klaus Barbie pour tout un pays d'établir à peu de frais sa vertu présente et passée. Comme s'il n'y avait plus un antisémite en France, de nos jours, ou qu'il ne s'y fût pas trouvé un seul lâche, ou tout simplement un seul adepte de la circonspection, entre 1940 et 1945.

Comme l'a si bien dit Mme Simone Veil dans l'entretien mémorable qu'elle a donné au *Nouvel Observateur* du 17-23 avril : *« Aujourd'hui l'opinion publique se croit tenue d'applaudir. Même parmi les anciens pétainistes, on est passé de l'autre côté. Les gens pensent qu'ils sont dans le coup, qu'ils vivent un grand événement national. Le public aime toujours les procès criminels. »*

Il ne s'agit pas d'être l'allié de celui-ci, ou l'adversaire de celui-là, mais de s'en tenir à la règle que les salauds ne doivent pas être jugés en s'inspirant de méthodes que, eux, trouvaient parfaites. Non, certes, qu'il y ait quoi que ce soit de commun, par exemple, entre les « sections spéciales » qui fleurirent sous l'Occupation et la rétroactivité de la notion de « crimes contre l'humanité ». Il y a en effet, entre ces deux dispositions, la différence de *l'intention*. Mais l'intention n'est pas absolution. Or le juge qui prétend réunir entre ses mains le droit, la justice, la morale et l'équité serait bienvenu d'être, pour opiner contre *le* crime, vierge comme Marie.

C'est déjà un vieux souvenir, mais il est demeuré vivace. Lorsque Israël se fut emparé d'Eichmann, la peine de mort fut « momentanément » rétablie. Eichmann était un encore pire salaud que Barbie (à supposer qu'il faille des degrés dans ce genre-là). Il n'empêche que ce rétablissement de la peine capitale pour les besoins de la cause ne faisait pas joli dans un tableau que l'on prétendait exemplaire. La bête a été tuée. C'est vrai. Mais qu'est-ce que cela ajoutait au désir de vengeance des uns ? Etait-il même satisfait ? Qu'est-ce que cela ôtait à la peine des autres ?

Exutoires

CE dernier point n'est pas le moins important. Il n'y a, hélas ! pas toujours une grande distance entre le procès et le cirque. Où seront la dignité, la réserve, la hauteur qui devraient être de mise quand la tentation sera colossale de montrer le bon profil pour les caméras qui doivent enregistrer l'événement ?

Sans compter les badauds professionnels dont rien n'indique qu'ils seront là pour apprendre que le nazisme fut une barbarie, ou se renforcer dans leur conviction qu'il en fut ainsi. Sans compter ceux qui se croiront obligés de crier « A mort ! », pour en remontrer, en fait de caractère, à leurs voisins de trottoir.

Ceux-là sont évidemment les plus incertains de leur morale. Ce n'est donc pas à eux qu'il pourrait prendre envie de faire valoir les conditions juridiques douteuses — c'est un euphémisme — dans lesquelles Klaus Barbie fut extirpé de Bolivie, ou le caractère rétroactif de la loi qui va lui être appliquée. Mais les autres ? Combien seraient trop prêts à entendre ces scrupules ? Combien, à l'inverse, y verraient une complicité avec le crime ? Comment faire valoir le droit sans paraître porter injure à l'équité ou complaire à la vachardise ?

A défaut d'empêcher des murmures de contentement secret, faut-il consentir à des rugissements que l'on entend d'ici : *« Comment ! Pour ce salaud ! Des pudeurs ! Et quoi encore ! »*

Jusqu'à quand faudra-t-il rappeler que la procédure (pénale) est essentiellement destinée à profiter aux salauds, qu'il en est ainsi depuis Napoléon Ier, qui n'a jamais passé pour un laxiste (au point d'avoir fait litière de la procédure quand il y trouvait avantage) ?

AUCUNE sentence de mort ne sera prononcée contre Klaus Barbie à l'issue d'un procès qui ne représente, pour lui, pas le moindre enjeu. Sa liberté ? Il est déjà clair qu'il en sera privé jusqu'à la fin de ses jours. N'a-t-il pas déjà vécu deux fois libre en s'emparant de celle d'autrui ? Sa réputation ? Son honneur ? Il est tout aussi clair que de tels mots ne peuvent avoir cours à son propos. Qu'il soit un peu plus ou un peu moins convaincu d'être une ordure ne saurait le soucier sincèrement.

C'est donc que l'enjeu est ailleurs, que la partie va se jouer entre celui qui s'est emparé de la défense et ceux qui parleront au nom des victimes, entre deux évocations du passé, l'une triste et l'autre sale, l'une pour guérir et l'autre pour corrompre, l'une qui s'afflige et l'autre qui rigole, l'une qui voudra conter la peine et l'autre qui la niera.

Sur ce point, nul ne peut garantir l'issue de la partie et que Barbie ne sera pas, cette fois sans bouger, une deuxième fois tortionnaire.

∴

PS 1. Titre drolatique du *Figaro* : « La gauche étale ses querelles ». Et d'expliquer l'affrontement Pezet-Vigouroux à Marseille, le désir de Poperen de se distinguer de Jospin, enfin... la crise du *Matin*. Va-t-on, par un tel « étalage », faire oublier le match Chirac-Barre et le duel Barre-Léotard, qui ont, semble-t-il, une autre ampleur ?

PS 2. A l'instant même où, sur TF 1, mercredi, Yves Mourousi expliquait laborieusement comment la privatisation ferait faire plusieurs culbutes à son traitement, Antenne 2 expliquait quelle chance auraient bientôt les apprentis de toucher 65 % du SMIC. *Le Canard enchaîné* appelait cela autrefois les *« apparentements terribles »*.

PS 3. Remarquable « Heure de vérité » de M. Le Pen. Inquiétante soirée.

(1) Ce qui, probablement, le rend responsable de plus de morts et de drames que comme domestique des nazis. Mais les audiences de Lyon n'ont pas à connaître de cela.

Société

JUSTICE

M. Jean-Claude Duvalier devant le tribunal de Grasse

Procédure autour de 120 millions de dollars

CANNES
de notre correspondant régional

Après avoir été renvoyé le 5 mars dernier à la demande de la défense, le procès pour détournement de fonds publics intenté par l'Etat haïtien contre son ancien président déchu, M. Jean-Claude Duvalier, plusieurs membres de la famille et de l'entourage de celui-ci (1), s'est ouvert le jeudi 7 mai devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Grasse (Alpes-Maritimes).

Les autorités de Port-au-Prince réclament la restitution d'une somme de 120 millions de dollars que le clan Duvalier aurait détournée au préjudice de divers organismes publics ou parapublics d'Haïti au cours des sept dernières années du règne de « Bébé Doc », de 1979 à février 1986.

L'audience présidée par M. Bernard Aubry n'a porté que sur la discussion des moyens de forme visant, en particulier, la compétence de la juridiction grassoise et la recevabilité de l'action engagée par l'Etat haïtien, l'une et l'autre contestées par les défenseurs. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 23 juin et statuera sur le fond, s'il y a lieu, le 17 novembre.

Une juridiction de l'ordre judiciaire français peut-elle se prononcer dans une procédure intéressant un Etat souverain étranger ? Telle est la question autour de laquelle ont tourné, pour l'essentiel, les longs débats – six heures trente – qui ont mis aux prises les avocats des deux parties.

Parmi les nombreuses exceptions de procédure et de fin de non-recevoir qu'ils ont soulevées, les défenseurs de M. Duvalier et de ses proches ont, surtout, invoqué l'incompétence et le défaut de pouvoir du tribunal de Grasse. Incompétence territoriale, d'abord, puisque selon Me Sauveur Vaisse, avocat de Bébé Doc, son client a bénéficié en France d'un asile *« régalien »* lui permettant de faire jouer à son avantage le principe de l'extra-territorialité. Incompétence personnelle et matérielle, ensuite, dans la mesure où la demande de l'Etat haïtien relève exclusivement du droit public *« dont les règles ne peuvent être mises en œuvre que par lui-même »*.

« M. Duvalier, a soutenu son défenseur, *a agi en tant qu'organe de l'Etat, et donc dans le cadre de la gestion des affaires publiques d'Haïti. »* Les avocats de l'ancien président et de l'ancien ministre des finances haïtien, M. Frantz Merceron, ont objecté que ceux-ci auraient dû, préalablement, être traduits devant la Haute Cour de justice d'Haïti en vertu même de la Constitution de leur pays. *« Ce serait une aberration complète,* a dit à ce sujet Me Versini-Campinchi, *que les tribunaux français se déclarent incompétents pour juger l'ancien ministre Christian Nucci en se reconnaissant le droit, dans le même temps, de juger un ancien chef d'Etat étranger. »*

« Un créancier »

L'Etat haïtien s'étant constitué partie civile dans une procédure pénale engagée en Haïti contre le clan Duvalier, les avocats de la défense ont estimé que le tribunal de Grasse devait observer, en l'espèce, le principe de droit français selon lequel « *« le criminel tient le civil en l'état »*. Le principal argument utilisé, en réponse, par les avocats de l'Etat haïtien, Me Jacques Salès et Me Yann Colin, est que les faits *reprochés à M. Duvalier et consorts* ne constituent pas des actes de puissance publique, mais *« des actes purement privés commis à des fins purement personnelles ». « Si M. Duvalier a exporté, en trois ans, 86 millions de dollars en devises étrangères,* a observé Me Salès, *ce n'était pas pour financer les œuvres sociales d'Haïti, mais pour acheter des bijoux, des bateaux, des voitures de luxe et des appartements somptueux pour lui et son entourage. En l'occurrence, l'Etat haïtien a donc été la victime directe des fautes personnelles de l'ancien dictateur. »*

« Pourquoi, se sont encore interrogés les deux avocats, *y aurait-il, en la circonstance, immixtion du tribunal dans le fonctionnement d'un Etat étranger alors que celui-ci lui demande d'intervenir ? »* Ils ont insisté, enfin, sur les mesures conservatoires (gel des avoirs de M. Duvalier) ordonnées précédemment par *plusieurs tribunaux français.*

Au début de l'audience, Me Vaisse avait décrit M. Duvalier comme président démocrate, reconnu par les instances internationales et encouragé par le pape lui-même dans ses efforts de libéralisation politique. Un portrait vigoureusement corrigé par Me Salès, qui a dénoncé l'ancien dictateur comme *« un tortionnaire et un voleur »*.

GUY PORTE.

(1) Dix personnes ont été citées par *l'Etat haïtien : M. Jean-Claude* Duvalier (qui réside à Mougins, près de Cannes depuis plus d'un an), son épouse, Michèle, sa mère, Simone-Ovide, ses trois sœurs, Simone, Marie-Denise et Nicole, M. Frantz Merceron, ancien ministre des finances d'Haïti, ainsi que trois proches de l'ancien président, MM. Jean Sambour, Auguste Douyon et Max Dominique.

La Cour de cassation rejette les pourvois de Régis Schleicher et des frères Halphen

Les pourvois formés par les trois accusés de la fusillade de l'avenue Trudaine contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 29 janvier 1987, qui les renvoyait devant la cour d'assises, spécialement composée de sept magistrats professionnels, ont été rejetés, jeudi 7 mai, par la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Régis Schleicher, Nicolas et Claude Halphen avaient comparu, du 3 au 8 décembre 1986, devant la cour d'assises de Paris pour répondre de l'assassinat de deux policiers – et d'une tentative d'assassinat contre un troisième – commis le 31 mai 1983 avenue Trudaine à Paris. Mais le procès avait avorté le 8 décembre, plusieurs jurés ayant renoncé à siéger.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement avait fait voter par le Parlement, le 30 décembre 1986, un texte permettant d'appliquer à des actes antérieurs à sa promulgation la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme, qui prévoyait la compétence d'une cour d'assises spécialement composée de magistrats.

Les pourvois s'appuyaient notamment sur le fait qu'une loi ne pouvait être appliquée de manière rétroactive sans s'opposer aux principes du droit français et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais la Cour de cassation déclare dans son arrêt que la loi du 9 septembre 1986 est *« une loi de procédure et de compétence »*, dont l'effet est immédiat, en ajoutant : *« Ainsi, lorsque le législateur, après avoir restreint l'application d'une loi de procédure aux faits commis postérieurement à son entrée en vigueur, décide que certains articles seront applicables aux procédures en cours, ces articles s'appliquent aux faits commis avant la promulgation de ladite loi. »*

Les derniers obstacles juridiques étant maintenant levés, Régis Schleicher, Nicolas et Claude Halphen *pourraient* être *jugés* dès le début du mois de juin.

MAURICE PEYROT.

DÉFENSE

Au Sénat

Le RPR, l'UDF et le PS votent la programmation militaire

Le Sénat a adopté définitivement, jeudi 7 mai, le projet de loi de programmation militaire pour les années 1987-1991. Seuls les quinze sénateurs communistes, comme leurs collègues députés, ont voté contre le texte approuvé par trois cent une voix. Auparavant, les élus communistes avaient tenté, mais sans succès, de modifier les objectifs en matière d'équipements militaires définis par le texte.

« Il y a continuité dans l'action de défense », « il y a ralliement de la nation autour de sa défense et des militaires » : ces constatations formulées par M. André Giraud, ministre de la défense, dans ses réponses aux orateurs qui avaient participé à la discussion générale présageaient, sans grand risque, l'approbation finale de son projet.

Puisqu'il y a continuité... les sénateurs socialistes, qui avaient eu un débat interne, mardi 5 mai, en présence de M. Dominique Strauss-Kahn, au cours duquel il avait fallu convaincre quelques réticents d'admettre un vote positif sur le texte, pouvaient donc avoir la conscience tranquille. M. Giraud ne leur a-t-il pas expliqué que cette nouvelle programmation ne marque pas de *« rupture »* sur la doctrine, mais seulement sur le *« financement »* ?

Cette initiative permettait au ministre de pointer le doigt sur le Parti communiste et la contradiction qui, selon lui, consiste à avoir voté en 1983 une programmation socialiste qui avait les mêmes objectifs, *mais moins de moyens que celle lancée* quatre ans plus tard.

Dans les rangs de sa majorité, certains avaient mis en doute l'application à cent pour cent des engagements pris. M. Giraud leur a fait remarquer que des marges de souplesse existent dans son projet, à côté des lignes de force. Le ministre de la défense en a profité pour rappeler que l'objet général des armements est d' *« éviter la guerre et non d'en choisir la forme » : « Nous sommes des pacifistes »*, a-t-il alors lancé.

A. Ch.

A Paris

M. Pierre Dangles condamné pour corruption

Reconnu coupable du délit de corruption passive de fonctionnaire, M. Pierre Dangles, soixante-deux ans, conseiller RPR du 14e arrondissement de Paris, a été condamné, jeudi 7 mai, à un mois de prison avec sursis et 10 000 F d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris.

En juin 1982, une femme de soixante et onze ans, Mme Fortuné Martchilli, lui avait remis une enveloppe contenant *5 000 F*, dans l'espoir que ce geste lui permettrait d'obtenir un logement plus confortable que celui qui avait été mis à sa disposition après une expulsion par la société anonyme mixte de rénovation du secteur Plaisance (SEMIREP), dont M. Dangles était vice-président. Le conseiller avait remis cette somme à l'association « 14e Informations », patronnée par le RPR, qui a pour but l'amélioration des conditions de vie sociales et économiques dans le 14e arrondissement.

Mais en février 1983 Mme Martchilli, n'ayant pu obtenir satisfaction, confia sa déception à M. Yves Lancien, député de l'arrondissement, et, le 27 mars 1986, M. Dangles était inculpé de corruption passive par M. Claude Grellier, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris.

Dans son jugement, Mme Marie-Claude Duvernier, présidente de la 17e chambre, a déclaré : *« En acceptant l'enveloppe (...) alors qu'il savait (...) qu'elle lui était remise dans le seul but d'obtenir l'attribution d'un appartement, Pierre Dangles manifesta clairement son adhésion au pacte de corruption. »*

En revanche, Mme Martchilli est déboutée de sa constitution de partie civile, car le tribunal note qu'elle *« invoque l'existence d'un préjudice qui, paradoxalement, résulterait à la fois de la vénalité du prévenu et du fait que celle-ci n'aurait pas produit les effets qu'elle escomptait »*.

M.P.

● **Un second avocat pour M. Jacques Delebois.** – Pour seconder Me Pascal Dewinter, son conseiller habituel, M. Jacques Delebois, contrôleur général de la police nationale et ancien directeur du Service de coopération technique international de police (SCTIP), inculpé dans l'affaire du Carrefour de développement, vient de faire appel à un nouvel avocat. Celui-ci, Me Sylvain Garant, est le fondateur de l'association J'aime ma police, la France avec sa police, créée en juin 1986, alors que plusieurs incidents avaient provoqué la mise en cause de M. Pasqua, ministre de l'intérieur, accusé d'avoir, par des propos « musclés », créé un climat propice aux bavures. Lors de la création de son association, Me Garant avait d'ailleurs indiqué qu'elle avait pour but de *« répondre à la série d'articles dans la presse relatant des bavures, non pas pour justifier ces bavures, mais pour laisser la justice faire son travail »*.

● **RECTIFICATIF.** – C'est en novembre 1985 (et non 1986) qu'a eu lieu l'enquête de la chambre nationale des notaires qui a abouti à la destitution de Me Jean-Etienne Alexandre par le tribunal d'Ajaccio (*le Monde* du 8 mai).

SCIENCES

Accident simulé à la centrale de Paluel (Seine-Maritime)

Théâtre pour une catastrophe nucléaire

Les pouvoirs publics se sont livrés, mercredi 6 et jeudi 7 mai, pendant quarante-huit heures, à la simulation d'un accident nucléaire nécessitant l'évacuation fictive de plusieurs centaines de personnes. Ce type d'exercice n'est pas entièrement nouveau et de telles manœuvres ont déjà *été effectuées sur* certains des réacteurs des centrales de Bugey, Tricastin, Chinon, Dampierre et sur l'usine de retraitement des combustibles irradiés de La Hague. Mais cette fois, les autorités ont souhaité associer à cet exercice deux journalistes de France-Inter et de FR 3, Thierry Guerrier et Philippe Dessaint, et un chercheur sur les situations de crise, Patrick Lagadec, pour mieux analyser le pression qu'exerceraient les médias si un tel accident survenait.

L'exercice a porté essentiellement sur deux périodes : l'alerte du premier jour de l'accident et la situation telle qu'elle serait dans le mois qui suit. Pour cette simulation, menée par l'ensemble des services concernés par un exercice de ce genre (sûreté nucléaire, service de radioprotection, ministère de l'intérieur, EDF, Commissariat à l'énergie atomique, etc.) les pouvoirs publics ont fait simuler au personnel de la centrale de Paluel (Seine-Maritime) une perte de refroidissement du cœur du réacteur numéro 1, avec début de fusion des gaines de combustible et rejet d'effluents radioactifs dans l'environnement.

L'incident avait été programmé pour le 6 mai à 6 heures du matin et a donné lieu à la simulation de l'évacuation de 602 personnes dont les habitations étaient situées sous le panache du rejet et au confinement dans leurs maisons et leurs appartements de 7 200 autres. Puis les techniciens ont progressivement contrôlé le réacteur tandis que les autres services vaquaient à leurs tâches.

Après cettre première journée sous le signe de l'urgence, les acteurs de cet accident, que le Conseil interministériel de sécurité nucléaire estime *« extrêmement improbable »* (1), se sont intéressés aux conséquences de la dispersion de matières radioactives dans l'environnement. Et ils ont pris de nombreuses mesures : renforcement des contrôles radiologiques, évaluation des doses, suivi médical, assainissement des terrains avoisinants, abattage du bétail et contrôle des denrées alimentaires. Pour le moment, il est encore trop tôt pour tirer plus d'enseignements sur cet *« exercice d'état-major »*, qui permettra, comme le dit M. François Cogné, directeur de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, d'*« identifier les limites de certains procédures, analyser la manière dont les gens ont su s'alerter, se mettre en place, et évaluer la façon dont ont fonctionné vis-à-vis de la presse les services de communication officiels »*.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) C'est pourtant un accident de ce type qui a affecté voilà quelques années la centrale américaine de Three Mile Island.

● **Fuite radioactive dans une centrale allemande.** – Une petite quantité de gaz radioactif s'est échappée d'un réacteur de la centrale de Gundremmigen (Bavière) dans la nuit du 6 au 7 mai. L'incident, rapporté par le ministre allemand de l'environnement, est intervenu pendant la révision annuelle de la centrale et a donné lieu au relâchement d'une quantité de gaz dont la radioactivité était égale au vingtième de la dose maximale autorisée.

A Chooz, dans les Ardennes, des études récentes ont montré que le métal de la cuve du réacteur de 300 mégawatts, mis en service en *1967, vieillissait plus vite que prévu.* Quant à l'une des tranches de la centrale du Tricastin (Drôme), une microfissure a été découverte dans l'un des 3 300 tubes qui composent l'un des générateurs de vapeur du réacteur. Les travaux nécessaires pour remédier à cette situation sans gravité devraient durer une semaine.

ÉDUCATION

2 millions d'étudiants en l'an 2000 ?

(Suite de la première page.)

Ainsi demeure intacte le problème sur lequel bute l'Université depuis une vingtaine d'années : *comment accueillir davantage* d'étudiants et les former au mieux, en période d'austérité budgétaire durable ? Comment doubler d'ici à l'an 2000 le nombre des étudiants, pari lancé il y a deux ans par M. Laurent Fabius et qui est devenu l'objectif, ou du moins la référence commune, de la plupart des acteurs du monde universitaire. M. Monory en tête.

Telle sera la question centrale des nombreux débats qui vont jalonner ce mois de mai, à un rythme particulièrement chargé. L'UNEF-ID ouvre le feu avec son congrès du 8 au 10 mai. La Conférence des présidents d'université enchaîne, les 13 et 14 mai, avec un colloque national sur le thème : « Deux millions d'étudiants. Pourquoi ? Comment ? »

Le même jour, le 13 mai, le Comité national d'évaluation présentera au président de la République son premier rapport d'activité qui s'annonce sans concession. Les 16 et 17 mai, ce sont les ténors du Parti socialiste – MM. Fabius et Chevènement, Savary et Jospin notamment – qui plancheront sur *« L'avenir des lycées et de l'enseignement supérieur »*. Les 21 et 22 mai, l'université de Nice consacre, pour la seconde année consécutive, deux journées de réflexion à la réforme des premiers cycles scientifiques. Et les 22 et 23 mai, se déroulera à *l'université de Paris-Dauphine* un colloque sur les « Orientations et échecs dans l'enseignement supérieur et le secondaire », organisé avec le concours de notre journal (*le Monde* du 2 avril).

40 milliards supplémentaires

On n'aura pas trop de ces réflexions tous azimuts, pour tenter de défricher la question. En effet, alors que chacun a repris, à quelques nuances près, le slogan mobilisateur des *« deux millions d'étudiants en l'an 2000 »*, il est stupéfiant de constater qu'aucune étude prospective approfondie n'a été amorcée pour en évaluer les conséquences financières, humaines et pédagogiques et pour en programmer la mise en œuvre. La toute nouvelle direction de la prospective au ministère de l'éducation nationale vient seulement d'être sollicitée et les premiers résultats de ses travaux ne seront pas disponibles avant la fin de l'année.

Les rares évaluations esquissées par des universitaires n'en sont que plus précieuses, notamment celles, complémentaires, de M. Jean-Yves Mérindol et la section enseignement supérieur du SGEN-CFDT, et de M. Alain Bienaymé, professeur à Paris-IX - Dauphine. En matière budgétaire tout d'abord, Jean-Yves Mérindol souligne que le doublement du nombre des étudiants entraînerait plus qu'un doublement des investissements nécessaires. En effet, pour les dépenses de matériel pédagogique, *« les filières les plus techniques* [comme les IUT ou les BTS] *coûtent très cher et c'est là que l'augmentation du nombre des étudiants sera la plus forte »*.

De même, on peut appliquer un coefficient multiplicateur supérieur plus important pour les dépenses de salaires, *« sauf à faire perdurer un système d'encadrement qui conduit à bien des échecs »*. Enfin *« les catégories sociales nouvelles à accueillir nécessiteront une aide sociale accrue et un facteur bien supérieur à 2 est à envisager si l'on veut que ces catégories accèdent massivement au supérieur »*.

Au total sur la base d'un budget actuel de l'ordre de 30 milliards de francs par an (1), ce sont quelques 40 milliards de francs supplémentaires qui seraient nécessaires pour accueillir deux fois plus d'étudiants. Sans doute la montée en charge sera-t-elle progressive, mais il faudra bien, d'ici quinze ans, trouver des financements complémentaires. *« Rien ne sert de lorgner vers les droits d'inscription : 40 milliards de francs répartis sur 2 millions d'étudiants : 20 000 francs de plus par an ! A ce tarif là, on serait loin d'une démocratisation de l'enseignement supérieur. Reste l'Etat, les collectivités locales, les entreprises qui sont les premières intéressées à une formation adaptée. »*

Si le budget est affaire de volonté politique, les problèmes de recrutement d'enseignants sont beaucoup plus complexes. En tenant compte de plusieurs paramètres (taux d'encadrement selon les types d'établissement ; répartition entre universitaires et enseignants du second degré ; évolution différenciée des diverses filières), M. Mérindol estime qu'il faudrait 35 000 enseignants-chercheurs et autant d'enseignants du second degré supplémentaires pour accueillir deux millions d'étudiants. Mais, ajoute-t-il, *« ce n'est pas tout de recruter de nouveaux enseignants. il faut remplacer ceux qui partent »*, soit, d'ici trente ans, la quasi-totalité des quarante-cinq mille enseignants en poste aujourd'hui dans l'enseignement supérieur.

Alain Bienaymé estime que pour faire face à un doublement du nombre des étudiants, à taux d'encadrement constant, il faudrait recruter en quinze ans soixante-cinq mille enseignants-chercheurs. Vertigineuse perspective. Non seulement il faudrait engager un effort de recrutement très important (2) dès maintenant afin d'anticiper sur les périodes de grand départ à la retraite. Mais surtout, *« il n'y a pas assez d'étudiants en second cycle et en troisième cycle, dans certaines disciplines, pour former ce nombre formidable d'enseignants »* (Mérindol).

En partant de la situation actuelle de l'Université pour construire ses prévisions, M. Jean-Yves Mérindol fait volontairement l'impasse sur deux éléments essentiels qui compliquent les prévisions, mais rendent les perspectives encore plus abruptes. D'une part, il ne prend pas *en compte le fait que la France est* aujourd'hui l'un des pays développés qui investit le moins dans l'enseignement supérieur. Le seul rattrapage – en termes de dépenses publiques – de la moyenne de nos principaux partenaires supposerait d'emblée un doublement du budget de l'enseignement supérieur (voir *le Monde* du 8 janvier 1987). Et le Livre blanc récemment publié par l'UNEF-ID montre à quel point le taux d'encadrement des étudiants français, université par université, est inférieur aux normes fixées par le ministère lui-même, en particulier en droit, langues, économie et dans certaines disciplines scientifiques.

D'autre part, ces extrapolations ne tiennent pas compte des mesures – nécessairement coûteuses – à prendre pour réduire l'échec en premier cycle. Ce sera tout l'intérêt des deux colloques de Nice et de Dauphine d'évaluer avec précision l'ampleur du gâchis et de mesurer pour la première fois, à partir des résultats d'un premier cycle complet *(1984-1985 et 1985-1986)*, l'impact de la politique de rénovation mise en œuvre en application de la loi Savary.

On le voit, les enjeux sont considérables. Si l'on cumule le rattrapage des normes internationales, l'amélioration de la qualité des formations supérieures de premier cycle et une politique de développement massif de l'enseignement supérieur, l'effort paraît extrêmement ambitieux, voire utopique. Raison de plus pour l'engager dès aujourd'hui.

GÉRARD COURTOIS.

(1) 21,7 milliards pour le budget de l'Etat, 5 milliards engagés par les organismes de recherche dans des laboratoires universitaires, 2,4 milliards de ressources propres et environ 3,5 milliards provenant d'associations dont le budget échappe à la comptabilité des universités.

(2) J.-Y. Mérindol chiffre cette augmentation à près de 1 200 recrutements par an pendant trente ans pour le seul remplacement des départs en retraite, soit le double de ce qui est prévu au budget 1987. Alain Bienaymé arrive à une estimation très proche (1 125 recruteurs par an).

A Marseille

Les étudiants en médecine boycottent l'examen de deuxième année

Pas un seul étudiant de deuxième année de *médecine ne s'est présenté* jeudi 7 mai dans la matinée, aux premières épreuves d'anatomie qui devaient avoir lieu à la faculté de médecine de Marseille. En dépit de la présence d'un piquet de grève, la session des examens venait d'être *« déclarée légalement ouverte »*, *mais le secrétaire général du CHU* La Timone a dû interrompre l'appel au troisième nom des 247 inscrits sous les sifflets et les huées. Des étudiants non grévistes n'ont pas pu pénétrer dans les locaux d'examens. *« Les conditions actuelles ne sont pas propices au déroulement de la session de mai »*, ont déclaré les porte-parole des grévistes, qui ont présenté une pétition regroupant 778 noms sur quelque 1 600 étudiants concernés. Le conseil d'établissement devait se réunir pour juger s'il s'agit d'absences injustifiées ou d'*« événements extraordinaires »*. – *(Corresp.)*

Le Monde
SANS VISA

Croisières sans pavillon tricolore



DANIEL THIERRY

Plus aucun paquebot de croisière ne bat aujourd'hui pavillon français. Les Français pourtant semblent reprendre goût à la promenade en mer.

par Michel Castaing

LA calamiteuse aventure du *France* – devenu *Norway* – a traumatisé si durablement l'opinion que personne n'a eu la force de pleurer la récente perte d'un autre paquebot, l'*Azur*, moins prestigieux mais tout aussi chargé de symboles, puisqu'il était le dernier bateau de croisière à battre pavillon français. La vente du navire de la compagnie Paquet à l'armement grec Chandris Cruise Lines n'a pas fait couler beaucoup d'encre, seulement une ancre de plus : en le rebaptisant *The Azur*, son nouveau propriétaire n'a changé qu'un article, mais c'est l'article de la mort pour le pavillon national...

Dans le même temps, Alsthom-Atlantique achève la construction, sur ses chantiers de Saint-Nazaire, du plus gros paquebot de croisière du monde, *Sovereign-of-the-Seas*, pour le compte des armateurs norvégiens de la Royal Caribbean Cruise Line : une commande de 183 millions de dollars (un peu plus de 1 milliard de francs), qui sera honorée en décembre prochain. Jaugeant 74 000 tonneaux (8 000 de plus que l'ex-*France*), ce « souverain des mers », conçu pour 2 500 passagers, entrera dans le carrousel des Caraïbes en janvier 1988.

Que la Royal Caribbean Cruise Line, qui possède déjà quatre navires de luxe, ait choisi pour une telle entreprise la technologie française et ses coûts – Saint-Nazaire n'est pas Singapour – témoigne avec éclat de la valeur de celle-ci. « *Un summum* », dit, résumant l'avis général, Jean-Claude Hélary, directeur de la Compagnie générale de croisières, représentante en France de quatorze sociétés maritimes étrangères, dont la compagnie norvégienne. Mais les ingénieurs ne sont pas les payeurs : en clair, on sait construire des bateaux, mais on ne sait pas les gérer.

Paquet n'est plus, aujourd'hui, qu'un nom. Sa flotte est réduite à une seule unité – de grande classe, – le *Mermoz* (580 passagers), qui navigue sous pavillon bahaméen et avec un équipage à dominante indonésienne. En moins de quatre ans, Paquet, qui avait déjà vendu le *Renaissance* en 1977, a dû, pour résorber un énorme déficit (1), céder le *Massalia*, le *Rhapsody* et l'*Azur*. Le déclin de la compagnie s'est – objectivement – accentué après son rachat par le groupe Chargeurs SA de Jérôme Seydoux.

Sur fond de crise maritime mondiale, toutes sortes de raisons, pas forcément mauvaises, l'expliquent : poids de la fiscalité et de la législation françaises, concurrence déloyale des pavillons de complaisance, exigences syndicales, mais aussi erreurs de marketing, concernant notamment des « campagnes » du *Rhapsody* et de l'*Azur*. « *Jérôme Seydoux n'est pas un armateur-né* », dit le moins farouche de ses adversaires, et c'est le financier qui a réagi en vendant trois bateaux et en passant un contrat avec Accor-Sofitel pour l'exploitation du *Mermoz* – dont l'équilibre financier devrait être assuré cette année. Assainissement ou démantèlement, selon qu'on adopte le point de vue patronal ou cégétiste, le constat est là : Paquet ne règne plus sur le marché français de la croisière maritime, et rien ne dit, malgré les déclarations optimistes de ses dirigeants sur « *le paquebot de demain* », que la Compagnie reconquerra un jour sa place dans l'armada internationale.


CHRISTOPHE KUHN

Un Français sur mille

L'échec de la Compagnie générale maritime avec le *France* a porté un rude coup à l'image de marque de la croisière organisée, sans compter qu'au temps même de sa splendeur – dans les années 60 – le palace flottant était déjà concurrencé par les premiers jets. Mais, malgré l'essor du trafic aérien, malgré le boom des marinas et de la navigation de plaisance, correspondant aux goûts individualistes des Français et attisé par les exploits d'un Eric Tabarly, la clientèle hexagonale des vacances en mer a progressé dans les années 70 pour atteindre une sorte d'apogée en 1979-1980 avec quelque 80 000 croisiéristes.

Le crépuscule de Paquet et le désarmement – avant la vente – de trois de ses bateaux ont provoqué, dans la première moitié des années 80, une chute, aussi brutale que mathématique, du marché national : 30 000 clients perdus, qui, pour la plupart, ne se sont pas (encore) tournés vers les compagnies étrangères opérant en France. Des fidèles qui ne juraient que par Paquet, comme d'autres ne jurent que par Air France... Le creux de la vague a été atteint en 1985 avec, en tout et pour tout, 45 000 à 50 000 croisiéristes. Aujourd'hui, ce chiffre est de l'ordre de 55 000 – soit un Français sur 1 000, – peut-être 60 000.

Comme beaucoup d'autres données touristiques, les statistiques en la matière sont assez floues : les croisières proposées sur le marché national partent souvent d'un port étranger, et il est difficile de connaître avec précision le nombre de Français qui y participent. Et puis la transparence n'est pas la vertu première des compagnies maritimes et des voyagistes spécialisés. « *Si l'on était en mesure d'annoncer 500 000 passagers, on s'empresserait de le faire*, remarque très honnêtement Albert Penso, PDG de Transtours. *Mais ce n'est pas le cas, et les petites sociétés hésitent à communiquer des résultats très faibles.* »

Il faut donc procéder par regroupements, et ce chiffre de 55 000 à 60 000 croisiéristes français en 1987 – il n'est question ici que des voyages maritimes, les croisières fluviales n'étant pas prises en compte – est le plus souvent avancé par les spécialistes. De toute façon, c'est peu, et les Anglais (110 000), les Italiens (120 000) et les Allemands (140 000) prennent un pied plus marin que nous, sans parler des 2 500 000 Américains dûment recensés, eux, par les autorités portuaires de leur pays.

Navigation à thème

Depuis deux ans, le marché français se redresse donc. Timidement. Ce n'est pas encore l'abordage, mais ce n'est plus le naufrage. La place laissée aux trois quarts vacante par Paquet est progressivement prise par des compagnies étrangères, qui se sont installées dans l'Hexagone ou qui l'ont mieux prospecté, quand l'armement français a commencé à donner de la gîte. Une implantation souvent facilitée par d'anciens responsables de chez Paquet, en rupture – volontaire ou non – avec le groupe des Chargeurs SA et recrutés par ses concurrents. L'italienne Costa, troisième compagnie européenne, est aujourd'hui en première place en France, avec ses six bateaux pouvant transporter de 400 à 1 000 passagers et avec une clientèle « locale » estimée à un peu plus de 20 000 personnes.

« *En quelques années*, explique Claude Dexidour, délégué général de Costa, *l'offre s'est sensiblement élargie. Le marché est plus ouvert et la gamme des produits nouveaux s'est étendue.* » La mode est, en particulier, aux croisières à thème et aux croisières-conférences. L'idée des croisières à thème, lancée par... Paquet – qui continue d'en organiser, avec bonheur, sur *le Mermoz* (musique, théâtre, histoire), – a été reprise par de nombreuses compagnies, dont Costa : par exemple, l'équipe de l'émission télévisée « Des chiffres et des lettres » embarque, du 14 au 24 mai, à bord de l'un de ses navires.

« *On assiste actuellement*, indique Michel Bagot, journaliste spécialisé, *à un grand développement mondial de la croisière. Essor qui devrait avoir des répercussions chez nous. Jamais on n'a construit autant de bateaux : rien que sur les super-paquebots, 350 000 places nouvelles par an vont être offertes d'ici à 1989, ce qui, du reste, posera des problèmes de marketing.* » A plusieurs signes, les professionnels perçoivent un renouveau de la croisière en France. L'un des plus encourageants leur semble être le regard différent avec lequel les médias paraissent considérer aujourd'hui ce secteur touristique. Des médias qui sont eux-mêmes, à l'occasion, consommateurs de croisières, comme *le Figaro* et *Télérama* – sans oublier la province avec *les Dernières Nouvelles d'Alsace* ou *l'Indépendant* de Perpignan – et qui sont ainsi porteurs de la bonne parole.

Car l'image de marque de la croisière a besoin d'être toilettée. Certes, on ne croit plus vraiment, comme au temps du *France*, que le voyage en mer est exclusivement réservé aux couples à la fois riches et âgés, encore que la publicité faite actuellement autour du *Maxim's-des-Mers* puisse, comme un fait exprès, rééclairer ce cliché (2). La modernisation des navires, avec installations sportives et discothèques, a, depuis quelque temps déjà, attiré un certain nombre de jeunes, abaissant la moyenne d'âge du croisiériste français – selon plusieurs enquêtes – de cinquante-six ans en 1976 à quarante-cinq ans (tout de même) en 1986.

« *Mais il est certain*, notent tous les voyagistes, *qu'on dénombrera toujours beaucoup plus de jeunes l'été en Méditerranée que l'hiver dans les Caraïbes...* » En outre, le fractionnement des vacances donne mieux la possibilité de partir en famille, et les compagnies l'ont bien compris en programmant généralement des périples plus courts qu'auparavant (de sept à dix jours au lieu de quatorze).

La cherté de la croisière est dénoncée par les professionnels comme étant un autre stéréotype. Ce serait une idée reçue, véhiculée par une presse soucieuse de ne mettre en exergue que les navires et les voyages sophistiqués, destinés à l'élite – du moins à l'élite monétaire.

Certes, ils ne demandent pas qu'on vante les cabines à quatre, les toilettes sur le palier (sur le pont) ou les cloisons qui restituent la vie en HLM, mais ils souhaitent faire mieux savoir qu'il existe « *des croisières pour tous les budgets, à partir de 500 F par jour tout compris* », et qu'une croisière n'est « *pas plus onéreuse qu'un circuit terrestre classique* », tout en offrant des avantages supplémentaires : « *l'hôtel qui se déplace* », « *la découverte de plusieurs pays en peu de jours* », etc.

Du simple au triple

Mondocruises, qui commercialise notamment les bateaux des compagnies grecques Chandris et Epirotiki, donne volontiers l'exemple suivant : 8 jours à bord du *Romanza* (cabine à deux) plus 8 jours en Crète (à l'hôtel) en juillet-août coûtent 8 275 F, contre 8 600 F pour un séjour « terrestre » de 15 jours, dans la même île, à la même période de l'année.

« *Ce qui importe*, souligne avec bon sens Claude Dexidour, *c'est moins la somme demandée au départ que celle que vous avez réellement dépensée au retour des vacances. Or, avec les forfaits croisières, il n'y a pratiquement jamais de mauvaises surprises.* » En fait, il vaut mieux ne pas compter moins de 1 000 F par jour et par personne si l'on veut voyager non pas luxueusement mais confortablement : la croisière s'est sans aucun doute démocratisée, mais ce n'est pas encore le camping sur l'eau.

On conçoit que les tarifs varient selon le type, la taille, l'aménagement du navire, selon le style de croisière, etc. Mais ce qui choque vraiment, c'est la différence de prix – du simple au triple – qui prévaut entre les cabines d'un même bateau : ce n'est pas la peine d'avoir instauré la classe unique ! Pour ne citer que l'exemple du *Mermoz*, on y répertorie quinze catégories de cabines, ce qui revient à faire une sélection encore plus « sociale » qu'entre la première et la deuxième classe (3).

« *Sur les bateaux actuellement en construction, on commence à ramener l'éventail des cabines à cinq ou six* », dit Angelo Linardatos. Le président de Croisimer, groupement des compagnies maritimes en France, ajoute : « *Pour seulement couvrir ses frais, un armateur doit assurer le taux de remplissage du bateau à 60 %.* » Sans doute, mais il subsiste d'autres anomalies : « *Quand le dollar baisse, les prix devraient diminuer* », affirme Michel Befort, directeur de Mondovoile.

(Lire la suite page 8.)

(1) Lire *le Monde* du 24 janvier.

(2) Ce gros yacht de luxe, dont le principal actionnaire est une filiale de la BRED, propose, l'été, deux croisières en Méditerranée. Son restaurant est la copie conforme – dans la décoration et dans l'assiette – du célèbre établissement de la rue Royale. Seize suites (32 passagers) plus que confortables, mais le gîte et le couvert se paient trop cher (prix moyen : 5 000 F par jour) pour l'intérêt relatif de la croisière proprement dite.

(3) Les tarifs, pour le 31e Festival de musique en mer, par exemple (28 août-25 septembre) sont les suivants : catégorie 15 : 30 260 F ; Catégorie 8 : 43 260 F ; catégorie 2 : 69 050 F (cabines doubles). Il est proposé un appartement (catégorie 1) : 128 620 F. De plus, le restaurant « Grill Renaissance » n'est accessible que jusqu'à la catégorie 6 incluse. Celui qui a payé 58 140 F (catégorie 7) n'y a pas droit.

ESCALES


F. DUPUY

Avec un pur de l'Islande

Perdue dans l'Atlantique nord, *l'Islande oscille entre* le chaud et le froid, la douceur et la violence. C'est aussi le dernier bastion d'une nature restée vierge. Bref, un décor qui ne supporte pas la médiocrité. D'où les ambitions affichées *par* Comptoir d'Islande (8, boulevard Pasteur, 75015 Paris ; tél. : 45-67-99-34), un nouveau voyagiste spécialisé sur cette unique destination. A sa tête, Philippe Patay, trente-cinq ans, *qui a vécu* quinze ans en Islande, entend privilégier *« le sensuel plutôt que le culturel »* et le contact direct avec la nature, par petits groupes de dix à quinze personnes. Son équipe se déclare prête à aider également ceux qui désirent voyager seuls.

Dans la première brochure, on relève notamment un trekking de neuf jours (pour bons marcheurs) dans le désert de l'Oraefi (11 300 à 11 800 F.) ; une découverte de l'île en dix-huit jours, en 4×4, (12 900 à 13 400 F.) et trois voyages à thèmes : sur les oiseaux (du 7 au 17 juin, 12 000 à 12 500 F.), les volcans (2 circuits cet été à 14 100 F.), l'astronomie et la géologie (du 9 au 20 septembre, 10 500 F.).

Fugue normande

Sur les hauteurs du mont Canisy il y avait un château. Mlle de Montpensier et le *marquis de Lassay s'y aimèrent*. La comtesse du Barry y donna de somptueuses fêtes. Au début du siècle, il ne restait que des ruines.

François André décida de placer là un hôtel à colombages et un golf. *Lucien Barrière*, qui lui a succédé, continue de miser sur le vert. Tapis vert du casino de Deauville (où l'on affiche électroniquement les numéros sortis à la roulette et où Régine est de retour) et herbe verte des trois neuf trous où l'on joue entre les pommiers.

Habillé de neuf, l'Hôtel du Golf (31-88-19-01) a confié son restaurant à un nouveau chef, Gérard Salle, transfuge du Bristol et du Vert Galant. Le menu est à 165 F. et la carte autour de 200 F. Pour 330 F. par personne et par jour (deux nuits minimum, trois en juillet), les « fugues » offrent (sauf week-ends fériés et du 1er août au 14 septembre) la chambre et un sport de son choix. En demi-pension, le forfait est *de 485 F. par personne.*

Côté golf, on affiche ici des « Vendredis » pour 485 F. par personne avec le dîner, la nuit du jeudi et une compétition pour obtenir un classement ou baisser son handicap. *Renseignements* auprès de Vincent Suty au (16) 31-88-20-53.

Farniente en mer Egée

Si l'on a envie de mer Egée et de soleil plus que de sites archéologiques, voici Jumbo (19, avenue de Tourville, 75007 Paris, tél. : 47-05-01-95 ; *agences de* voyages et agences Air France) qui propose le « séjour d'île en île ».

L'organisateur assure l'intendance : les vols France-Athènes-France, quatorze nuits et petits déjeuners à l'hôtel, les liaisons en bateau entre les îles et le retour en avion à Athènes. Un exemple parmi les neuf propositions de séjour dans trois îles : un forfait de quinze jours avec haltes de plusieurs jours à Patmos, Leros et Kos coûte de 4 220 F. à 4 500 F. selon la période ; la semaine supplémentaire : 2 205 F. (2 450 F. en haute saison). Autre alliance : Rhodes, Santorin, *Mykonos : 5 150 F.* à 5 800 F. (transferts d'une île à l'autre en avion) ; semaine supplémentaire : 3 080 F. ou 3 675 F.

Le monde en mémoire

Entièrement consacrée au voyage, la librairie Itinéraires propose guides, cartes, manuels de conversation, ouvrages d'ethnographie et de religion, reportages, récits de voyage, livres de cuisine, bandes dessinées, littérature étrangère, livres d'art et romans. Le monde en rayons : plus de 160 pays traités.

Mais aussi, désormais, le monde en mémoire grâce à un logiciel exclusif qui a permis d'entrer tous ces ouvrages dans un ordinateur où ils sont répertoriés par pays et par thème. Une imprimante permet ainsi de disposer, sur demande, d'un catalogue daté et constamment tenu à jour sur tout ce *qu'on peut lire avant,* pendant ou après un voyage.

Un service également offert aux provinciaux à qui la précieuse liste peut être envoyée gracieusement, sur simple demande, une fois indiqués, par téléphone ou par lettre, le ou les pays désirés. Il ne reste plus, ensuite, qu'à commander les ouvrages retenus, qui sont expédiés moyennant des frais d'envoi d'un montant de 25 F. pour un livre et de 5 F. par livre supplémentaire. Itinéraires : 60, rue Saint-Honoré, 75001 Paris ; tél. : 42-36-12-63.


RENÉ BURRI/MAGNUM

Les radeaux du Monténégro

Cette « expédition » à caractère relativement sportif, que propose la Maison de la randonnée (10, rue des Feuillantines, 75005 Paris, tél. : 43-25-09-79) a pour base de départ le parc national du Durmitor, au cœur des montagnes de Bosnie et du Monténégro, en Yougoslavie. Il faudra savoir se mettre en muscles assez rapidement, puisque l'organisation propose une descente de trois jours du canyon de la Tara sur des radeaux de troncs d'arbres. Ensuite, cap sur Dubrovnik et mini-croisière, *en bateau cette* fois, jusqu'à Venise.

Prix : 5 630 F., départ de Grenoble ; 5 100 F., départ de Venise. Deux dates sont proposées : du 11 au 25 juillet et du 8 au 22 août.

La grande parade des tulipes

Les parkings y sont presque aussi étendus que la surface consacrée à plus de six cents espèces de tulipes : 20 hectares contre 28 à la gloire des fleurs à bulbe ! C'est dire l'attraction exercée par le parc horticole le plus célèbre du monde, De Keukenhof, qui, cette année encore, s'apprête à accueillir près de 1 million de visiteurs. Situé à Lisse, entre Leiden et Haarlem, à deux pas d'Amsterdam, il est ouvert jusqu'au dimanche 24 mai, de 8 h à 20 h. Plantés comme à la parade, amaryllis, freesias; hyacinthes, tulipes, iris et narcisses. Avec, du 14 au 24 mai, la plus grande exposition mondiale de lys.

Profitez de votre visite pour aller admirer, à Amsterdam, au musée Van Gogh (jusqu'au 30 mai), la trentaine de toiles d'impressionnistes français prêtées par le *Metropolitain de New-York*. En empruntant le bateau-mouche spécial qui, de la gare centrale, dessert neuf musées de la capitale.

R. CROS

Toute l'Anatolie

Le grand tour de l'Anatolie : un circuit dense où la beauté des sites naturels rivalise avec celle des vestiges des civilisations byzantine, ottomane, romaine et chrétienne. Un classique pour le voyageur venu d'Europe et une valeur sûre d'Eden Voyages (11, rue Molière, 75001 Paris, tél. : 42-96-88-11).

Après le vol Paris-Izmir, les grandes étapes sont Ephèse, la ville thermale romaine de Hiérapolis, Pamukkale, Konya où fut fondé l'ordre des Mevlevis (les derviches-tourneurs), le caravansérail de Sultanhan, puis la Cappadoce, ses églises rupestres, ses fresques, ses aiguilles et ses pitons. Viendront ensuite la ville souterraine de Kaymakli, refuge des premiers chrétiens, Ankara et le musée hittite, Istanbul où hommage est rendu, bien sûr, au palais Topkapi, à la basilique Sainte-Sophie, à la Mosquée bleue comme à celle de Soliman le Magnifique. Bursa, Oren, Pergame et Izmir terminent le périple.

Toutes ces merveilles pour un mini-prix — de 3 800 F. à 4 295 F. — qui comprend le transport *aérien, le circuit en bus,* l'accompagnement d'un guide-conférencier, le logement en hôtel de tourisme, la pension complète, les entrées dans les sites et musées, sans oublier l'assurance. *Départ tous les* dimanches jusqu'au 4 octobre. Ce programme de huit jours existe aussi en version longue (quinze jours) avec une pointe vers le Sud (Marmaris, Kas, Antalya) pour un prix tout aussi raisonnable : de 5 630 F. à 6 130 F.

Croisières sans pavillon tricolore

(Suite de la page 7.)

Ce distributeur indépendant, spécialisé dans la croisière haut de gamme, indique, par ailleurs, qu'il existe depuis trente-cinq ans en Angleterre une puissante centrale d'achats. Saga Cruise, qui obtient de la part des compagnies des tarifs très préférentiels, sans pour autant ruiner les armateurs... *« Ainsi,* explique Michel Befort, *un Français et un Anglais vont se retrouver côte à côte sur un même bateau, dans des conditions rigoureusement identiques, même type de cabine, mêmes services, etc. L'Anglais aura payé son voyage jusqu'à 35 % moins cher ».*

Rien de semblable en France, où la démarche de Transtours mérite pourtant d'être évoquée. Ce « vieux » tour-opérateur, qui, en 1955, a organisé, sur un bateau polonais, le premier voyage touristique de l'après-guerre en URSS, a la particularité de n'affréter que des paquebots soviétiques. Affrètements qui se font sur le principe de la « chartérisation », ce qui permet à Transtours de proposer un rapport qualité-prix avantageux.

Sur ces navires, où le confort égale celui des bateaux occidentaux et où l'équipage est à 80 % féminin, tout l'environnement (restauration, animation, etc.) est français et toutes les croisières partent d'un port français (Le Havre ou Marseille), ce qui autorise le voyagiste à revendiquer officiellement 10 000 passagers pas an, en deuxième position, sur le marché national, derrière Costa. Sans compter que partir d'un port français évite de prendre l'avion pour aller rejoindre le lieu d'embarquement.

Les écoles de tourisme sur la sellette

Savoir choisir son bateau : c'est presque plus important, estiment les spécialistes, que jeter son dévolu sur une destination. Puis savoir choisir sa cabine : ce n'est peut-être pas du plus haut romantisme, mais le bon fonctionnement des sanitaires et de la climatisation passe avant la décoration. Or le croisiériste français est, à son corps défendant, généralement mal informé.

La profession, arbitrairement rattachée au Syndicat national des agents de voyages, est elle-même peu structurée, malgré la bonne volonté de Croisimer, et elle ne consacre pas de gros budgets — par force, disent ses représentants — à la promotion de la croisière. Le dynamisme est individuel, comme celui de Costa — position de leader oblige, — qui sait vendre ses (bons) produits.

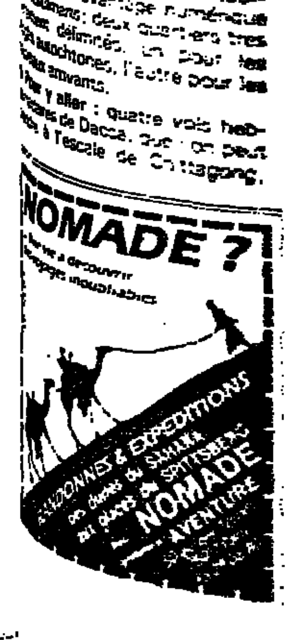
Mais ce *défaut d'information* incombe d'abord aux nouvelles générations d'agents de voyages — depuis les années 1960, — qui ont essentiellement appris à « faire » de la billetterie aérienne. *« Il est regrettable,* se plaint Jean-Claude Hélary, *que les écoles de tourisme négligent l'enseignement du « maritime ». »* Le directeur de la Compagnie générale de croisières déplore que les questions maritimes ne soient traitées — rapidement (dix heures de cours) — qu'en première année et qu'elles ne figurent pas à l'examen du BTS. *« Il faut vraiment que le client soit motivé,* renchérit Claude Dexidour, *pour obtenir des renseignements sur une croisière chez un voyagiste généraliste. Nous devons, nous, compagnie, « pré-vendre » l'idée de la croisière... »*

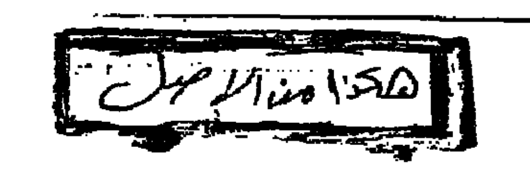
Manque d'informations, prix encore trop élevés, affaiblissement de l'armement national *expliquent que la croisière n'ait* pas encore trouvé en France sa... vitesse, malgré ses charmes oniriques et ses plaisirs réels. Mais, on l'a dit, c'est un secteur touristique qui est en train de bouger, avec l'apparition, à côté des croisières à thème, des croisières-séminaires et autres voyages de stimulation : de grandes entreprises comme IBM, Thomson, Renault, ont déjà utilisé ce lieu convivial par excellence qu'est le bateau, et EDF s'apprête à le faire en octobre.

Le créneau économique est loin d'être saturé, et le Club Méditerranée vient de s'y engouffrer en concevant avec Kloster, famille d'armateurs norvégiens, un paquebot d'un millier de lits, qui devrait être opérationnel à Noël 1988. Aujourd'hui, le marché français de la croisière ne pèse guère plus de 500 millions de francs : ce n'est jamais que le chiffre d'affaires d'un très grand tour-opérateur.

MICHEL CASTAING.







Rendez-vous à Cox's Bazar

Voyage au Bangladesh à la recherche d'une drôle de ville avec un drôle de nom.

IL avait suffi d'un coup d'œil curieux à un vieil atlas, autrefois, pour que ce nom mi-exotique mi-excentrique s'ancre dans la mémoire. Aux confins perdus de contrées lointaines, quelque part entre Birmanie et Pakistan oriental, en marge du golfe du Bengale, ce point sur la carte s'était dès lors inscrit dans un repli de conscience, jalon pour un possible voyage, un jour, vers ce qui fut autrefois l'empire fabuleux des Indes. La seule personne jamais rencontrée qui soit allée à Cox's Bazar — une délicieuse vieille dame à l'esprit aussi fureteur qu'audacieux — m'avait un jour assuré que, vraiment, là-bas, il n'y avait rien à voir. Il n'empêche : ce nom n'a en rien perdu de son attrait.

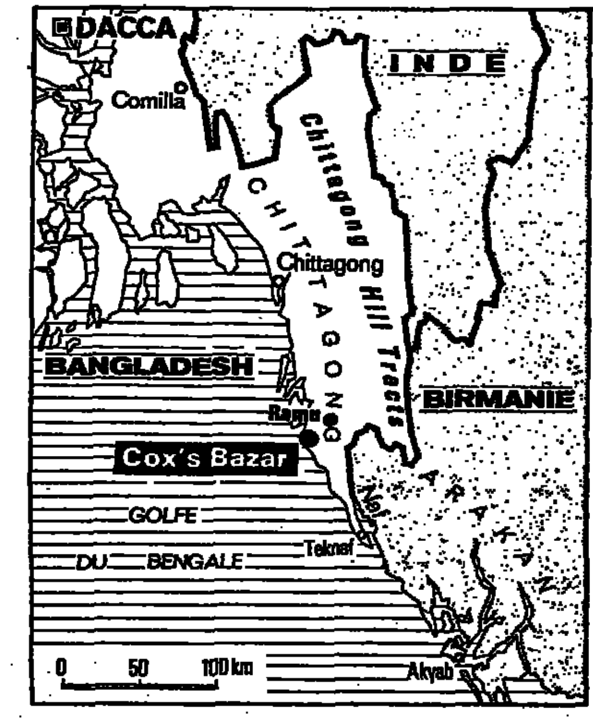
Si bien qu'un jour, plus tard, en débarquant à Dacca, c'était encore Cox's Bazar en point de mire. A l'Office du tourisme, sous une grande affiche de palmiers se mirant dans un bras d'eau où paressait une jonque avec la légende *« Visitez le Bangladesh avant que les touristes n'arrivent »*, le fonctionnaire de service me regarda d'un œil étonné : *« Cox's Bazar ? Mais il n'y a rien à voir là-bas ! »*. Une patiente insistance finit par vaincre les réticences : la route de Cox's Bazar passait dorénavant par Chittagong, le grand port qui est aussi le poumon commercial par où respire un pays à demi asphyxié par une démographie galopante et une densité de population parmi les plus élevées du monde.

Dacca, la capitale, se donne volontiers des allures modernes dans certains quartiers — l'aéroport, flanqué d'un bâtiment spécial pour les VIP, puis la route qui mène aux deux grands hôtels. Ce sont les seuls endroits du pays, avec un troisième « quatre étoiles » à Chittagong, où l'on puisse boire de la bière et même de l'alcool — loi islamique oblige, les boissons fortes sont officiellement bannies et il n'y a pas de fabrique locale de bière. Le Parlement, nouvel édifice récemment inauguré pour célébrer des retrouvailles avec une démocratie taillée sur mesure pour les ambitions du général-président Ershad, paraît un peu perdu sur son esplanade dégagée.

Cependant, dès que l'on quitte ces zones relativement aérées, le vrai décor reprend le dessus, et les bigarrures d'un Orient de pacotille brillent de tout leur clinquant. Sur les quais, un monde grouillant se faufile entre bateaux, jonques, sampans et ferries branlants. Sur le pont surélevé d'un chaland ventru, un homme à calotte blanche se prosterne péniblement en regardant vers l'Ouest : au crépuscule, c'est l'heure de la prière, tandis que l'appel nasillard du muezzin, rentransmis à tue-tête par haut-parleur, vrille l'air saturé de moiteur.

Import-export

Scène à peu près identique, un autre jour, à Chittagong, où l'église Sainte-Marie, avec son clocher qui joue les minarets, a pris au fil des ans un curieux aspect vaguement islamique. Elle semble se recroqueviller sur son domaine de plus en plus sournoisement grignoté par les venelles avoisinantes, à l'assaut du moindre espace vide. Là encore, cyclo-pousses et triporteurs se multiplient à l'infini, se glissent par nuées entre les hauts murs délabrés de l'ancien quartier portugais et les avenues noires de monde, bordées d'établissements bancaires, d'agences maritimes, d'import-export ou de dédouanement de marchandises. Au loin, à l'horizon portuaire, les navires font la queue pour décharger leurs cargaisons.



La route du Sud est faite de poussière et de cailloutis. De temps à autre, un gué permet de franchir un bras d'eau, ou un pont enjambe de haut des flotilles élégantes de grands radeaux de bambou. La vision serait idyllique, n'était le nombre innombrable qui finit par justifier pleinement l'appellation de fourmilière humaine. Les kilomètres diminuent, c'est bientôt Cox's Bazar. Juste avant d'entrer dans les faubourgs, un sentier qui bifurque s'enfonce dans une campagne boisée et tranquille, vers Ramu : village bouddhiste, cerné de tous les côtés par les colons musulmans venus des plaines du Nord. Ses *kyang* (sanctuaires) sont désormais clos derrière les portes de bois indiquant les limites de l'espace sacré.

Des cloches tintent sous le coup léger d'un long morceau de bois, et, une fois ouvertes les portes, l'œil émerveillé s'attarde à loisir sur les traits de superbes statues du Bouddha. Offrandes de fleurs et de fruits garnissent les autels, mais ces trésors demeurent le plus clair du temps sous clef : des vols ont été commis, dont jamais les auteurs n'ont été retrouvés.

Cl. B. LEVENSON

Quelques heures durant, on reste sous le charme d'une atmosphère sereine, mais dans les regards croisés, au-delà de l'amical sourire de bienvenue, bien vite affleure la tristesse : le répit ne sera plus très long devant l'avance, encouragée par le gouvernement, des colons, et la petite communauté bouddhiste de Ramu se rétrécie comme une peau de chagrin. Déjà, c'est un peu comme si le passé s'effrangeait, ces hommes et ces femmes savent leur avenir bouché, et le moine dont la haute silhouette s'encadre un instant dans l'embrasure d'une fenêtre a fait vœu de silence. Seul son regard de braise happe notre présence, on le sent détaché de tout, et pourtant si tragiquement lié au sort de ses semblables...

La mission du capitaine Cox

Dépassé le virage, c'est enfin Cox's Bazar, le Bazar de Cox. Sa célébrité n'est, certes, pas aussi grande que celle du fameux capitaine Cook, mais le capitaine Cox n'en a pas pour autant démérité de Sa Très Gracieuse Majesté. Du temps de l'ombrageuse splendeur du Raj, c'est lui qui a fondé, au fin fond du monde, en bordure de l'Arakan et des collines vallonnées des Chittagong Hill Tracts cette bourgade alanguie et poussiéreuse qui, aujourd'hui encore, s'enorgueillit de porter son nom.

Mais qu'était-il donc venu faire dans ces parages, où sans doute hier moins encore que maintenant rien ne semblait devoir, ou pouvoir, se passer ? En ce temps-là — en l'an 1798, pour être précis, — le capitaine Cox, Hiram de son prénom, avait reçu pour mission de fortifier l'agglomération et de la protéger contre d'éventuels raids birmans.

Un autrefois plus glorieux

A l'époque, là-bas, le souvenir rôdait encore du passage, un siècle plus tôt, de Shah Shuja, fils de Shah Jahan, frère aîné du terrible Aurangzeb, vice-roi du Bengale une bonne quinzaine d'années durant, et qui avait voulu porter secours à son père prisonnier d'Aurangzeb. Mal lui en prit, car l'équipée tourna court, et le valeureux fils ne dut son salut qu'à une retraite précipitée, en compagnie d'une escorte nombreuse, puisqu'elle comptait un millier de palanquins. Accueilli d'abord amicalement par le souverain de l'Arakan, Shah Shuja dut ensuite repartir, en raison des intrigues de la cour moghole sur son déclin...

A remonter encore un peu plus dans le passé, l'histoire résonne des hauts faits de flamboyants écumeurs de mer et autres forbans, Moghs et Portugais, qui rançonnaient à qui mieux mieux les habitants de la baie du Bengale.

Tout cela se perd maintenant dans les méandres d'une mémoire défaillante. Cox's Bazar se peuple de nouveaux venus, tandis que s'estompe l'altérité locale. Pourtant, sur les petites collines environnantes, des *chedi* bouddhistes — sortes de reliquaires — témoignent d'un autrefois plus glorieux. Au centre même de l'agglomération, le vieux monastère arakanais tout en bois ouvragé, avec ses escaliers en colimaçon, ses bibliothèques, ses salles de prière ou de méditation, ses terrasses couvertes, paraît bien isolé et inéluctablement menacé par les colons mahométans qui l'enserrent de partout. Insouciante, une végétation luxuriante et colorée ajoute encore au sentiment de l'éphémère.

A quelques encablures de la côte, l'île de Maheskhali, devenue cantonnement militaire, abrite aussi un ancien temple hindouiste presque bicentenaire. Au-delà de la rivière Nala, qui coule à Cox's Bazar, une autre petite île, Sonadia, est une réserve pour les oiseaux migrateurs. Et les gens du lieu se plaisent à vous inciter à la promenade le long des longues plages qui descendent paresseusement jusqu'à la Birmanie et plus loin encore. Inutile d'y chercher naïades provocantes ou joyeux drilles en goguette : ici, on se trempe un peu les pieds, et les plus audacieux se jettent à l'eau sans rien ôter de leurs vêtements. Le soleil de midi fera tout sécher rapidement. Le retour des pêcheurs et le marché aux poissons rythment la vie de tous les jours des deux communautés — mogh bouddhiste et bengalaise mahométane — qui se côtoient sans se mélanger.

A l'aune d'une quotidienneté bariolée, sous-tendue de tant de détresses, Cox's Bazar n'est plus désormais un point de mire, c'est devenu une halte de la mémoire. Qui vaut le détour, même si le rêve reste plus chatoyant qu'une incontournable réalité...

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Repères

● **Situation** : 152 km au sud-est de Chittagong (cinq heures de voiture par une route praticable entrecoupée de gués).

● **Population** : 100 000 habitants, avec un avantage numérique aux musulmans ; deux quartiers très nettement délimités, un pour les Moghs autochtones, l'autre pour les nouveaux arrivants.

● **Pour y aller** : quatre vols hebdomadaires de Dacca, que l'on peut prendre à l'escale de Chittagong ; deux autres vols par semaine de Chittagong ; liaison régulière par bateau deux fois par semaine de Chittagong, mais il est possible de louer un petit bateau ou de trouver une place sur un chaland n'importe quand ; liaisons routières (autocars, camions, bus et minibus) régulières et quotidiennes de Chittagong.

● **Hébergement** : chaîne de l'Office du tourisme : Parjatan Motel Shaibal, Parjatan Motel Upal, Parjatan Motel Probal, Parjatan Cottages ; Hôtel Sayeman ; Hôtel Rachy ; mais la plupart des petits établissements locaux ne portent aucune indication en anglais.

● **Informations touristiques** : à l'office local ; on peut y trouver des jeeps ou des voitures à louer.

● **Loisirs** : promenades sur la plage « la plus longue du monde » (75 km) ou en bateau jusqu'aux îles des alentours ; pêche ; excursions dans les environs (en rickshaw, en jeep ou en voiture) ; pour les marcheurs impénitents, possibilité d'aller à pied jusqu'à Teknaf, sur la frontière birmane, en quatre jours ; Festival bouddhiste de l'eau à la mi-avril.



JEUX

échecs

Nº 1227

L'HOMME QUI VOIT TOUT

(2e Tournoi SWIFT, Bruxelles, 1987)

Blancs : WINANTS

Noirs : KASPAROV

Gambit – D. Variante Tartakover.

1. d4	Cf6	29. Da5	Fa4! (p)
2. ç4	é6	30. Fxa4	Ta6
3. Cf3	d5	31. Db5	Txa4
4. Cç3	Fé7	32. a3	ç3!! (q)
5. Fg5	h6	33. Cç2 (r)	Dç7
6. Fh4	0-0	34. Tb1! (s)	Ta7 (t)
7. é3	b6 (a)	35. Dé8	Tb7
8. çxd5 (b)	Cxd5 (c)	36. Th4!	Rg7
9. Fxé7	Dxé7	37. g3	Cé6 (u)
10. Cxd5	éxd5	38. Da4	Cg5
11. Tç1 (d)	Fé6 (é)	39. h4 (v)	Cé4
12. Da4 (f)	ç5	40. Rg2	Ta7
13. Da3 (g)	Tç8 (h)	41. Db5	Dé5!
14. Fé2 (i)	Rf8 (j)	42. Db6 (w)	Df5!!
15. dxç5	bxç5	43. f3 (x)	Cg5!! (y)
16. 0-0	a5 (k)	44. hxg5 (z)	Dxç2+
17. Tç3	Cd7	45. Rg1 (aa)	Dd1+
18. Tf-ç1	Tç-b8	46. Rg2	Dé2+
19. Th3!	ç4 (l)	47. Rh3 (ab)	Dxf3!! (aç)
20. Txb8+	Txb8	48. Dxa7 (ad)	Dh1+
21. Dxa5	Txb2	49. Rg4	h5+
22. Cd4	Rg8 (m)	50. Rf4	Df1+
23. Ta1	Cç5 (n)	51. Ré5	Df5+
24. Da8+	Rh7	52. Rd6	Dé6+
25. Da3!	Tb6	53. Rç7 (aé)	Dé7+
26. Fd1!! (o)	g6	54. Rb6	Dxa7+
27. Fç2	Fd7	55. Rxa7	ç2!! (af)
28. h3	Dé6	56. abandon.	

NOTES

a) La différence de classe entre le champion du monde et le maître belge est énorme et il est clair pour tout le monde que Kasparov doit marquer un point dans cette rencontre avec un joueur qui figure dans le bas du tableau de ce tournoi. Kasparov choisit ici la « variante Tartakover » dont les subtilités positionnelles devraient lui permettre de prendre un net avantage en milieu de partie.

b) Fermant la diagonale du fianchetto adverse.

ç) Mieux que 8..., éxd5 ; 9. Fd3, Fb7 ; 10. 0-0, Cb-d7 ; 11. Tç1, ç5 ; 12. Ff5, Tf-é8 ; 13. Dç2, Cf8 ; 14. Cé5 et les Blancs sont mieux (Olafsson-Petrossian, 1959).

d) Ou 11. Fd3 ou 11. Fé2. Le coup du texte semble le plus logique et ne craint pas la suite 11..., Db4+ ; 12. Dd2, Dxd2+ ; 13. Rxd2.

é) L'idée remarquable de Tartakover : après l'ouverture de la colonne b, le F posté en b7 pourrait gêner l'activité des pièces lourdes noires.

f) La D s'apprête à jouer un rôle actif face aux « pions pendants » ennemis.

g) Une manœuvre caractéristique dans cette structure ; le pion ç5 est bloqué et attaqué.

h) Et non 13..., Cd7 ; 14. Fa6!

i) Fischer surprit Spassky en 1972 lors du célèbre match du Reykjavik par 14. Fb5, *déjà* joué dans une partie Furman-Geller en 1970. Plus tard, Geller proposa la réponse 14..., Db7 ; 15. dxç5, bxç5 ; 16. Txç5, Txç5 ; 17. Dxç5, Ca6!

j) Le découplage est utile : cependant, 14..., Df8 ; 14..., a5 et 14..., Db7 sont aussi à envisager.

k) Ou 16..., Cb-d7 ; 17. Tf-d1, Tç-b8 ; 18. Dç3 avec des chances égales. 16..., ç4 *est* favorable aux Blancs : 17. Dxé7+, Rxé7 ; 18. b3!, Cd7 (si 18..., çxb3 ; 19. Txç8, Fxç8 ; 20. axb3 avec avantage aux Blancs) ; 19. Cd4, Cb6 ; 20. Tç2, Tç7 ; 21. Tf-ç1, Ta-ç8 ; 22. f4 (Judovic-Romanov, par correspondance, 1966-1967).

l) Si 19..., Tb4 ; 20. Txb4, çxb4 ; 21. Dd3 et les Noirs restent avec le pion d isolé.

m) Le R noir a besoin dans plusieurs variantes de s'abriter (si 22..., *Db4?* ; 23. Dd8 mat).

n) Si 23..., Cf6 ; 24. Ff3!

o) Les Blancs ont joué avec précision et opéré le regroupement de leurs forces : leur prestigieux adversaire n'a rien obtenu dans l'ouverture.

p) L'échange du Fç2 donnera au C noir la case é4.

q) Le champion du monde recherche le gain ; l'avance du pion ç peut paraître risquée mais Kasparov voit plus loin, si loin...

r) Et non 33. Cb3, Cxb3 ; 34. Dxa4, Cxa1 et le pion ç gagne.

s) Si 34. Td1, Ta5 ; 35. Dé8, Cé6!

t) Menace 35..., Tb7.

u) Malgré ses efforts, Kasparov ne parvient pas à percer la défense de son adversaire.

v) Mais, au trente-neuvième coup, les Blancs commencent à baisser leur garde alors qu'il était simple d'éliminer le dangereux pion passé des Noirs par 39. Txb7, Dxb7 ; 40. Dd4+, Rh7 ; 41. Dxç3, Cxh3+ ; 42. Rf1.

w) Alors que Kasparov centralise ses forces, *les Blancs sous-estiment les dangers et s'éloignent* de l'égalisation encore possible après 42. Dd3, Df5 ; 43. f3 et si 43..., Cxg3 ; 44. Dd4+!

x) Si 43. Dxa7?, Dxf2+ ; 44. Rh1, Cxg3 mat. *Maintenant, les Noirs ont deux pièces en prise.*

y) Rien ne pourra plus arrêter le champion du monde qui a tout vu, tout prévu depuis son passage de D (Dé5-Df5).

z) Si 44. Cé1, Txa3! ; 44. Dxa7, Dxf3+ ; 45. Rg1, Dd1+ ; 46. Rg2, Dé2+ ; 47. Rh1, Df1+ ; 48. Rh2, Cf3 mat.

aa) Ou 45. Rh3, Df5+ et 46..., Txa3.

ab) Ou 47. Rg1, ç2!

aç) Fantastique! Kasparov donne un pion pour la T.

ad) Ou 48. gxh6+, Rh7 ; 49. Dd4, Dh1+ ; 50. Rg4, Dh5+ ; 51. Rf4, Df5 mat des épaulettes.

aé) Ou 53. Rç5, Dxé3+ ; 54. Td4, ç2.

af) La pointe qui justifie peut être 32..., ç3 (?!) et qui est l'aboutissement de la dernière combinaison (47..., Dxf3).

Solution de l'étude nº 1226.
O. Duras. 1933.

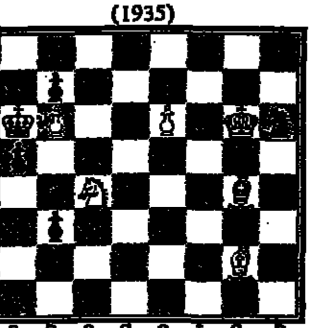
(Blancs : Ra6, Tç6, Pa7 et f7. Noirs : Ra8, Th8, Fç7.)

Après 1. Txç7?, Th6+ ; 2. Rb5, Tb6+ ; 3. Rç5, Tb5+ ; 4. Rd6, Td5+ ; 5. Ré7, Td7+ ; 6. Ré8, Té7+ ; 7. Rf8, Txf7+ les Noirs font nulle. Comme après 1. Té6?, Fd8! ; 2. Td6 (2. *Té8, Tf8!*), *Fé7.*

1. Tg6!, Tf8 ; 2. Té6!, Fa5 (si 2..., Th8 ; 3. Té8+, Fd8 ; 4. Rb5!) ; 3. Té7, Fd8 ; 4. Té8!, Th8 ; 5. Tg8!, Txg8 ; 6. fxg8=F!! et les Blancs *gagnent.*

ÉTUDE
Nº 1227

A. GULIAEV
(1935)



BLANCS (5) : Rg6, Fg2, Cç4, Pb6 et é6.
NOIRS (6) : Ra6, Fg4, Ch6, Pa5, b7, b3.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1224

MERVEILLEUSE TECHNIQUE

Pour remporter un titre européen, il faut bien annoncer, bien jouer et connaître aussi tous les secrets des coups techniques les plus délicats, comme le prouve cette donne où le déclarant, qui allait gagner ce championnat, avait reconstitué exactement les mains pour réussir son contrat.

♠ V 10 3 2
♡ R 9 6 5
♢ 10 6 5
♣ V 3

♠ A 8 4
♡ 10 3
♢ R V 9 8 7
♣ 8 6 2

♠ D 9 6 5
♡ D 8 7 4 2
♢ 3
♣ R 10 7

♠ R 7
♡ A V
♢ A D 4 2
♣ A D 9 5 4

Ann. : E. don. Tous vuln. (donne 26)

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kowalsky	Le Royer	Stadnicki	Meyer
–	–	passe	2 SA
passe	3 ♣	passe	3 ♦
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest a entamé le 10 de Cœur par le Valet de Cœur de Sud qui a joué de 4 de Trèfle pour le Valet du mort et le Roi. Est ayant contre-attaqué le 3 de Carreau, Ouest a fait le Valet et il a continué Cœur. Sud a fait l'As sec et il a rejoué la Dame de Carreau prise par le Roi d'Ouest qui a joué Trèfle pour détruire cette communication. *Comment Meyer, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Meyer a tiré *tous ses Trèfles* jusqu'à cette situation où il a joué le 2 de Carreau :

♠ V ♡ R 9 ♦ 10
♠ A 8 ♢ 9 8 —— ♠ D 9 ♡ D 8
♠ R 7 ♢ A 2

Sur le 10 de Carreau Est a défaussé le 9 de Pique pour ne pas affranchir le 9 de Cœur, alors Meyer a joué le Valet de Pique couvert par la Dame *qu'il a laissée passer* pour que Est (qui avait forcément les deux derniers Cœurs) se jette dans la fourchette Roi 9 de Cœur.

Si Ouest prend la Dame de Pique avec l'As de Pique, c'est Sud qui fera les deux dernières levées avec le Roi de Pique et l'As de Carreau.

Cette fin de coup est l'illustration d'une variante du squeeze tremplin sur un flanc ou sur l'autre.

Plus rusé que Machiavel

C'est dans le domaine de la ruse que les progrès sont les plus difficiles à accomplir pour les bridgeurs, même s'ils sont des experts. Prenons par exemple cette donne proposée par Reese dans un de ses derniers livres et mettez-vous à la place du déclarant.

♠ R 10 7
♡ A D 3
♢ 9 6 4
♣ R V 8 4

♠ 5 4
♡ V 9 8 6 5 2
♢ R 10 7 3
♣ 2

♠ 8 2
♡ 10 7
♢ V 8 5 2
♣ A 10 9 6 3

♠ A D V 9 6 3
♡ R 4
♢ A D
♣ D 7 5

Les annonces, O. don. Pers. vuln., auraient pu se dérouler ainsi :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Passe	1 SA	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♢	passe	6 ♠...

Ouest ayant entamé le 2 de Trèfle, quel est *le stratagème* que Reese propose pour essayer de gagner ce PETIT CHELEM A PIQUE ?

Note sur les enchères :

Si Nord-Sud ne jouent pas le Sans Atout faible, Nord ouvrira de « 1 Trèfle » et les enchères seront les suivantes :

Nord	*Sud*
1 ♣	2 ♠
3 ♠	4 ♢
4 ♡	5 ♡
6 ♣	6 ♠

Sur « 5 Cœurs » Nord peut freiner *les enchères en disant* « 5 Piques », mais il peut également dire « 6 Trèfles » pour montrer le contrôle à Trèfle en pensant que le chelem dépendra de la place de l'As de Trèfle.

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS

UN COUP RARE (nº 1 208)

Deux lecteurs, Antoine Roux et Paul Fournier, ont signalé qu'il y avait dans cette donne une deuxième variante du double squeeze par la coupe, celle où, au lieu d'avoir conservé l'As de Trèfle sec au mort, on a :

♡ R 9 ♢ A R 9
♡ 10 7 ♢ V 8 4 —— ♡ A 8 ♢ D 5 3
♠ 3 2 ♢ 10 6 2

Sud joue le 3 d'atout (Pique), Ouest et Nord défaussent un Carreau et Est doit jeter un Cœur. Alors le déclarant monte au mort à Carreau pour couper le 9 de Cœur et affranchir le Roi de cœur. Si Ouest défausse le 7 de Cœur, on jouera le Roi de Cœur couvert et coupé pour affranchir le 9 de Cœur...

Effectivement, l'essentiel était d'avoir conservé au mort As Roi de Carreau ou l'As de Carreau et l'As de Trèfle...

dames

Nº 301

RAFFINEMENTS PARTAGÉS

Championnat des Pays-Bas Aspirants, 1986-1987

Blancs : Berkel
Noirs : Hurk
Ouverture : polonaise

1. 31-27	19-23	23. 28×19	18-22
2. 33-28 (a)	17-22 (b)	24. 27×18	12×14
3. 28×19	22-31	25. 34-30!! (h)	25×23
4. 36×27	14×23	26. 24-19!	13×24
5. 39-33	10-14	27. 32-27	21×32
6. 34-30	14-19 (c)	28. 37×10!! (i)	24-29 (j)
7. 30-25	11-17	29. 10-5	29-34! (k)
8. 25×14	19×10 (d)	30. 39×30	20-24
9. 35-30	10-14	31. 30×19	4-10
10. 43-39	5-10	32. 5×14	9×20 (l)
11. 40-34	15-20	33. 45×40	7-12
12. 45-40	20-25	34. 40-34	12-18
13. 33-29! (e)	10-15	35. 38-33 (m)	17-22
14. 50-45	14-20	36. 43-38	16-21
15. 39-33	6-11	37. 35-30!? (n)	22-28! (o)
16. 44-39	17-21	38. 33×13	3-9
17. 48-43	21-26	39. 13×4	21-27
18. 30-24! (f)	11-17	40. 4×31	26×46!
19. 40-35	17-21	41. 49-44	46×5
20. 41-36	1-6	42. 38×32! (p)	5×48
21. 46-41	6-11	43. 30-25	48×30
22. 33-28! (g)	11-17	44. 25×34	

NOTES

a) De très loin le coup le plus recherché, comme lors du tournoi de janvier 1962, intervilles (Leningrad, Riga, Minsk et Kichinev), dans la partie opposant les maîtres Zvirboulis (Riga) et Fainberg (Minsk) : 2. ... (13-19) ; 3. 34-30 (8-13) ; 4. 38-33 (17-21) ; 5. 42-38 (20-24), les Blancs exécutèrent une belle combinaison de gain de pion : 6. 27-22! (18×27) ; 7. 33-29! [Un mécanisme à photographier] (24×31) ; 8. 30-24 (27×38) ; 9. 43×32 (19×30)) ; 10. 28×37!, rafle quatre pions, etc., B+1.

b) Ou 2. ... (17-21) ; 3. 28×19 (14×23) ; 4. 38-33 (21-26) ; 5. 34-30 (10-14) ; 6. 30-25 (14-19) ; (7. 25×14 (9×20) ; 8. 35-30 (5-10), etc. [Maxime Kouame-Rob Clerc, championnat du monde, 1986] Tout aussi prisé est 2. ... (20-25) s'ouvrant sur un début d'attente dans la partie Bies-Krajenbrink en janvier 1987 à Dordrecht : 3. 28×19 (14×23) ; 4. 39-33 (10-14) ; 5. 37-31 (5-10) ; 6. 44-39 (14-19) ; 7. 50-44 (10-14) ; 8. 41-37 (4-10) ; 9. 31-26 (17-22) ; 10. 46-41, etc.

c) Problème du développement de la grande diagonale déjà résolu. C'est peut-être ce que Hurk recherchait dans l'immédiat en jouant (17-22) au deuxième temps.

d) L'extrême prudence guide Hurk dans cette bénéfique perte de temps.

e) Cet enchaînement plonge les deux camps dans la perplexité.

f) Les Blancs possèdent une position que l'on retrouve dans le système Roozenburg.

g) Cette attaque du pion central à 23 constitue l'une des caractéristiques du système Roozenburg. *Mais*, dans la position présente, cette attaque par 22. 33-28 ne se limite pas à une telle simplification, car elle se révélera très bientôt comme le détonateur d'un subtil mouvement tactique.

h) Voilà la suite qui brusquement fait vibrer le damier au péril des Noirs.

i) Un résultat très séduisant et original par la manière : les Blancs se trouvent à un pas de la case 5 pour damer. Les Noirs sont confrontés alors à un cruel dilemme : ou bien interdire l'accès de la case 5 par (9-14) mais au prix de la perte d'un pion, ou laisser libre cet accès en envisageant une issue raffinée et moins dommageable.

j) Les Noirs ont choisi la seconde voie.

k) Défense originale à suivre de très près.

l) Certes, B+1 ; mais un gain de pion difficile à conserver en raison de l'isolement du pion à 19.

m) Les Blancs s'arc-boutent dans la défense de leur pion à 19.

n) En apparence le coup de grâce, les Blancs menaçant de gagner un second pion ou, sur 37. ... (20-24), passant à dame comme suit : 38. 19-14! (24×35) ; 39. 14-9 (3×14) ; 40. 34-30 (35×24) ; 41. 33-28 (22×33) ; 42. 38×9!,+. Pourtant, ce coup 37. 35-30!? doit être marqué également d'un point d'interrogation, les Noirs possédant alors la seule réplique les conduisant à une nulle inattendue.

o) La combinaison salvatrice.

p) Très raffiné encore.

● PRINCIPAUX RÉSULTATS DU CONCOURS INTERNATIONAL DE PROBLÈMES ORGANISÉ EN 1986 PAR LE GRAND MAITRE PROBLÉMISTE R. FOURGOUS (JURY INTERNATIONAL COMPOSÉ DE HUIT MEMBRES).

– *Catégorie A* (de 8 à 9 pions pour chaque camp). 1er prix : S. Klomp (Pays-Bas) suivi de Jan Klomp (Pays-Bas), E. Repetto (Le Cannet, 3e et 4e prix), R. Fourgous (Elancourt), Jan Klomp (Pays-Bas), Mouliar Vassil (URSS), etc.

– *Catégorie B* (de 11 à 13 pions pour chaque camp). 1er prix : Friancraich (URSS) suivi de S. Klomp (Pays-Bas), Jean Chaze (Privas), A. Miedema (Londres), Mouliar Vassil (URSS), A. Miedema (Londres), etc.

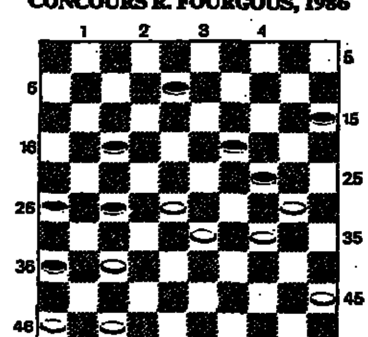
Pour chacune de ces deux catégories, les problèmes classés dans les trois premiers seront publiés dans la rubrique.

JEAN CHAZE.

PROBLÈME

S. Klomp (Pays-Bas)

1er PRIX (A)
CONCOURS R. FOURGOUS, 1986



Les Blancs jouent et gagnent.

● Solution : 37-31!! (26×37*) 47-41!! (36×47*) 46-41!! [haute joaillerie] (47×40) 41×3! (24×35) 45×34 (24-29*) 28-23! (24-29*) 34-30! (29×18*) 3-8! (35×24) 8×30! (18-22, a) 30-13 (22-28) 13-24 (28-32) 24-42!, etc., +.

a) (15-20) 30-25! (20-24) 25-9! (18-23) 9-13! (24-29) 13-9! (29-33) [Si (23-28), suite analogue] 9-14 (23-29) 14-20 (29-34) 20×38 (34-40) 38-33 (40-45) 33-50!,+.

A noter le nombre de coups forcés dans ce remarquable problème.

mots croisés

Nº 456

Horizontalement

I. Si tel est l'accusé, le voilà excusé. – II. Scoop. La nature l'a fait ainsi. – III. On en sait long sur eux, on connaît même leur écriture. Quel avare ! – IV. A pris des couleurs. Fait hâter le pas. – V. Il se laisse vivre, mais gare aux coups du sort. Elle a droit au respect. – VI. Voyelles. Dans les fougères. De peu de crédit. – VII. Une espèce de ver de terre. Connaît le vrai. – VIII. Tentera de connaître. On en cite plutôt cent qu'une. – IX. Pour s'éclairer. Il n'est pas content et il le dit. – X. Peuvent vous happer, quelle que soit votre direction.

Verticalement

1. Intermédiaire. – 2. Maligne. Va trancher. – 3. Ramène constamment à la situation, présente ou passée. – 4. Découvrirent. – 5. Enchâssé. On l'enchâsse. – 6. En deux, c'est quand même la joie. Partie de cercle. – 7. Pour l'arène. Reste ferme. Conjonc*tion.* – 8. *Pour la fille. Par peur, ou* pour mieux voir. – 9. Empêche le développement. – 10. Dans le temps. Voyelles. Certains Indiens l'utilisent. – 11. Fermer solidement et avec soin. – 12. Attachai. Ne fera plus grossir. – 13. Ont surmonté les derniers obstacles.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

I II III IV V VI VII VIII IX X

SOLUTION DU Nº 455

Horizontalement

I. Surgénérateur. – II. Usera. Faconde. – III. Lulu. Effectue. – IV. Fragile. Sar. – V. Uppercut. Rata. – VI. Raser. Iridium. – VII. Et. Sillon. Nli. – VIII. U.E.R. Talute. In. – IX. Suera. Eerolpe. – X. Ergothérapies.

Verticalement

1. Sulfureuse. – 2. Usurpateur. – 3. Relaps. Reg. – 4. Grugées. Ro. – 5. Ea. Irritât. – 6. Elc. La. – 7. Effeuillée. – 8. RAF. Trouer. – 9. Aces. Intra. – 10. Tocard. Eop. – 11. Entrain. Li. – 12. Udu. Tulipe. – 13. Réexaminés.

FRANÇOIS DORLET.

● *Dans la grille 455,* la case noire IX 8 aurait dû être placée en IX 6. Que nos lecteurs acceptent nos regrets.

anacroisés

®

Nº 456

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Horizontalement

1. EEENRTT (+ 1). – 2. EEILLOT. – 3. AEEINSS (+ 1). – 4. EENRSSTU (+ 2). – 5. AEEINSS (+ 1). – 6. AEEILLRR. – 7. EEEILLN. – 8. AENTTT (+ 2). – 9. AEILNRTT. – 10. AAELNNRU. – 11. AEINNOST (+ 1). – 12. AEINTTUU.

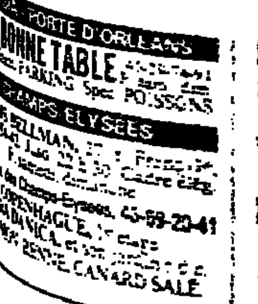
Verticalement

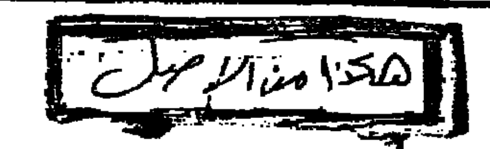
13. AAAINRTT. – 14. EEEENNRT. – 15. AEILNNRT. – 16. EEEILNSST (+ 1). – 17. AEELORST (+ 1). – 18. EENRSTU (+ 8). – 19. AEETTT. – 20. AEEERSST (+ 1). – 21. AAINRRSS. – 22. EINNOSU. – 23. EEILRRU (+ 2). – 24. EEILNSTU (+ 2). – 25. AEELLT. – 26. AEIILNTT (+ 1). – 27. AAELLRT (+ 1). – 28. EEILNOT (+ 1). – 29. EELNOTU. – 30. EERSSTT.

SOLUTION DU Nº 455

1. MENAÇANT. – 2. CUVELA. – 3. CANUSES (USANCES). – 4. RADICULE. – 5. LUNETTE. – 6. ETEULES. – 7. USINIER. – 8. LEONARD, du pays de Léon. – 9. ASEXUE. – 10. WESTERN. – 11. ISOBARE (OBERAIS, OBEIRAS, REBOISA, BOISERA). – 12. MEULEE. – 13. FAINEANT (FANAIENT, ENFANTAI). – 14. FIGARO. – 15. EVACUONS. – 16. RENETTE (ENTETER). – 17. PRESQUE. – 18. MIRACULE. – 19. WOOFER, haut-parleur. – 20. GENCIVE. – 21. NIDATION (Inondait). – 22. INNEITE. – 23. COCUFIA. – 24. NULLARDE. – 25. OASIENS. – 26. CANETONS (ETANÇONS). – 27. ECOLATRE, au Moyen Age, clerc dirigeant une école religieuse. – 28. VULTUEUX, dont le visage est rouge. – 29. BENIES (BINEES). – 30. URAETE. – 31. ASBETE, amiante (SEBASTE, BETASSE). – 32. TENESME.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.





LA TABLE

SEMAINE GOURMANDE

A la Tour d'Argent

Au quinzième siècle, nous étions ici hors les murs. Les voyageurs atteignant Paris après le coucher du soleil devaient attendre le lendemain pour entrer dans la ville. Ils couchaient ici, à l'auberge de *la Tour d'Argent.*

Ils ne s'y reconnaîtraient plus dans cette toute neuve et très belle maison que MM. Solignac, père et fils, viennent de rouvrir : rez-de-chaussée-brasserie (avec son banc d'écailler) et bar-restaurant panoramique au premier. Avec une même carte, et sans doute la plus intelligente qui se puisse être, proposant – et commentant – des vins pour chaque chapitre : huîtres et coquillages, entrées et poissons, viandes, fromages et dessert.

La copieuse choucroute (carré de porc, jarret, montbéliard et charcuteries paysannes) est à 65 F. Un tartare à 59 F. L'andouillette de Duval également et une originale salade de haddock aux poires à 39 F. Compter 150/250 F. Et noter que la maison est ouverte tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.

● *A la Tour d'Argent*
6, place de la Bastille,
75012 Paris
Tél. : 43-42-90-32.
AE, CB, Visa.

Jean-Charles et ses Amis

J'avais signalé cette ouverture. En ce quartier où les restaurants sont à touche-touche, Jean-Charles Diehl a vite fait sa percée.

Grâce à son chef, Jean Billebault (qui nous vient de l'école Girard). Grâce aussi à son accueil, à ce cadre tout bonnement gentil, à la clientèle parisienne et bon enfant qui se régale ici d'un pot de cochon, d'une terrine de poireaux en gelée ou d'un tartare de saumon, d'une genevoise de lieu jeune ou de joues de raie au beurre blond, de la tête de veau, d'un onglet à la fondue d'échalotes, etc. Banc de fruits de mer. Vins à prix honnêtes (gamay-mationnet de 85 à 55 F). Compter 200 F.

● *Jean-Charles et ses Amis*
7, rue de La Trémoille,
75008 Paris
Tél. : 47-23-88-18.
Fermé samedi midi.
Salon pour 25 couverts.
CB, AE.

La Champenoise à Boulogne-Billancourt

Une ancienne charcuterie agrandie et qui bat son plein aux déjeuners avec un excellent menu (choix de deux plats, fromage ET dessert à 99 F). Bonne cuisine de Jean-Claude Roux, accueil aimable de Jean-Paul et plaisir de plats copieux, simples, bons : du bœuf cru mariné au citron aux harengs pommes, de la salade de saumon cru et saint-jacques à la blanquette de lotte, du carré d'agneau rôti à l'escalope de veau normande. Quelques vins, eux aussi de prix honnête.

C'est, à quelques tours de roues de Paris, porte de Saint-Cloud, un petit dépaysement du soir. Compter 200/250 F.

● *La Champenoise*
6, rue du Port
rond-point Rhin-et-Danube
92100 Boulogne.
Tél. : 48-25-69-39.
Fermé samedi midi
et dimanche.

Le Grenadin

Huit couverts de plus grâce à l'annexion de la loge du concierge. Ravissant décor et service empressé. Avec aussi et surtout la cuisine, que l'on sait de Patrick Cirotte (il régala Eddy Barclay à domicile). Belle cave. Menus à 135 F (midi), 200 F et 280 F, tous fromages ET desserts, et carte.

Un endroit idéal pour le soir et l'intimité.

● *Le Grenadin*
46, rue de Naples,
75008 Paris.
Tél. : 45-63-28-92
Fermé samedi et dimanche.
Parking : Saint-Augustin.
AE, CB.

L. R.

Pieds de porc à la sainte-menehould

DEPUIS 1972, il existe une confrérie gastronomique des Compagnons du pied d'or de Sainte-Menehould. Ses membres portent cape écarlate, revers et parements de velours et épaule d'or, galonnée d'or sur un pouce, chapeau bordé d'or. Sainte-Menehould (prononcez *sainte menou*), ancienne capitale de l'Argonne, ancienne place forte, est donc célèbre par son église XIIIe-XVIe siècles, sa mécanique de précision et... ses pieds de cochon. Heureux Ménehildiens !

Je lis dans le *Grand Livre des confréries* qu'une légende attribue la découverte du secret de préparation de ces pieds à une hôtesse de l'auberge du Soleil d'or, vers 1730. Puis l'auberge disparut et, des années plus tard, un acheteur passionné, *« après de méthodiques essais »*, perça enfin le secret de cette préparation, dont l'effet reste d'attendrir les os au point de permettre de les croquer. Que ne se contenta-t-il de feuilleter le livre de Beauvilliers ! En son *Art de cuisiner* (1814), il explique qu'il faut flamber puis ratisser les pieds de cochon, les laver à l'eau chaude, les fendre en deux, rapprocher les morceaux l'un contre l'autre et les entortiller de rubans de fil *« comme un perruquier faisait la queue »* (sic) avant de les cuire longuement.

L'important reste la cuisson, qui doit être longue (certains ouvrages parlent de dix à douze heures), et le bouillon, qui peut être simplement d'eau, mieux, de bouillon aromatisé (herbes, épices, vin blanc, etc.). Après quoi, les pieds laissés à refroidir dans leur cuisson sont démaillotés, trempés dans du beurre fondu – ou encore, ainsi que le propose *la Cuisinière bourgeoise* (1807), d'un peu de la cuisson passée, liée de jaunes d'œufs et épaissie au feu, – puis dans de la



mie de pain avant d'être mis à griller.

La Confrérie du pied d'or organise chaque année un concours européen du meilleur pied de cochon. Le dernier s'est déroulé récemment dans un restaurant des Halles, le... Pied de cochon. Vous vous en doutiez, j'imagine !

Aussi bien la carte du Pied de cochon (6, rue Coquillère, tél. : 42-36-11-75), tout comme celle du Grand Café Capucines (4, boulevard des Capucines, tél. : 47-42-75-77) et de la Taverne Kronenbourg (24, boulevard des Italiens, tél. : 47-70-16-64), trois fleurons de l'empire de MM. Blanc, n'indique-t-elle que « pied de cochon grillé ». Aucune allusion à Sainte-Menehould, sans doute, parce que, en nos temps pressés et trépidants, la longue cuisson n'est plus de mise et qu'il n'est plus question de manger même les os ! Mais, finalement, je me demande – et même j'en suis sûr ! – la recette ménehildienne tient moins dans la cuisson des pieds de porc que dans le procédé consistant à laisser refroidir, puis tremper de sauce et griller l'objet. Et j'en veux pour preuve les ouvrages anciens qui donnent non seulement recette des pieds de cochon à la sainte-menehould, mais encore dans le *Dictionnaire portatif de cuisine* (1770), celle de pieds de mouton et de pieds de veau à la sainte-menehould, cuits et panés, grillés enfin de même façon.

Cet ouvrage, précise même que le bouillon contiendra *« de l'esprit-de-vin, un peu d'anis, de coriandre, de laurier, chopine de vin blanc, un peu de mercure cru »*. Mais, ce que Beauvilliers appelle *« rubans de fil »* n'était point encore d'usage. En cuisine, on se contente de barder de lard les pieds, qu'ils soient de porc, de mouton ou de veau.

La Cuisinière bourgeoise, citée plus haut, nous donne aussi la recette de poulets à la sainte-menehould qui, après cuisson, seront trempés dans l'œuf battu, panés, retrempés au beurre, repanés et, enfin, *« grillés d'une belle couleur »*.

La nouvelle cuisine au XVIIIe siècle

Mais ce n'est pas tout ! En 1742, dans un ouvrage intitulé *la Nouvelle Cuisine* (vous nous faites rire, M. Millau !), et qui explique *« la façon de travailler toutes sortes de mets très utile aux personnes qui veulent diversifier une table par des ragoûts nouveaux »* (sic), voici, entre les petits pâtés à la Chirac (page 179) et le feuilletage maigre sans beurre (ô diététique !), les recettes des crabes à la sainte-menehould, de l'esturgeon à la sainte-menehould, des harengs saurs à la sainte-menehould. Ailleurs, une aile de raie à la sainte-menehould. Le principe est le même : cuisson, panure et grillade.

Quand retrouverons-nous sur les cartes, au lieu du pied de porc grillé passe-partout, le pied de cochon fondant à la sainte-menehould ?

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● **L'annonce est officielle cette fois** : *Ledoyen* change de main. L'acheteur (ou les acheteurs) s'abrite(nt) sous le nom-enseigne d'Yves Saint-Laurent. Pierre Cardin fait école ! Verra-t-on la renaissance de cette ancienne belle maison ?

● **Au bar de l'*Hôtel Balzac*** (dont le restaurant porte le nom de la mère de l'auteur de *la Comédie humaine* : Sallambier, l'excellent barman Christian Jolly vous proposera sa création : le Rastignac (vodka, campari, crème de mûres sauvages et champagne).

● **Douceurs de la Meuse** : c'est le titre d'une nouvelle association de promotion des produits du terroir meusien, des madeleines de Commercy aux dragées de Verdun. L'ennui est que, dans la liste, je trouve annexé le brie de Meaux !

● **L'Académie des vins de Banyuls** (appellations Banyuls et Collioure) a tenu son dernier « Coup de cœur » chez *Guy Savoy*. Preuve fut faite que ces vins peuvent s'accorder avec quelques plats salés et desserts sucrés.

● **D'un fidèle lecteur en tournée alsacienne**, compliments pour *la Couronne* (8, rue des Boulangers, à Barr, tél. : 88-08-35-83). Avec raison, car M. et Mme Balzinger, installés ici depuis quelque trois ans, réussissent dans l'honnête sagesse du filet de sandre au riesling et de la choucroute garnie.

● **Pour le Festival d'Aix-en-Provence** (du 1er au 31 juillet), les restaurateurs du coin ouvriront le Restaurant du Festival, en plein air et dans d'anciens décors et costumes d'opéra. Tout en regrettant le Festival gastronomique organisé autrefois au *Vendôme*, on se réjouira de cette initiative et des soupers, chaque soir présentés par un chef et son équipe. Entre autres participants, les restaurants du *Picotin*, du *Clos de la violette*, des *Semailles*, et surtout du *Mas de la Bertrande*, où officie, en cuisine, la jolie dame d'ARC, Elisabeth Gagnaire (à Beaurecueil, tél. : 42-28-90-09).

● **Les collectionneurs d'étiquettes se la disputeront !** C'est celle de la cuvée du Trentenaire, un bouzy blanc brut de chez Barancourt, spécialement étudié pour les trente ans de règne de Jacques Billaud chez *Laudrin* (154, boulevard Pereire, Paris-17e, tél. : 43-80-87-40). Etiquette dessinée par l'humoriste du crayon Barberousse.

● **Salons de 10 à... 800 personnes !** On n'a guère l'habitude d'une telle ampleur de gueule à Paris. C'est pourtant ce que propose *l'Orée du bois* (porte Maillot, tél. : 48-47-92-50). *Mais ce que* l'on sait moins reste le jardin intime et frais en ces beaux jours venus, avec un menu à 170 F fort honorable. De plus, le parking est facile, l'orchestre des soirs de fête entraînant et la terrasse en plein air de respiration inattendue. L. R.

● **Sauternes sur Concorde.** – La vogue des grands liquoreux ne connaît plus de frontières : pour la première fois, du sauternes (château Climens) va être servi en apéritif à bord du Concorde sur le vol Paris-New-York. La famille Lurton, propriétaire de ce premier cru, vient par ailleurs de prendre une décision courageuse en déclassant la totalité des 40 000 bouteilles millésimées 1984. Le vin étant jugé trop *« mince »*, il sera commercialisé à moitié prix environ sous la marque « Cyprès de Climens ».

Le Monde

SPORTS

HALTÉROPHILIE : championnats d'Europe

Poids et démesure

André Coret, cinquante-six ans, président de la Fédération française d'haltérophilie depuis 1975, n'a pas été réélu à la tête de la Fédération européenne. Le samedi 2 avril, il a été sévèrement battu (20 voix contre 11) et remplacé, à ce poste, par le Britannique Wally Holland, soixante-douze ans. Présenté, depuis le congrès de Moscou en 1983, comme l'un des plus farouches partisans de la lutte antidopage, André Coret ne semble pas avoir convaincu ses pairs. Certains lui reprochent, en particulier, d'avoir couvert plus ou moins inconsciemment plusieurs manquements au sein de sa propre fédération. Justifiée ou non, cette disgrâce jette une fois de plus le trouble dans les esprits alors qu'ont lieu, à Reims jusqu'au 9 mai, les 65e championnats d'Europe. L'haltérophilie, plus que jamais dominée par les Bulgares dont la préparation est jugée « criminelle » par certains hauts responsables, ne parvient toujours pas à se refaire une bonne réputation.

REIMS
correspondance

« Les membres de la Fédération européenne n'ont pas jugé bon de renouveler votre mandat présidentiel. Vous sentez-vous victime du système ?

— Je viens de subir un échec, mais je reste motivé. Je suis surtout déçu de voir que mes idées, ma politique n'ont pas convaincu.

— Pourquoi ?

— Après vingt ans de disgrâce, Youri Vlassov est devenu président de la Fédération soviétique en 1985. Ses compatriotes n'ont pas toujours apprécié son esprit d'indépendance. Vlassov est pourtant un homme remarquable, ancien champion olympique (1960), qui adore la France, connaît parfaitement notre langue et notre littérature. Nous sommes devenus de véritables amis. Ensemble nous avons pris le parti de mener une lutte sans merci contre le dopage. Notre conviction, notre détermination ont créé, dans notre milieu, un malaise.

— La lutte contre le dopage existait bien avant que Vlassov et vous-même ne décidiez de partir en guerre...

— C'est vrai. Mais ce que nous contestons, c'est la méthode. Il ne suffit pas de prendre des sanctions, de suspendre les coupables. Il faut prévenir, informer, éduquer. Il est ridicule de jeter des drogués en prison. De même, il est illusoire de croire qu'une suspension de deux ans puisse être totalement dissuasive. Passé ce laps de temps, la plupart des fautifs replongent.

— Les plus mauvaises langues estiment que vous n'avez guère de leçons à donner, compte tenu des nombreux cas positifs enregistrés depuis deux ans parmi les haltérophiles français qui dépendent directement de vous...

— Huit garçons ont effectivement été sanctionnés ces derniers temps. Je ne les blâme pas. Je constate simplement qu'en France nous sommes victimes du chacun pour soi. Je ne peux sermonner tout le monde, suivre pas à pas chaque athlète. Je peux tout au plus convaincre mon fils qui est lui-même haltérophile. Nous avons effectué ces dernières années des contrôles mensuels, voire hebdomadaires, avant les grandes compétitions : cela n'a pas suffi. Les nouvelles techniques de dépistage permettent aujourd'hui de déceler des quantités infimes de produit dopant, dix-huit mois après l'absorbtion ou l'injection. Il suffit d'une période de stress, d'une perte de poids inopinée pour tomber dans le panneau. Il est urgent de reprendre tout à zéro avec des jeunes enfin raisonnables.

— L'un des haltérophiles suspendus, Marc Lopez, a accusé les responsables fédéraux de l'avoir poussé à se doper.

— C'est ridicule. Suicidaire. Je l'ai vu exhiber à la télévision une ordonnance prétendument compromettante. J'ai le double de cette ordonnance : elle est libellée au nom de sa femme.

— Peut-on réellement imaginer que l'haltérophilie devienne dans les années à venir un sport propre ?

— L'incertitude demeure. La domination actuelle des Bulgares est suspecte. Ce ne sont pas des surhommes. Les différences enregistrées entre ces athlètes, certes parfaitement entraînés, et les représentants soviétiques par exemple sont trop importantes pour être honnêtes. En Union soviétique, Vlassov a courageusement écarté une vingtaine d'haltérophiles et de médecins peu recommandables. Les résultats s'en ressentent.

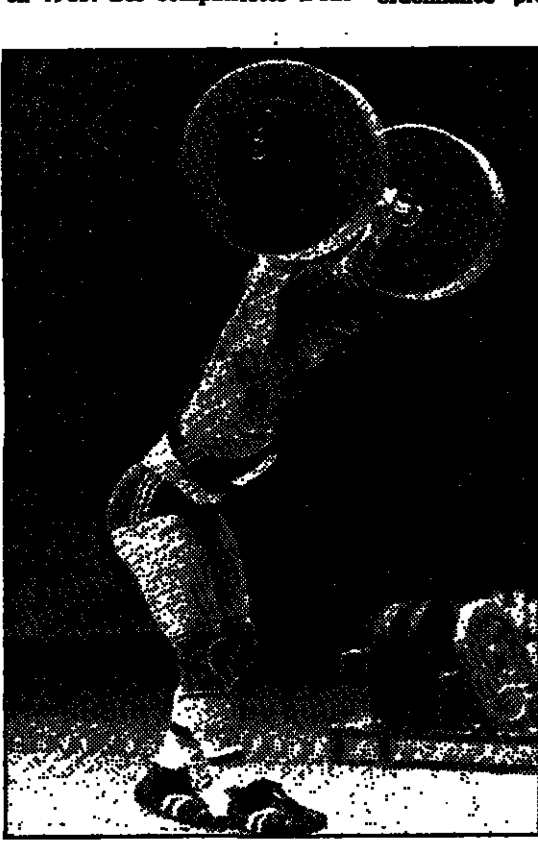
— Peut-on encore battre des records du monde sans le moindre « reconstituant » ?

— Je pense que oui. En 1984, les Bulgares ont battu vingt-sept records du monde aux Jeux olympiques de Sofia. La crédibilité de notre sport y a-t-elle gagné quelque chose ? Je ne crois pas. Les contrôles n'étaient pas sérieux. A l'avenir, nous enregistrerons peut-être moins d'exploits. Peu importe, s'ils sont authentiques et dignes d'éloge.

— Concrètement, comment espérez-vous faire entendre votre voix désormais ?

— J'espère mettre sur pied au mois d'octobre à Paris un symposium réunissant les plus hauts responsables de notre sport ainsi que les médecins les plus compétents. Il est urgent de mettre tout sur la table et, comme le dit si bien Youri Vlassov d'« arrêter le massacre ».

Propos recueillis par
BENOIT HEIMERMANN.


PRESSE-SPORTS

Le Bulgare Mihail Petrov a fait tomber le premier record du monde des championnats d'Europe à Reims : 157,5 kilos à l'arraché. C'est lourd pour quelqu'un qui ne pèse que 67,5 kilos.

VOILE : la Course autour du monde en solitaire

Le rêve sans escale de Philippe Jeantot

Philippe Jeantot a franchi la ligne d'arrivée de la quatrième et dernière étape de la Course autour du monde en solitaire, jeudi 7 mai à 18 h 46 (0 h 46 en France), soit vingt-six jours et cinq heures après son départ de Rio-de-Janeiro. Il a été précédé par le Sud-Africain John Martin, et surtout par son rival dans cette longue épreuve, Titouan Lamazou. Mais grâce à l'avance acquise lors de l'étape Sydney-Rio, Jeantot remporte la course. En parcourant sur *Crédit agricole 3* les 25000 milles de ce tour du monde en cent trente-quatre jours cinq heures et vingt-trois minutes de navigation, le marin, qui va fêter ses trente-quatre ans, a amélioré son record de la précédente épreuve. Grâce à un navire plus rapide et aussi plus toilé, Jeantot a mis vingt-quatre jours et vingt et une heures de moins qu'en 1983.

NEWPORT
de notre envoyé spécial

UN point là-bas sur la mer. Un triangle émerge lentement entre la surface de l'eau et la ligne d'horizon. Au large de la côte américaine, à quelques milles de la petite station de Newport, à bord de vedettes, touristes, cameramen et photographes guettent l'arrivée du premier navigateur solitaire. Le bateau grossit assez rapidement. Le spi se détache sur le ciel bleu. Ses couleurs rouge et jaune permettent d'identifier le concurrent.

John Martin, à la barre de *Tuna Marine*, fonce vers la victoire d'étape. Couché sur l'eau grâce à la brise qui s'est enfin levée, le bateau sud-africain cherche à diminuer son retard au classement général.

Vaine tentative mais belle deuxième victoire après celle du Cap pour le bateau blanc qui a bien failli abandonner plusieurs fois à la suite de la défaillance de ses sponsors. Dans la dernière partie du parcours, entre Rio-de-Janeiro et Newport, le marin sud-africain a su se jouer des sautes de vent et parfois même de l'absence de vent.

Il a vaincu la crainte de tout navigateur : les passages à niveau, ces endroits où l'on peut rester encalminé pendant plusieurs jours. Habitué des sprints, John Martin a su tirer le meilleur parti de son navire construit tout en bois.

Le navigateur sud-africain s'est éloigné des zones où les Français régataient. Car, dans cette dernière étape, les bateaux aux couleurs tricolores ont souvent navigué de conserve.

Les monocoques de Jeantot et de Titouan Lamazou étaient parfois proches, conséquence du marquage serré qu'effectuaient les deux skippers. Mais Guy Bernardin n'était jamais loin du duo des prétendants à la victoire. Ainsi que Jean-Yves Terlain, avant qu'il ne brise, à une centaine de milles de l'arrivée, la baume de sa grand-voile.

Etape tactique pour Jeantot qui tenait absolument à conserver son avance sur Lamazou. Etape difficile ponctuée de réparations de fortune du gréement à Recife, lors d'une courte escale. « *Les problèmes ont subsisté jusqu'à la fin* », explique Jeantot en montrant ses haubans doublés par de puissantes écoutes du pont jusqu'aux deuxièmes barres de flèche. Malgré la faiblesse de son mât, le moustachu souriant n'hésitait pas à envoyer son spi lorsqu'une risée lui laissait entrevoir un possible gain de temps. « *Mais, 250 mètres carrés de toile à diriger seul, cela fatigue vite* », explique le vainqueur qui regrette que, à l'image des pieuvres, les hommes ne possèdent pas neuf bras pour pouvoir barrer et rentrer les voiles en même temps.

Le drame au moindre accroc

Etape décisive aussi pour Lamazou qui souhaitait jouer le tout pour le tout. « *Lorsque nous avions du vent, nous naviguions souvent au grand large* », raconte le jeune Béarnais. Depuis le passage des Bermudes, il y a huit jours, le navigateur solitaire ne dormait presque plus, trop occupé à manier ses voiles pour tenter de surfer sur les vagues. « *Une nuit, je me suis endormi à la barre, alors j'ai préféré réduire la toile plutôt que de casser quelque chose* », avoue-t-il.

Comme l'explique Guy Bernardin, « *le drame de la navigation en solitaire, il se produit au moindre accroc* ». Il se souvient de cette nuit d'orage où il n'a pas eu le temps d'affaler son spi ; la « chaussette » qui normalement descend du sommet du mât pour enserrer la voile en forme de ballon, s'était coincée. Courant de l'avant à l'arrière de son 18,20 mètres, le navigateur a tenté de rentrer à bord son spi tombé dans l'eau. Peine perdue. « *J'ai dû me résoudre à couper au couteau tous les points d'amarrage et à abandonner la voile pour ne pas perdre trop de temps.* »

Le sourire du skipper à l'arrivée n'efface pas la difficulté d'une course endeuillée lors de la deuxième étape par la disparition de Jacques De Roux, à 480 kilomètres au sud de Sydney. « *Je repartirai* », assure néanmoins Lamazou, prêt à se lancer à nouveau dans l'aventure.

Philippe Jeantot, heureux d'avoir réalisé les deux objectifs qu'il s'était fixés : gagner et battre son propre record de 1983, se déclare lui aussi prêt à recommencer. Mais le vainqueur souhaite augmenter la difficulté de l'épreuve.

« *Nous en avons parlé entre concurrents, lors des étapes où nous nous retrouvions à quai et où le temps nous paraissait long : pourquoi ne pas tenter le tour du monde sans escale ?* » Toujours le rêve de l'aventure de Bernard Moitessier, qui suscita dans sa jeunesse son envie de naviguer.

SERGE BOLLOCH.

AUTOMOBILISME : le Tour de Corse

La mort au tournant

LA première journée du Tour de Corse a été endeuillée, jeudi 7 mai, par la mort du Français Jean-Michel Argenti, copilote de la Peugeot 205 GTI numéro 91 pilotée par Jean Marchini, lui-même grièvement blessé dans l'accident. La voiture est sortie de la route peu après 20 heures près de Borgo (Haute-Corse) dans la neuvième épreuve chronométrée de la première étape du rallye.

C'est le troisième accident mortel en trois ans dans cette épreuve comptant pour le championnat du monde. En 1985, l'Italien Attilio Bettega avait trouvé la mort au volant de sa Lancia. L'an dernier, le Finlandais Henri Töivonen et son copilote, l'Italo-Américain Sergio Cresto avaient péri carbonisés dans leur véhicule en flammes. A la suite de cet accident, M. Jean-Marie Balestre, président de la FISA, avait décidé d'interdire les voitures de groupe B dans les rallyes.

Mais la puissance des voitures n'est pas la seule cause de danger en Corse où, sur des routes sinueuses et étroites, la moindre faute de pilotage peut projeter une voiture, comme celle de Marchini-Argenti, cinquante mètres en contre-bas, ou bien dans la foule des spectateurs. Ainsi, dans la matinée de jeudi, deux sorties de route avaient fait six blessés dans le public massé à l'épingle célèbre d'Albitreccia et dans le col d'Aja.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Marathons de Londres et d'Amsterdam. Dimanche 10 mai.

Cyclisme

Tour d'Espagne. Jusqu'au vendredi 15 mai.

Quatre jours de Dunkerque. Jusqu'au dimanche 10 mai.

Escrime

Challenge Charles-Martel. Samedi 9 et dimanche 10 mai à Poitiers.

Football

Coupe des coupes. Finale mercredi 13 mai à Athènes entre Ajax Amsterdam et Loko motiv Leipzig (A 2, à 20 h 10).

Championnat de France : trente-quatrième journée, samedi 9 mai (TF 1, Monaco-Le Havre à minuit).

Coupe de France. Quarts de finale, matches aller, mardi 12 mai.

Judo

Championnats d'Europe masculins et féminins. Finales samedi 9 et dimanche 10 mai au stade Coubertin (Paris-XVIe). A 2, « Les jeux du stade », le 9 à 14 h 55 ; TF 1 « Sports dimanche », le 10 à 14 h 20.

Motocyclisme

Championnat du monde d'endurance. 1 000 kilomètres d'Estoril (Portugal).

Tennis

Championnats internationaux d'Italie. Du lundi 11 au dimanche 17 mai à Rome.

Volley-ball

Tournoi de qualification olympique. Du dimanche 10 au dimanche 17 mai au Brésil. Avec l'équipe de France.

JUDO : championnats d'Europe

Régime télé

Optimisme chez les garçons ; déception chez les filles. Dans le camp français, seule Isabelle Paque (plus de 72 kilos) s'est qualifiée le 7 mai pour les demi-finales des championnats d'Europe de judo, qui se disputeront le 9 mai au stade Coubertin de Paris. Céline Gérand (moins de 61 kilos) et Michèle Lionnet (moins de 65 kilos) devront passer par les barrages pour monter, au mieux, sur la troisième marche du podium.

Laurent del Colombo (plus de 85 kilos) est dans ce cas dans le tournoi masculin. En revanche, Michel Berthet (moins de 78 kilos), Fabien Canu (moins de 86 kilos) et Roger Vachon (moins de 95 kilos) sont restés invaincus jeudi. En ira-t-il de même samedi ? Pour la troisième fois, les judokas doivent répartir leurs efforts sur deux jours pour conquérir le titre européen. A cause des impératifs de la télévision.

COMME d'autres sports, le judo s'est mis à l'heure du sponsoring. Le kimono à trois bandes a fait son apparition. Des panneaux publicitaires bordent les tatamis, comme la pelouse des stades. Mais les commanditaires ne sont pas des mécènes. Ils entendent être payés en retour de leur soutien financier par des « retombées médiatiques ». Autrement dit, des retransmissions télévisées où ils apparaissent à l'écran.

L'Union européenne de judo (UEJ) a ainsi été amenée à négocier avec l'Eurovision (UER) une modification du programme de ces championnats : en échange d'une meilleure « couverture », les finales ont été concentrées les deux derniers jours de compétition — samedi et dimanche — et les éliminatoires se déroulent les deux premiers — jeudi et vendredi.

L'obsession du poids

A priori, le judo n'avait rien à perdre dans cette opération. Il faut bien vivre avec son temps. Les Anglais n'ont-ils pas accepté, contre toutes leurs traditions, de faire jouer la finale de Wimbledon le dimanche, pour que les New-Yorkais puissent la suivre en prenant leur « brunch » ? En fait, le confort britannique a été dérangé par cette innovation, mais le jeu de tennis n'en a pas été affecté. Ce n'est pas le cas du judo.

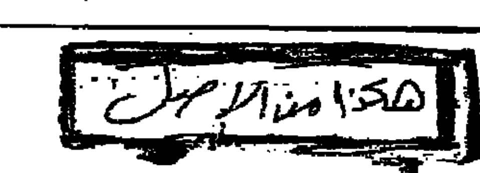
Pour prétendre conquérir un titre, un combattant doit ne pas dépasser, le matin du championnat, la limite de sa catégorie. « Faire le poids » implique souvent de très sévères privations. Il suffisait de descendre de la bascule sans avoir dépassé le maximum autorisé pour y mettre un terme. Désormais, cette obligation, qui est pour certains une obsession, voire une angoisse, devra être renouvelée quarante-huit heures après. Et il faudra encore avoir récupéré l'intégralité des moyens physiques, et de la détermination, pour espérer s'imposer après une pleine journée et deux longues nuits d'attente.

« *C'est une expérience sans précédent à tous les points de vue. Il a été très difficile, pour ne pas dire impossible, d'adapter l'entraînement en conséquence. En fait, l'Union européenne n'a pas pensé aux athlètes en concluant son marché avec les télévisions. La Fédération française était opposée au nouveau règlement. Hélas ! on n'a pas tenu compte de notre avis* », déplorait jeudi l'ancienne vice-championne du monde, Paulette Fouillet, entraîneur de l'équipe féminine.

Les combattants étaient en substance du même avis : « *Ceux qui ont gagné jeudi ne seront sûrement pas ceux qui s'imposeront samedi. D'un jour à l'autre, les motivations et les situations ne sont plus les mêmes.* » Le changement des règles du jeu en valait-il donc la chandelle ? On peut en douter ! D'autant que l'UEJ risque d'avoir conclu un marché de dupes : en France, les retransmissions ne déborderont pas le cadre habituel pendant le week-end, et les sélections des deux premiers jours sont passées sous silence, alors qu'auparavant les résultats étaient au moins mentionnés.

Au total, cela fera une perte d'audience mais aussi une perte de recettes ; alors que Coubertin faisait le plein pendant quatre jours lorsque les titres étaient décernés quotidiennement, le stade de la porte de Saint-Cloud ne doit être comble que les deux jours de finales. Bref, l'UEJ a « tout faux ».

ALAIN GIRAUDO.



Le 40e Festival de Cannes

Premier acte

La présentation du film de Francesco Rosi *Chronique d'une mort annoncée* marque, ce vendredi 8 mai, le véritable démarrage des festivités cannoises ; les quatre sections parallèles s'ouvrent simultanément : « Un certain regard », « Perspectives du cinéma français », « Semaine de la critique » et « Quinzaine des réalisateurs » laquelle augmente son programme hispano-polonais du *Sixième Jour*, de Youssef Chahine, en hommage à Dalida. Si la Croisette était déserte hier après minuit, ce premier acte se prolongera très tard, avec l'ouverture de la section « ciné-opéra » et, dans le *Rigoletto* de Verdi, filmé par Ponnelle, un inénarrable Pavarotti. La soirée d'hier a, d'autre part, été marquée par la présentation d'*Un homme amoureux* de Diane Kurys, chronique d'une passion qui n'a pas fait l'unanimité.

Monsieur le président



ENGUERAND

Yves Montand n'a pas assisté à la dernière cérémonie des césars, une profession oublieuse ayant omis de nommer le « papet » de *Jean de Florette* et de *Manon des sources*.

Le voici à Cannes, investi du rôle d'arbitre suprême, et les mêmes qui l'avaient négligé lui servent aujourd'hui du « monsieur le président » qui vaut son pesant de flagornerie.

Montand les a prévenus : le jury du quarantième Festival du film de Cannes n'est pas constitué de chèvres et de choux. Quitte à devoir essuyer la réprobation des festivaliers, il ne décernera pas cette année de co-palmes d'or ni de co-prix d'interprétation masculine et encore moins de co-quoi que ce soit. Les jurés prendront leurs responsabilités. Montand veut et exige une palme d'or coup de poing.

« Cannes n'est pas Hollyvoude », c'est lui qui le dit.

SÉLECTION OFFICIELLE

« Un homme amoureux », de Diane Kurys

Le poids des sentiments

Histoire d'une passion, cinéma dans le cinéma, le dernier Diane Kurys a ouvert la sélection officielle. On en retient surtout des vues imprenables sur Rome, Paris et la campagne toscane

Les seins de Greta Scacchi sont fermes et glorieux. Les ruines de Rome sont comme toujours en excellent état. Les ponts de Paris sont propices aux élans de l'amour fou, et les aéroports n'ont rien perdu de leur charme. Le mystère des suicides reste entier. Certes. Pourquoi en fin de compte l'addition ou la multiplication de ces évidences, de ces certitudes, ne suffisent-elles à conclure une histoire, à convaincre ? Diane Kurys, qui a connu le succès avec *Diabolo menthe, Coup de foudre*, et ouvre la sélection officielle du 40e Festival de Cannes, n'a pourtant manqué ni d'ambition ni de moyens.

Un acteur américain de renom (Peter Coyote) décide de jouer le temps d'un film la vie malheureuse et passionnée de l'écrivain Cesare Pavese, jusqu'à son suicide, à l'hôtel Roma de Turin, le 27 août 1950. On cherche une jeune femme pour interpréter celle qui fut le dernier amour de Pavese ; la chance, le bon goût, désignent Jane (Greta Scacchi), une jeune comédienne anglo-italo-française, dont la mère (Claudia Cardinale) est malade – d'une « longue maladie » – et le père alcoolique. Elle se consacre au théâtre farfelu en attendant que la vie lui fournisse le tissu du roman qu'elle croit porter en elle.

La comédienne et l'acteur capricieux, ténébreux, vont s'aimer au premier regard échangé sur le plateau de Cinecitta, où l'on a commencé de tourner l'histoire de Pavese. Evidemment, elle a déjà un petit ami (Vincent Lindon) à Paris, et lui une femme épatante (Jamie Lee Curtis) et deux enfants à New-York. Sinon où serait le drame, le film ? Bien sûr, ils vont s'aimer très fort, très souvent, prendre l'avion à tout bout de champ, se dire des choses très douces au téléphone, bercés par la musique suave de Georges Delerue. Aucun des personnages ne souffrira de ces détestables problèmes d'argent qui nuisent tant au déroulement des passions ; on ne les verra pas non plus se livrer à des ébats trop impudiques, tel ce « pompino » de torride mémoire offert l'an dernier par Maruschka Detmers. M. Pasqua peut être rassuré sur ce front des événements et porter sa vigilance vers d'autres sujets d'épouvante.

Les comédiens sont remarquables. Peter Coyote louvoie entre l'image de Pavese et celle de Leonard Cohen avec beaucoup d'aisance et une voix grave superbe. Greta Scacchi est belle et forte, douée d'une vitalité contagieuse bien intéressante, et Jamie Lee Curtis est une névrosée des plus touchantes et justes. On ne détaillera pas en revanche, l'écheveau de l'intrigue, il est fâcheusement convenu. D'images magnifiques en points de vue remarquables, on passe des studios de Cinecitta aux bords du Tibre, du Colisée à la Piazza Navone. Les amants couchent à l'Hôtel de la Ville à Rome, dialoguent sur les escaliers de la Place d'Espagne. A Paris, ils déjeunent à la Coupole, mangent des mont-blanc chez Angelina, couchent au Raphaël. Ils font la tournée des « incontournables », un forfait culturel, en somme. Tant et si bien que ce mélo luxueux (on rêve de ce qu'un Minelli aurait inventé à partir des mêmes données) s'empêtre dans les clichés et qu'un ennui de bon aloi sape l'envol de tout enthousiasme.





PHOTOS SYGMA

Diane Kurys. A droite, Greta Scacchi et Peter Coyote.

C'est peut-être ce qui a mené Diane Kurys à en rajouter dans le registre du déchirant, à renchérir dans le poignant. Ainsi Claudia Cardinale, mère sublime qui se sait condamnée, se suicide pour de vrai au moment où le faux Pavese mime de son côté la mort devant la caméra. Mais à suivre trop de fils conducteurs on ne fait pas forcément des nœuds solides. Le cinéma dans le cinéma, le suicide, la mort d'une mère, la solitude d'un écrivain, la difficulté d'aimer, autant de sujets forts dont aucun n'est traité tout à fait, mais plutôt ajouté aux autres, sans maîtrise véritable du scénario. On reste embarrassé par ce film très soutenu qui ne se tient pas, par ce talent dispersé ; navré de n'être pas plus ému, de n'avoir pas pleuré, alors qu'on y était bien disposé et qu'on n'a pas souvent le cœur sec.

MICHEL BRAUDEAU.

ENTRETIEN

Isabella Rossellini, entre Norman Mailer et Nikita Mikhalkov

L'héroïne de Blue Velvet, *fille de Roberto Rossellini et d'Ingrid Bergman, Isabella Rossellini, a trois raisons d'être présente au Festival : elle est hors compétition dans le film de Norman Mailer,* les Vrais Durs ne dansent pas, *en compétition dans* les Yeux noirs *de Nikita Mikhalkov, et elle remet, le 8 mai, le prix Roberto Rossellini.*

Les Yeux noirs

« Mon rôle était tout petit, et il a été beaucoup coupé. Ça arrive et ça m'est égal. Le scénario était superbe, j'avais envie de travailler avec Mikhalkov et avec Marcello Mastroïanni ! J'étais prête à bondir sur la première occasion ! Je joue la fille de Marcello et de Silvana Mangano...

» Je le connaissais très peu Mastroïanni ; on se croisait dans les soirées. « Bonsoir, bonsoir. » *Mais je l'admirais de loin, comme acteur, comme homme et comme... mythe. J'avais une petite scène avec lui et une petite scène avec Silvana Mangano. Les deux ont été coupées, mais elles seront peut-être dans la version télévisée, qui est plus longue.*

» Silvana Mangano, elle, je la connaissais déjà. Elle est très amie de la productrice du film, Silvana d'Amico, qui a été le grand amour de mon père juste avant sa mort... Silvana est très secrète. Non pas distante : elle est chaleureuse. Mais, réservée. Elle n'a pas besoin de dire, de clamer, de crier, de pleurer. Elle ne fait rien, mais on voit, on ressent tout, en transparence. »

Le prix Rossellini

« C'est le Festival de Cannes qui en a eu l'initiative. Dans le comité, il y a plusieurs metteurs en scène, dont Bertolucci, Fellini, les Taviani, Louis Malle, Godard, Rohmer, Varda, plus mon frère et moi pour la famille et Gilles Jacob, le délégué général, et Toscan du Plantier... Papa avait été président du jury juste avant sa mort, il y aura dix ans le 3 juin. Et cette année, le 8 mai, il aurait eu quatre-vingt-un ans. Cette année-là, papa s'était beaucoup battu pour que la Palme d'or soit donnée aux frères Taviani pour Padre Padrone. *Vous imaginez : un film en 16 millimètres fait pour la télévision ! Il y avait eu controverse. Le prix est donc conçu un peu dans cet esprit rossellinien. »*

L'esprit rossellinien

« Je suis la plus mal placée pour le définir. Mon père était connu comme le metteur en scène du néo-réalisme ; mais ça ne venait pas de lui, le label vient de ceux qui étudient le cinéma dans ses mouvements artistiques et dans une perspective historique... Papa était Rossellini, pas rossellinien !

» Le prix Rossellini ? C'est le cinéma qui prend des risques... Il peut être décerné à une institution comme la RAI ou la CBS. Ou à un individu, peut-être l'auteur d'une invention technique propre à bouleverser le cinéma. Par exemple, si le prix avait existé au moment où un homme a inventé les vidéo-cassettes, celui-ci aurait été un candidat possible.

» Mon père avait aussi très envie de faire des films scientifiques. J'ai récemment vu un documentaire où le réalisateur avait filmé l'intérieur d'un corps en marche. Il filmait aussi la chaleur des corps, ce qui les rend presque fantomatiques. Cet homme se plaçait dans une optique de simple recherche scientifique, mais son invention peut faire déboucher sur un vocabulaire complètement nouveau. Le lauréat peut donc être un inconnu, ce qui serait tout à fait dans « l'esprit rossellinien » ; ou encore quelqu'un de connu mais qui « au milieu du chemin de sa vie » se lance à nouveau dans le vrai risque et part dans une direction radicalement différente. Ce qui n'est pas moins rossellinien.

» J'espère que ça ne deviendra pas un prix honorifique couronnant l'ensemble d'une carrière. Il y en a déjà beaucoup et nous sommes tous un peu superstitieux. Quand ils sont invités à des rétrospectives de leur œuvre, les Taviani, Fellini, font toujours de la main le signe des cornes. Pour conjurer le sort. »

Norman Mailer

« Le scénario des Vrais Durs... *était formidablement écrit. Norman a une science des mots tout à fait étonnante. Les personnages parlent non pas comme dans la vie, mais comme on rêverait de parler. Moi, les belles répliques me viennent toujours trois ou quatre jours trop tard. Là, c'était une belle occasion d'avoir tout de suite de la repartie.*

» Cela dit, je n'ai rien compris pendant que je tournais. En tant qu'actrice je me sentais un peu frustrée : je n'avais pas l'impression d'avoir vraiment un rôle à tenir. Jusqu'au moment où j'ai compris que tout se passait dans la tête et dans la mémoire de Tim Madden (Ryan O'Neal) et que la réaction de mon personnage à tel ou tel moment, Tim s'en fichait complètement. Il ne fallait surtout pas que mon personnage soit bien rond, bien poli ; au contraire. »

Rossellini-Bergman : un inédit

« Mes parents m'ont enseigné la curiosité. Mon père avait toujours soif d'apprendre, de découvrir, de comprendre. Il m'a appris que la curiosité pouvait être source de bonheur. Mes parents étaient brillants. Mon père se révélait énormément dans ses films. Une actrice, c'est plus souterrain, elle se cache toujours un peu derrière ses personnages... Je revois souvent leurs films. Il y en a un que je n'ai jamais vu : la Jeanne d'Arc, *d'Honegger, que mon père avait réalisé à partir d'une représentation théâtrale. Mon père ne gardait rien. Ma mère était plus ordonnée. Et, finalement,* Jeanne d'Arc *a été retrouvé et restauré. Personne ne l'a vu depuis au moins vingt-cinq ans. Ça va être une expérience très étonnante de retrouver papa et maman ensemble... »*

Propos recueillis par
HENRI BEHAR.

LIVRES ET REVUES

A chacun son histoire

Livres, revues, journaux célèbrent à qui mieux mieux le quarantième anniversaire du Festival.

Les années Cannes, quarante ans de Festival (1) s'ouvre sur un long texte de Jean-Marie Le Clezio qui, en amoureux du cinéma, rêve, divague en évoquant les stars, les films qui ont éveillé ses passions. La deuxième partie de ce livre propose année par année, des chroniques de Robert Chazal. Il fut un des premiers festivaliers, il connaît Cannes et le monde du cinéma comme sa poche. Alors, il nous fait refaire le voyage dans le temps, sans négliger la réalité historique pour les mythes. Cet ensemble est savamment illustré par de très belles photos en noir et blanc.

Quarante ans de Festival, par Alomée Planel (2), a pour sous-titre *Cannes, le cinéma en fête* : l'auteur, qui fut reporter à la télévision, journaliste à *l'Express*, insiste à juste raison sur cette notion de fête qui a donné au Festival une perpétuelle mise en scène, des mises en scène, plutôt. Bercée de « l'ambiance festival » dès l'enfance, Alomée Planel raconte l'histoire de Cannes depuis ses débuts. Il y a là, d'une façon volontaire, et qui rend la lecture attachante, un grand film écrit, avec des séquences de durée différente, un montage élaboré, des commentaires qui pourraient s'ajouter à des images choisies parmi les archives si, un jour, on passait du texte à l'écran. Cet ouvrage n'est pas tellement illustré, mais cela n'a pas d'importance. On est trop pris, on lit d'une traite et on est content.

L'album anniversaire *Cannes 1946-1986*, conçu et réalisé par l'Association du Festival international du film et Média-Planning, en collaboration avec Jean-Claude Romer, se veut le must des publications (3). Mieux que cela, évidemment, vous ne trouverez pas. Tout y est fait pour le prestige ; le papier, l'impression, les photos souvent inédites ou carrément insolites, et le contenu, bien sûr. On a droit aux éditoriaux du ministre de la culture, du président du Festival et des autres personnalités de la manifestation. La rétrospective 1939-1986 – un chapitre couvre chaque année, avec l'affiche du Festival, la composition du jury, les films en sélection, le palmarès – est remarquable, et l'histoire des sections parallèles figure en bonne place. Voilà donc la mémoire intégrale du Festival. Avec des index pour bien s'y retrouver.

Du côté des hebdomadaires : *Télérama* fait son « spécial Cannes » « l'album-photos des quarante ans » (4), en 16 pages abondamment illustrées, puis annonce la fournée 1987 et présente la critique des films présentés au Festival et sortant, cette semaine, à Paris : *Chronique d'une mort annoncée, Un homme amoureux, Macbeth. Paris-Match* y va de son album-souvenirs. L'épopée du Festival racontée par Christiane Rochefort, Jacques Laurent, France Roche, Claude-Jean Philippe (5). Les photos dominent, très « vivantes » dans la tradition du magazine. En couverture, une Brigitte Bardot en robe du soir pour bal des débutantes. Curieux !

Les mensuels maintenant : le spécial Cannes de *Première* ne revient pas, sinon en images rapides, sur le passé, mais informe sur tout ce qui va se passer cette année (6). Rubriques, photos, reportage, on a mis les petits plats dans les grands, c'est copieux, fastueux avec un petit côté « définitif ». On sent que *Première* a déjà choisi, décidé. Au point de manifester un certain dépit de ne disposer pour *Sous le soleil de Satan*, de Maurice Pialat, que *« d'une rumeur, d'une attente et de quelques photos »*.

Studio Magazine (7) raffine sur les photos, la mise en pages – en couverture un magnifique portrait de Romy Schneider, dont Claude Sautet évoque, par ailleurs, la personnalité – pour annoncer Cannes 87 et proposer le marathon des quarante ans. C'est très soigné, avec de bons articles, mais un peu fouillis. *Starfix* fait le tour de Cannes 87 en détachant les films présumés importants (8). *La Revue du cinéma*, dans sa rubrique « Cannes première » (9), s'intéresse au renouveau du cinéma soviétique et au film d'opéra (début d'une série d'articles).

Pour *les Cahiers du cinéma* (10), Cannes est l'occasion de faire le point, dans un numéro spécial, sur la « nouvelle ligne » du cinéma mondial, qui passe par une enquête dans les divers pays du monde. L'occasion aussi de rassembler, trier, analyser les informations, chercher comment le cinéma survit et peut se renouveler. C'est du sérieux, du solide, c'est une démarche originale et très utile actuellement, pour essayer de dissiper les confusions de valeurs.

Libération publie un très gros numéro hors série (11) rassemblant les réponses de sept cents cinéastes (oui, sept cents, et les plus célèbres de la planète, nous annonce-t-on) à la question *« Pourquoi filmez-vous ? »* Il y a beaucoup de noms qui surprennent, et on n'a pas fini de se pencher sur les raisons de filmer avancées ici. Certains sont bavards, d'autres moins. La palme de la concision revient à Philippe Collin, qui répond simplement : *« Pour voir. »*

On ne terminera pas ce tour d'horizon de l'édition et de la presse sans rappeler que *le Monde* vient d'éditer un numéro spécial qui fera date dans l'histoire du journal : *Cannes, 40 ans de Festival à travers le Monde* (12). Ces quarante ans revivent par un choix de critiques et de comptes rendus, année par année. Voilà donc comment le cinéma, à Cannes, a été ressenti dans nos colonnes. Aujourd'hui, Rita Hayworth, en « Gilda » porte la bannière du *Monde* en première page et il y a des photos partout dans ce numéro. Les temps changent...

JACQUES SICLIER.

(1) Editions Hatier, 152 p. ill., 160 F.

(2) Editions Londreys, 246 p. ill., 99 F.

(3) Média-planning, 400 p. ill., 400 F et, à Cannes pendant le Festival, 300 F, prix festivalier.

(4) *Télérama*, nº 1 947, 9 mai, 8 F.

(5) *Paris-Match*, nº 1 981 hors série, 11 F.

(6) *Première*, spécial Cannes, 20 F.

(7) *Studio Magazine*, Festival de Cannes, 30 F.

(8) *Starfix*, numéro spécial Cannes 87, 25 F.

(9) *La revue du cinéma*, nº 427, 25 F.

(10) *Cahiers du cinéma*, numéro spécial 395/396, 40 F.

(11) *Libération*, numéro hors série, mai 1987, 35 F.

(12) *Le Monde, Cannes, numéro spécial*, mai 1987, 19 F.

● RECTIFICATIF. – *Le Hasard*, film polonais de Krayzstof Kieslowski, a été par erreur désigné comme une production soviétique dans le programme de la sélection cannoise « Un certain regard », paru en dernière page de notre supplément du 7 mai.

Culture

EXPOSITIONS

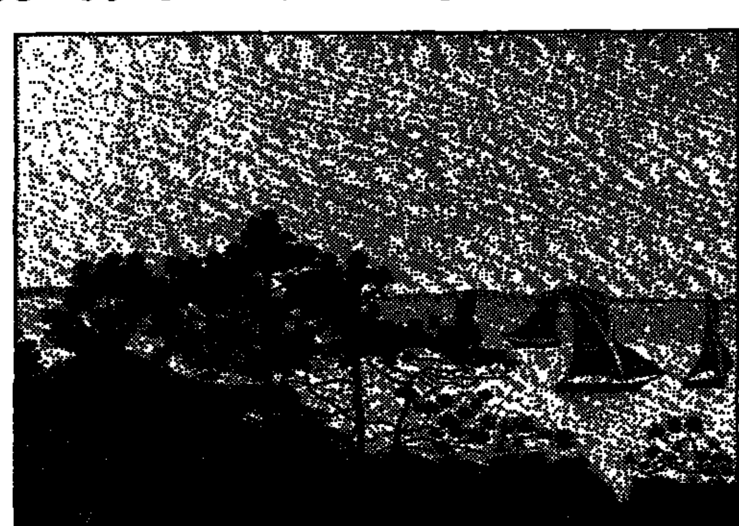
Tableaux impressionnistes, au faubourg Saint-Honoré

Œuvres et chefs-d'œuvre

Comme d'habitude, le mois de mai est celui des impressionnistes. Les galeries proches du faubourg Saint-Honoré exposent leurs trouvailles. Vedettes de cette saison : Berthe Morisot et Raoul Dufy.

Décidément, les impressionnistes étaient de terribles producteurs ! Alors qu'ils peuplent des musées entiers et qu'ils sont depuis des décennies le principal ornement des ventes et des galeries de luxe, il reste encore assez de leurs œuvres pour qu'un marchand puisse réunir près de cinquante Morisot. Les admirateurs de cette charmante grande dame, fille d'un haut fonctionnaire prénommé simplement Edme-Tiburce, belle-sœur du prodigieux Manet, peuvent se consoler de la négligence dont leur favorite a été la victime.

Il y a chez Hopkins-Thomas (1) de quoi satisfaire les amateurs de petits riens émouvants et les curieux *d'œuvres inattendues. Les uns se* délectent de pochades un peu trop vertes et blanches, esquisses d'enfants et de paysages printaniers que ne soutient que l'énergie, parfois chancelante, d'une touche éternellement fouettée. Les autres peuvent s'interroger sur une peinture qui cite avec autant d'aisance Boucher que Monet et rend si souvent hommage à Manet. Hommage sans doute bien inférieur à son objet : malgré l'emploi du noir et la recherche d'un modelé luisant, les portraits et les natures mortes de Dame Berthe ne supportent pas la comparaison. Reste le plaisir que donnent des toiles tardives, plus aigres que mièvres, qui glissent vers Renoir.



« *La Pointe de la Galère* », de Cross (vers 1891-1892).

Si Berthe Morisot fut le reflet altéré de Manet, doit-on pousser le goût des parallèles jusqu'à faire de Raoul Dufy le reflet bleuté de Matisse ? Les quarante œuvres qu'a réunies Daniel Malingue (2) ne lèvent pas tous les doutes. Il est vrai qu'elles illustrent les années les plus mondaines de Dufy, un entre-deux guerres qu'il semble avoir vécu aux courses et sur les jetées, se reposant de ses loisirs dans des salons ornés d'arums et de modèles grassouillets. *Ayant tiré un style désinvolte et* bariolé de son fauvisme de jeunesse, Dufy l'a appliqué à des sujets dont la futilité finit par lasser. De temps à autre, le vieux devoir de construction suscite une toile de grand talent, tel *l'Intérieur à la fenêtre ouverte* de 1928. Puis la facilité l'emporte à nouveau, une facilité qui n'a plus que le mérite de ne pas dégénérer en vulgarité tape-à-l'œil, à la différence de ce qui est arrivé à Van Dongen.

Pour juger plus complètement du cas Dufy, il est commode de se rendre chez Odermatt et Cazeau (3) *jeter un œil à une toile fauve qui* sent son Marquet. Et de là de marcher jusque chez Schmit (4) où un *Autoportrait* de 1907 montre Dufy saisi par le cézannisme et curieusement tenté par une rigueur qui le fait ressembler alors à son compatriote Braque. C'est là ce qu'il est *convenu d'appeler une toile historique.*

La même galerie expose un Morisot très Fragonard – et vingt ou trente autres œuvres de premier ordre. Il y a là une série de Renoir, trois portraits de jeunes filles qui résument la splendide vacuité de *Pierre-Auguste, étonnant peintre de* chevelures, qui capitule quand il en vient au regard. Plus nerveux, stridents de tons, des pastels de Degas s'accommodent du voisinage de Caillebotte – dont les paysages font paraître Monet un peu appliqué – et de celui, cependant redoutable, de Cézanne. Un Gauguin de Bretagne, des Lautrec, Redon et la singulière Eva Gonzales font à ces maîtres une escorte rêvée.

Pourtant, s'il est permis d'élire une toile parmi tant d'œuvres à se damner, on choisirait celle d'un *peintre moins universellement* célèbre, le discret Henri-Edmond Cross, qui s'appelait... Delacroix et prit un pseudonyme pour peindre. Néo-impressionniste de la première heure, ami de Signac et initiateur de Matisse vers 1905, ce solitaire a exécuté des marines japonisantes qui *sont comme les doubles flamboyants* des mers pâles de Seurat. L'un travaillait à Gravelines, l'autre dans le Var : de là le culte du dernier pour les couchers de soleil orange et mauves. Son crépuscule à *la Pointe de la Galère* appartient à l'espèce des œuvres qui font oublier leur *technique – ici un divisionnisme* rigoureux – par leur équilibre et leur clarté. Qui appartiennent à l'espèce des chefs-d'œuvre en somme.

PHILIPPE DAGEN.

(1) *Galerie Hopkins-Thomas*, 2, *rue* de Miromesnil, jusqu'au 18 juin.

(2) Galerie Daniel-Malingue, 26, avenue Matignon, jusqu'au 20 juin.

(3) Galerie Odermatt-Cazeau, 85 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré, jusqu'au 30 juin.

(4) Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré, jusqu'au 18 juillet.

Des musées à la carte

Une carte orange pour les musées ? Pas encore, mais la voie semble ouverte. Le 20 mai prochain, un morceau de plastique transparent facilitera l'accès à une soixantaine de monuments et de musées de la région parisienne. Celui du très confidentiel musée Henner comme celui de l'ancienne gare d'Orsay. Celui du bunker des Arts et traditions populaires ou de l'atelier de Zadkine.

Ce sésame sera en vente 100 F aux caisses de ces établissements, mais aussi dans les 250 guichets du Crédit agricole de l'Ile-de-France, qui a financé une partie de l'opération. La puissante banque a avancé 1 million de francs pour peaufiner son profil culturel. Le reste de l'opération – 1 345 000 F – est couvert par le ministère de la culture – 250 000 F – et les établissements concernés.

Mais ce ticket n'est pas une carte blanche. Il ne donne l'accès qu'aux collections permanentes. Les expositions temporaires sont toutes exclues du circuit. Enfin, ce n'est encore qu'un banal titre de réduction. L'usager bénéficie simplement du tarif en vigueur le moins élevé. Et de quelques minces avantages : un abattement de 5 % sur les achats de livres et de catalogues par exemple. Pour que cette clé fonctionne comme un vrai passe-partout, il faudra que le maquis des tarifications différentes soit éclairci. Opération délicate.

Les tuteurs de ces établissements sont en effet extrêmement variés : Caisse des monuments historiques, Ville de Paris, Réunion des Musées nationaux, Institut de France ou ministère de la défense. Et leurs modes de fonctionnement très différents les uns des autres. Pourtant, leurs responsables semblent tous désireux d'aboutir à un accord. Cette carte encore imparfaite en est la première manifestation.

E. de R.

MUSIQUE

La Société générale au secours des Arts florissants

La Société générale vient d'annoncer la création d'une fondation pour la musique que présidera M. Jacques Mayoux (PDG d'honneur de cette banque), assisté notamment du compositeur Gilbert Amy et du luthier Étienne Vatelot. Cette fondation, dont le budget annuel est fixé à 10 millions de francs, a déjà attribué 1 million cette année à l'ensemble les Arts florissants. Cette formation de musique ancienne, dirigée par William *Christie et liée au récent succès* d'*Atys*, de Lully, salle Favart, accumule un déficit important depuis qu'elle a dû financer seule, en 1984, l'enregistrement de la *Médée*, de Charpentier.

Communication

Après le dépôt de bilan du « Matin de Paris »

Redressement judiciaire pour une période de trois mois

Depuis le jeudi 7 mai, le *Matin de Paris* est en redressement judiciaire, comme l'a décidé le tribunal de commerce de Paris. Celui-ci a désigné deux administrateurs judiciaires, Mes Claude Levet et Hubert Lafont ; un juge commissaire, M. Bernard Ballot-Lena, président de chambre, et Me Antoine Chevrier, *qui représentera les créanciers.*

Le Matin dispose dorénavant d'un délai de trois mois maximum pour assurer sa survie. Trois solutions se présentent : soit un candidat à la reprise du quotidien de gauche se manifeste (M. Robert Maxwell, qui le reprendrait par l'intermédiaire de son fils Ian, déjà propriétaire de l'Agence centrale de presse, est le plus fréquemment cité) et s'estime capable de le redresser en épongeant ses dettes ; soit le titre est confié en location-gérance à un « repreneur » (avec le risque d'un licenciement des cent soixante salariés, dont cent sept journalistes, qui précéderait une réembauche) ; soit *le Matin* est purement et simplement mis en liquidation. Il appartiendra au tribunal de commerce de choisir parmi les candidats et parmi ces diverses solutions.

Au siège du quotidien, les dirigeants actuels indiquent qu'ils sont en relation avec l'administration judiciaire afin de rechercher dans les trois mois *« les moyens et les partenaires propres à garantir le maintien du titre dans le respect de la ligne du journal et de son indépendance »*. Les jours à venir constituent un cap difficile pour *le Matin :* le journal n'a que cinq jours de papier en réserve ; l'argent fait défaut pour envoyer des journalistes « couvrir » le Festival de Cannes, le procès Barbie et diverses manifestations sportives... Enfin, la plupart des correspondants à l'étranger ont appris que le groupement des ASSEDIC de la région parisienne, chargé d'assurer le paiement des salaires du personnel, ne les prendrait pas en charge puisque la plupart sont payés non en salaire mais en honoraires.

Y.-M. L.

FR 3 conteste une demande de saisie de reportages

M. Jacques Goujat, directeur général de FR 3, vient de demander au conseil des prud'hommes de Nancy de bien vouloir reprendre – ou modifier – l'une de ses décisions du 25 mars dernier. Celle-ci demandait la saisie de plusieurs reportages d'actualité sur un conflit social opposant la direction de la société CGEE-Alsthom MTN (Machines tournantes Nancy) à plusieurs de ses salariés, après une occupation de l'usine et son évacuation par les forces de l'ordre. Une première en matière de résolution d'un conflit social.

NANCY
de notre correspondant

Par lettre recommandée en date du 3 avril 1987, le conseil des prud'hommes avait notifié à la station régionale FR 3 Lorraine un jugement ordonnant la remise de l'intégralité des films réalisés entre le 27 août et le 6 septembre 1986 sur les événements survenus durant l'occupation de l'usine. La direction de la CGEE estime que *« les films réalisés par l'équipe de FR 3 durant cette période permettent de démontrer la participation active de certains salariés et notamment l'entrave à la liberté de travailler des non-grévistes, l'atteinte à la sécurité et la violation d'une décision de justice »*. En l'occurrence, l'évacuation de l'usine. Le conseil des prud'hommes expliquait ainsi, dans son jugement, que les films réalisés l'aideraient à *« apporter certains éléments et fourniraient au conseil le moyen de vérifer les allégations faites de part et d'autre »*.

Dans son courrier, le directeur général de FR 3 explique que c'est la première fois que sa chaîne *« se trouve ainsi sollicitée par une décision judiciaire de cette nature prononcée dans le cadre d'un contentieux auquel elle n'est pas partie prenante »*. *« Ce précédent*, ajoute M. Goujat, *nous apparaît dangereux en raison des risques auxquels FR 3 pourrait se trouver exposée à l'avenir si ce genre de décision venait à se répéter. Il n'apparaît pas, en effet, être dans la vocation d'une chaîne publique de télévision – essentiellement destinée à l'information et au divertissement du public – de fournir systématiquement aux justiciables les preuves nécessaires pour justifier ou faire triompher leurs revendications. »* De plus, souligne M. Goujat, la production de ces films *« est d'autant plus grave que leur contenu va fonder votre conviction »*.

M. Goujat demande alors au conseil des prud'hommes de reprendre sa décision ou de *« bien vouloir la modifier en ne sollicitant de FR 3 que la stricte production d'une cassette contenant les films litigieux avec décharge de responsabilité quant à son utilisation »*. Le conseil se prononcera le 20 mai.

JEAN-LOUIS BEMER.

Le Front national en guerre contre le minitel rose

Les députés du Front national ont poursuivi, le mercredi 6 mai, à l'Assemblée nationale, leur croisade contre le minitel rose. Au cours de la séance des questions au gouvernement, M. François Porteu de La Morandière (Pas-de-Calais) a demandé au ministre des PTT, M. Gérard Longuet, d'expliquer pourquoi le minitel – *« service public »* – était utilisé quotidiennement *« pour développer la pornographie et la prostitution. » ? C'est illégal !* a protesté le député du Front national en lançant cette question : *Est-il normal que l'administration des PTT se place dans cette situation ? »*

« Aujourd'hui, a-t-il ajouté, *n'importe quel enfant ou adolescent peut, en pianotant chez lui sur le minitel, dialoguer avec des prostituées ou être interpellé par des détraqués sexuels qui lui racontent des turpitudes (...) Croyez-vous qu'il existe encore dans notre pays des valeurs morales qui méritent d'être défendues dans l'audiovisuel et dans le secteur public ? »*

« Si oui, qu'attendez-vous pour passer aux actes ? », a conclu le député du Front national, applaudi sur les bancs de son groupe et hué sur ceux du groupe socialiste.

Tout à la fois prude et prudent, M. Gérard Longuet a affirmé d'emblée : que, *« n'étant pas familier de (l') usage »* [des minitels roses], il n'avait pas, là-dessus, *« la compétence manifestée par la représentation nationale »*. *« Oh ! »* se sont exclamés en chœur les députés socialistes, horrifiés.

« Il est vrai que la France a une tradition de frivolité », a poursuivi le ministre des P et T, souvent interrompu par les exclamations scandalisées des élus socialistes. *« Il est surprenant, je le reconnais, que le service public en soit le complice involontaire. Nous avons donc l'intention de prendre des mesures. »*

Ne pouvant intervenir directement sur les messageries roses qui revêtent le caractère *« d'un courrier personnel et confidentiel »*, le ministre a rappelé que les pouvoirs publics entendaient agir sur les petites annonces proposées au public, dans la mesure où elles incitent à la débauche.

Mais, pour M. Longuet, il ne s'agit que d'un pis-aller. La vraie solution, a expliqué le ministre, réside dans le développement des messages professionnels de la télématique, tout en rendant moins rentables les messageries roses, en abaissant leurs tarifs, donc leurs bénéfices. *« Au reste*, a-t-il enfin ajouté, *la menace n'est peut-être pas si redoutable. C'est un père de quatre filles qui vous le dit : s'il y a autant de publicité pour ces messageries, c'est que les marchands de fantasmes ne parviennent pas à fidéliser leur clientèle et que le bon sens, qui est le meilleur garant de la liberté, l'emportera. »*

P. S.

● ***Les dessins de presse dans les Relais H.*** – Dans ses Relais H, ces kiosques situés principalement dans les gares et les stations de métro, Hachette organise, en collaboration avec la RATP, l'exposition « 100 ans de dessins d'actualité », qui s'achève le 10 mai. Ces dessins, actuellement exposés à Paris dans la station Châtelet-Les Halles du RER, sont extraits de trente-six magazines et quotidiens français allant de *l'Illustration* jusqu'à *Libération* en passant par *le Petit Journal, le Petit Parisien, le Canard enchaîné, Charlie Hebdo* et *le Monde*. Parmi les quarante-neuf illustrateurs figurent entre autres Toulouse-Lautrec, Jean Cocteau, Picasso, Jacques Faizant, Cabu, Plantu, Claire Bretécher, Reiser. L'exposition a donné lieu à un ouvrage *les Dessins de l'actualité, 1886-1986,* paru aux éditions du Chêne, et préfacé par Jacques Chancel.

Nominations à l'Agence France Presse

Michel Garin devient directeur de la rédaction

La réorganisation de la direction de l'Agence France Presse (AFP) se poursuit. Le PDG de l'agence, M. Jean-Louis Guillaud, vient d'annoncer à son conseil d'administration la nomination de Michel Garin au poste de directeur de la rédaction. Aux côtés de Félix Bolo, actuel directeur de l'information, Michel Garin aura notamment la responsabilité d'adapter la copie des dépêches de l'agence en fonction des besoins des clients et pourra, à terme, proposer une réorganisation des services.

M. Guillaud a également indiqué que Gilbert Grellet, chef du bureau de l'AFP à Washington, devenait directeur commercial. Quant au poste de directeur technique, il sera occupé par M. Jean Berbinau, ancien directeur des affaires commerciales et télématiques à la direction des télécommunications et membre de la mission sur l'évolution des télécommunications.

Le PDG devrait annoncer prochainement le nom du remplaçant du rédacteur en chef de l'AFP, Xavier Baron, récemment désigné pour diriger le secteur Moyen-Orient de l'agence, à Nicosie, et devrait confirmer certains cadres. Toutes ces nominations seront ensuite officiellement annoncées au comité d'entreprise de l'agence avant la fin du mois.

[Né le 26 février 1940, à Albertville (Savoie), Michel Garin est diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille et de l'Institut français de presse (Paris). Après un passage par *le Dauphiné libéré* et *l'Est républicain*, il entre, en 1966, au bureau de Rome de l'AFP. De 1968 à 1974, il est envoyé spécial en Iran, au Vietnam du Sud, au Cambodge, au Liban et en Jordanie, avant de rejoindre le bureau de Moscou de l'agence. Nommé en 1975 directeur du bureau de New-York, il revient ensuite au siège parisien de l'AFP avec le titre de rédacteur en chef adjoint, puis, en 1979, de chef du service de langue anglaise. Depuis 1983, il dirigeait le bureau du Caire.]

Redistribution des cartes sur la FM

Canal Plus entre dans le capital de 95,2

Canal Plus, le groupe suisse Jean-Claude Nicole et l'Union d'économie sociale viennent de s'associer pour développer la radio parisienne 95,2 – rebaptisée Kiss – désormais tête de pont du réseau CFM. Ce dernier, qui représente aujourd'hui plus d'une quarantaine de radios sur l'ensemble de la France, était lié depuis juin 1986 à la radio parisienne RFM, dont le programme lui était transmis par satellite. L'alliance conclue le lundi 4 mai bouscule donc considérablement le paysage de la bande FM et illustre la nouvelle guerre des réseaux, puisque RFM, l'une des radios leaders parisiennes, se voit soudainement privée de prolongement en province et que 95,2 - Kiss - trouve ici les moyens d'un développement considérable.

Une société holding – la Société pour le développement et le financement de la communication – contrôlant 95,2, CFM et la marque Kiss est donc constituée qui, à terme, devrait s'organiser ainsi : 34 % pour Canal Plus, 34 % pour le groupe Nicole, 22 % pour le secteur de l'économie sociale (ancien propriétaire de CFM), 8 % pour une nouvelle filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Une alliance solide organisée par le nouveau président de 95,2-Kiss – M. Georges Polinski – auquel M. Nicole a donné récemment mission de redresser la station.

Une alliance à laquelle M. Polinski, également directeur de Radio Nantes, voudrait associer des radios indépendantes de province et qui devrait développer rapidement les synergies entre radio et télévision auxquelles le président de Canal Plus, M. André Rousselet, est très favorable.

A. Co.

● **Nominations à France-Musique.** – Plusieurs modifications sont intervenues dans l'organigramme de la chaîne musicale de Radio France : M. Alain Moène, qui avait la responsabilité des programmes de musique de chambre, remplace M. Gilles-Cantagrel à la tête de France Musique. Ce dernier, qui occupait ce poste depuis le 1er octobre 1984, est désormais chargé de mission auprès du nouveau directeur des programmes, formations et services musicaux, M. André Jouve. D'autre part, M. Yves-Olivier Wienterstein assurera la direction artistique de l'Orchestre national de France en remplacement de M. Marc Thomson.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LADY PÉNÉLOPE. Théâtre Bourvil (43-73-47-84), 20 h 30.

CELLULOID. Comédie de Paris (42-81-00-11), 20 h.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Ballets Marin/Lazzini.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.

BEAUBOURG (42-77-12-33) : Cinéma-Vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique Cinémathèque ; Concerts-Spectacles : 16 h : Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris ; à 20 h 30 : Cours d'analyse musicale (Coro, de L. Berio).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Concert : à 20 h 30 : Le roi Arthur ou le héros britannique de J. Dryden.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Danse : Pina Bausch : Tanztheater de Wuppertal : à 20 h 30 ; Kontakthof ; Musique : à 18 h 30 : Joël Cohen : The Boston Camerata.

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.

ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 45 : Voyages de Marco Polo.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : Adorable Julia.

ATALANTE (46-06-11-90), 21 h : la Septième Salle.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : Figure humaine.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 22 h : Si bai di bousible.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Alexandre le Grand ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : les Heures blanches.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69) ; Galerie 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado. Resserre 20 h 30 : Credo ; Grand Théâtre 20 h 30 : Les Caprices de Marianne.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Beau Rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Une grande famille.

DIX-HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : Maman.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), 21 h : les Trains sans gare.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Juliette ou la Misérable.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 22 h 30 : Wien 38 ; 20 h 30 : Woyzeck.

ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Le chemin d'Anna Bargeton ; 21 Le sourire est sous la pluie ; II. 20 h 30 : L'amour sort en blouse blanche.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), 21 h : Monte-Cristo.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Fleurs de papier.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30, Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince ; 22 h : Jonathan le mat.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Mess ; 22 h : l'Escargot.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h : Kean.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-39), 21 h : Conversations après un enterrement.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Endives et miséricorde.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le Bien-Aimé.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : la Belle Famille ; 19 h : Suite irlandaise.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : les Petites Filles modèles.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20), 19 h : Hérodule ; 21 h : Ulrich Elger.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 19 h 30 h : Voyage au bout de la nuit ; 21 h : le Pool en eau.

TAC STUDIO (43-73-74-47), 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34), 21 h : Le Grand Efflanqué.

THÉATRE 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : A pied.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Mon Faust. Petite salle 18 h 30 : l'Ogre de barbarie.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Préjugé vaincu ; 22 h 30 : Au secours du mort.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Vendredi 8 mai

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30, Devos existe, je l'ai rencontré.

BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Nos amis les flics ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h 15 : les Taupes niveaux ; 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 ; Reste avec nous ; 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : les Heures pétillantes ; 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

Les concerts

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 20 h 30 : le Regard d'Orphée.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, la Piste de 98, de C. Brown (NB) ; 19 h, la Reine Margot, de J. Dréville ; 21 h 15, Mère Jeanne des Anges, de J. Kawalerowicz (NB) (v.o.s.t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, la Voix des ancêtres, de V. Sjöström (NB) ; 17 h 15, le Roi Œdipe, de P. Saville (v.o.s.t.f.) ; 19 h 15, Nouvelle-Zélande : le Dernier Survivant, de G. Murphy (v.o.s.t.f.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

14 h 30, Eros, o Deus di Amor, de W.H. Khoury ; 17 h 30, Pecado na Sacristia, de M. H. Borges ; 20 h 30, A lira do delirio, de W. Lima Jr.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.f.) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; mer. et jeu. v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'APICULTEUR (Fr.-gr.) (v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47).

BRIGHTON BEACH MEMOIRS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) mer.

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Cinoches-St-Germain, 6e (46-33-10-82), h. sp. ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES CLOWNS DE DIEU (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC-Danton, 6e (43-26-48-18) ; Marignan, 8e (43-59-92-82), mer., jeu. ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), mer. et jeu. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01), mer., jeu.

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hollywood-Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30), mer. ; à partir de jeu. : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

DERNIER ÉTÉ A TANGER (Fr.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83), mer., jeu. ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (43-87-35-43) mer., jeu. ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43), mer., jeu. ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52), mer. ; à partir de jeu. : Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01), mer., jeu. ; à partir de ven. : Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), h. sp.

DOLLS (A., v.o.) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50), mer., jeu. ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) mer., jeu.

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; v.f. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

DUO POUR UNE SOLISTE (Fr.- A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) mer., jeu. ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80), mer., jeu. ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67), mer., jeu. ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-07-07), mer., jeu. ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. sp.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

GARÇON, SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23), mer., jeu. ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) mer., jeu.

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15), mer., jeu. : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LAPUTA (All., v.o.), St-Germain-Village, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Épée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79), mer., jeu.

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30) ; Cité internationale, 14e (45-89-38-69), h. sp.

MIKEY ET NICKY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70), mer., jeu. ; George-V, 8e (45-62-41-46) : Français, 9e (47-70-33-88), mer., jeu. ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01), mer., jeu.

LE MOUSTACHU (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52), mer., jeu. ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27), mer., jeu.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) : v. angl. : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82), mer., jeu. ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81), mer., jeu. ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19), mer. ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50), mer., jeu. ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79), mer., jeu. ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74), mer., jeu. ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30), mer. ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PROTECTION RAPPROCHÉE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97), mer., jeu. ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROSA LUXEMBOURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SIXIÈME SENS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

STAND BY ME (A., v.o.) : Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40), mer., jeu. ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Biarritz, 8e (45-63-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (46-34-25-52) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), h. sp.

Les festivals

BUNUEL (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : Tristana, Los Olvidados, Nazarin, la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz, El.

HOMMAGE A DALIDA (v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), t. l. s. 20 h 15 : Un verre et une cigarette.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Sauve qui peut la vie, Pierrot le fou, Masculin/féminin, Je vous salue Marie, Deux ou trois choses que je sais d'elle.

JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34), Knock.

F. LANG (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : M. le Maudit, les Espions, le Testament du docteur Mabuse.

PIALAT Studio 43, 9e (47-70-63-40), en alternance : A nos amours, Loulou, Nous ne vieillirons pas ensemble, Police.

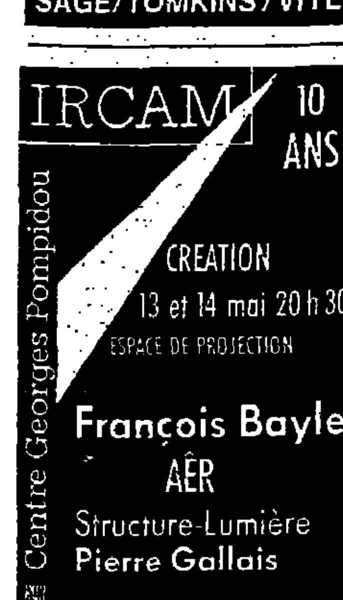
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Chronique des événements amoureux.

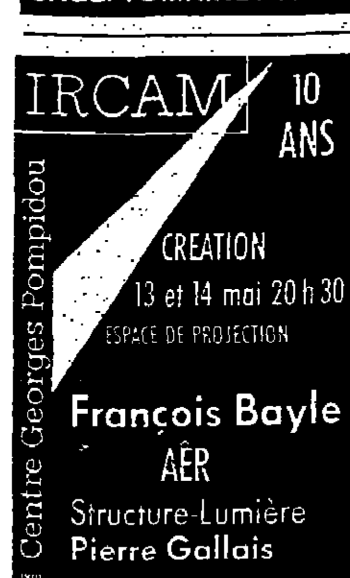
ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : les Nuits de la pleine lune, le Beau Mariage, Pauline à la plage, Perceval le Gallois + Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Pauline à la plage, Perceval le Gallois, la Marquise d'O, les Nuits de la pleine lune, le Beau Mariage, la Femme de l'aviateur.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : l'Enfance d'Ivan, Andréi Roublev + Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Nostalghia, Solaris, Andréi Roublev, Stalker, l'Enfance d'Ivan.

TRUFFAUT Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), en alternance : Jules et Jim, L'homme qui aimait les femmes + Denfert, 14e (43-21-41-01), en alternance : Jules et Jim, Tirez sur le pianiste, l'Enfant sauvage.







LES FILMS NOUVEAUX

FATHERLAND. Film britannique de Ken Loach. V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (46-26-48-18).

FAUX TÉMOIN. Film américain de Curtis Hanson. V.o. ; Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MACBETH. Film français de Claude d'Anna. V.it. : Vendôme, 2e (47-42-97-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA PELICULA DEL REY. Film argentin de Carlos Sorin. V.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

POLICE DES MŒURS (**). Film français de Jean Rougeron. Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (47-70-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

POURQUOI LES BLANCS FONT LA POLYGAMIE. Film franco-camerounais de Pierre Goutraux. Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

UN HOMME AMOUREUX. (A partir du 7.) Film français de Diane Kurys. V.angl. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE. (A partir du 8.) Film italo-français de Francesco Rosi. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'HOMME QUI N'ÉTAIT PAS LA. Film français de René Feret. Forum Arc-en-ciel, (42-97-53-74).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 9 MAI

« Les impressionnistes au musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse (P.-Y. Jaslet).

« La Cité des sciences et la Géode tous azimuts, en bateau, à pied et... à table ». Sur inscriptions au 45-26-26-77, 9 h 30 (Paris et son histoire).

« Découvertes insolites du Pecq à Saint-Germain-en-Laye », 15 heures, sortie gare RER à Saint-Germain-en-Laye (Paris et son histoire).

« Visite-promenade à travers le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 15 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

« La Mosquée : histoire de l'islam », 15 heures, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M. Ch. Lasnier).

« Tombes célèbres au cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale boulevard Ménilmontant.

« Notre-Dame de Paris : fleuron de pierre. Jacques Cœur alchimiste. Le secret de la Table ronde. La mission secrète des Templiers », 15 heures, métro Cité.

« Le musée du dix-neuvième siècle dans la gare d'Orsay », 11 heures, devant l'entrée du Musée de la Légion d'honneur, 1, rue de Bellechasse (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Les Plans et Reliefs : une collection originale pour mieux apprendre l'architecture militaire et l'urbanisme du dix-septième au dix-neuvième siècle », 14 h 30, à la caisse du Musée de l'armée (Les hauts lieux).

« Les entrepôts de Bercy », 10 h 30, à l'angle des rues de Pommart et de Dijon, métro Bercy (Les Amis de la Terre).

« L'impressionnisme au musée d'Orsay », 13 h 15, à l'entrée (Christine Merle).

« Tanis, l'or des pharaons », 17 h 15, devant l'entrée du Grand Palais (Christine Merle).

« Versailles : histoire du domaine de Mme Elizabeth », 15 h 50, 73, avenue de Paris à Versailles (L'art pour tous).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (Les Flâneries).

« Le vieux quartier Saint-Merri-Quincampoix », 15 heures, parvis de l'Hôtel de Ville (Présence du passé).

« La vie et l'œuvre de Picasso à l'hôtel Aubert de Fontenay », 12 h 30, 5, rue de Thorigny (Monuments historiques).

« Nouveaux visages parisiens : du front de Seine à la statue de la Liberté », 15 heures, hall station du RER Gare-de-Javel (Monuments historiques).

« Le parc Montsouris et son quartier d'artistes », 15 heures, devant la gare du RER Cité-Universitaire (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

6, place des Vosges, 14 h 30 : « La maison de Victor Hugo et la place des Vosges » (A. Lamy), avec Gilles Roy.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 8 mai

TF 1



20.35 Variétés : La vie de famille au Canada. Emission de Patrick Sabatier et Rémy Grumbach (en direct de Montréal). *Avec Yves Duteil, Francis Cabrel, Nana Mouskouri, Herbert Leonard, Fabienne Thibault, Daniel Lavoie, Robert Charlebois, Starmania, Gilles Reno, Jacky Lapointe.* ▶ 22.30 Série : Crimes passionnels. Antoinette, de Bernard Queysanne. Avec Jacqueline Parent, François Marthouret, Laurent Ternois, Grégor Clavreul. 23.30 Journal. 23.50 Magazine : Premier plan sur Cannes. D'Alain Bévérini. 0.05 Télévision sans frontière (TSF). Les Mille et une nuits (2).

A 2

20.30 « Dalida : instantanés ». Hommage à la grande chanteuse disparue sous la forme d'un album photo que l'on feuillette... et des documents prêtés par son frère, Orlando et diffusés pour la première fois à la télévision. 21.20 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Les relations », sont invités : Pierre Desproges *(Chroniques de la haine ordinaire)*, Danièle Laufer *(Seule ce soir ?)*, Philippe Adler *(les Amies de ma femme)*, Ghislaine Andréani *(le Nouveau savoir-vivre)*, Bruno Masure *(La télé rend fou... mais je me soigne)*, Antoine Hébrard, PDG du Who's Who in France. 22.35 Journal. 22.45 Ciné-club : Air Force ■■ Film américain d'Howard Hawks (1943). Avec John Ridgely, Gig Young, Arthur Kennedy, John Garfield, Harry Carey (vo). *Le 6 décembre 1941, au moment de l'attaque japonaise sur Pearl Harbour, un bombardier américain volant vers Honolulu doit se poser sur un terrain de secours. L'équipage est aux prises avec les soldats japonais. Film de guerre remarquablement construit et filmé, véhiculant, comme le voulait l'époque, un message d'héroïsme et de volonté de lutte contre les pays totalitaires.*

FR 3 : place à la SEPT.

20.35 Théâtre : C'est dimanche. Comédie de Jérôme Deschamps et Macha Makeïff, avec Jean-Luc Bihour, Christine Pignet, Jérôme Deschamps. 21.30 Documentaire : L'œuvre d'art et les médias. L'art contemporain (2e partie).



22.00 Journal. 22.25 Variétés : Starvisions. A l'occasion du Festival de Cannes. 22.40 Théâtre : Electre, de Sophocle. Pièce enregistrée au Théâtre national de Chaillot en 1986. Avec Evelyne Istria, Jean-Claude Jay, Redjep Mitrovitsa. 0.20 Musique : Miles ahead (rediff.).

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : les Amants ■■ Film français de Louis Malle (1958). Avec Jeanne Moreau, Alain Cuny, Jean-Marc Bory. *Une grande bourgeoise de province a pris un amant très parisien. Son mari la force à l'inviter dans leur manoir bourguignon. Mais un jeune archéologue, venu à l'improviste, fait découvrir la vraie passion à la dame. Cette transposition d'un conte libertin du dix-huitième siècle fit autrefois scandale pour un érotisme torride qui paraîtra bien tiède aujourd'hui. Restent le jeu des relations sociales, les frémissements de la liberté sexuelle, les qualités formelles indéniables, et l'interprétation de Jeanne Moreau.* 22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Black Mic-Mac ■■ Film français de Thomas Gilou (1986). Avec Jacques Villeret, Isaac de Bankole, Félicité Wouassi. 0.05 Cinéma : Phénoména ■ Film italien de Dario Argento (1985). Avec Jennifer Connely, Daria Nicolodi, Dalila di Lazzaro. 1.50 Cinéma : Tombe les filles et tais-toi ■■ Film américain d'Herbert Ross (1972). Avec Woody Allen, Diane Keaton, Tony Roberts. 3.10 Cinéma : Indécences 1930 □ Film français de G. Kikoine (1977). 4.15 Cinéma : Peau de banane ■ Film français de Max Ophüls (1963). Avec Jeanne Moreau, Jean-Paul Belmondo. 5.50 Court métrage : Timeslip. 6.20 Série : Mr. Gun.

LA 5

20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.35 Série : Serpico. 22.30 Cinéma : le Caïd □ Film français de Bernard Borderie (1960). Avec Fernandel. *Un professeur de philosophie venu à Paris pour un congrès est pris pour un caïd de la pègre et vit des aventures mouvementées. Fantaisie conventionnelle, dans la tradition des vaudevilles filmés des années 30, y compris le numéro de Fernandel.* 0.05 Série : Laurel et Hardy. 0.40 Série : L'inspecteur Derrick. 1.35 Série : Kojak. 2.30 Série : Star Trek.

M 6

20.30 Série : Dynastie. La démission. 21.30 Série : Cagney et Lacey. 22.30 Ciné-Club : Padre Padrone ■■■ Film italien de Paolo et Vittorio Taviani (1977). Avec Omero Antonutti, Marcella Michelangeli, Saverio Marconi, Fabrizio Forte, Nanni Moretti. *Un gamin de Sardaigne est retiré de l'école par son père, qui a besoin de lui pour garder les moutons. Totalement illettré à vingt ans, il va s'instruire pendant son service militaire. Le film, inspiré d'une histoire authentique, n'est pas un document mais la récréation réaliste et lyrique d'une histoire vraie, l'exaltation d'une révolte réussie, d'une conquête par la découverte de la musique, du langage, de la culture. Un chef-d'œuvre des frères Taviani, qui reçut la Palme d'or du Festival de Cannes 1977.* 0.20 Magazine : La saga du rock (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Débat. Freud à Vienne : de la censure à l'oubli. 2. Vienne aujourd'hui avec et sans Freud. 21.30 Musique : Black and blue. Avec Thierry Frebourg, pour le rock. 22.30 Nuits magnétiques. Les gens... tout de même, modernité ; Les premiers pas. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 août 1986 à Sarrebrück) : Symphonie Dona Nobis Pacem de Vogt ; Konzertstück pour piano et orchestre en fa mineur, op. 79 de Weber ; Symphonie n° 98 en si bémol majeur de Haydn, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Ferdinand Leitner ; sol. : Christian Zacharias, piano. 22.20 Les soirées de France-Musique ; à 22.30, Les pêcheurs de perles ; à 0.30, Méli-mélodame.

Samedi 9 mai

TF 1

13.35 Série : Matt Helm. Trafic de diamants. 14.30 Magazine : Les animaux du monde. Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. La dynastie des craterops. 15.00 Dessin animé : GI Joe, héros sans frontières. *15.30 Tiercé à Maisons-Laffitte. 15.45 Magazine :* Temps X. Emission d'Igor et Grichka Bogdanov. Série : UFO ; Dossier : Les métamorphoses de la vie. 17.05 Minimag. De Patrice Drevet. 17.30 Feuilleton : Cogne et gagne (6e épisode). 18.30 Série : Agence tous risques. Belle évasion. 19.25 D'accord, pas d'accord. 19.35 Cocoricocoboy. 20.00 Journal. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Série noire : Un chien écrasé. Téléfilm de Daniel Duval. Avec Daniel Duval, France Dougnac, Roland Blanche, Pauline Lafont. *Un commissaire et un voyou qui sort de prison s'associent pour piéger des truands...* 22.00 Droit de réponse. Emission de Michel Polac. Revue de Presse : Les journaux lycéens. 23.45 Journal. 0.00 Football : Championnat de France. Monaco-Le Havre.

A 2

13.35 Série : « V » (7e épisode). 14.25 Dessins animés : Bug's Bunny. 14.55 Les jeux du stade. Haltérophilie : championnat d'Europe à Reims ; Judo : championnat d'Europe à Coubertin ; Self-défense : démonstration. 17.00 Série : Cannon. Le magicien. 17.50 Les carnets de l'aventure. Le pingouin qui voulait voler ; Les ailes du désert ; Huitième ciel. 18.50 Jeu : *Des chiffres et des lettres.* D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.10 D'accord, pas d'accord. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Affaire suivante. Avec Jean-Luc Lahaye et Paul Préboist. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : Flash sur Bruxelles. *Une balade dans Bruxelles qui reçoit cette année le concours de l'Eurovision, avec un guide de charme : la princesse Stéphanie.* 21.00 Grand Prix Eurovision de la chanson. En direct de Bruxelles et présenté par Viktor Lazlo. 0.20 Journal. 0.30 Les enfants du rock. Punk Decade (1re partie). La première partie de cette émission relate l'histoire du mouvement Punk à travers les Sex Pistols, les Damned, Clash et les autres groupes du début de ce mouvement. *Des documents inédits, des clips, des extraits de films et des interviews.*

FR 3



13.30 Espace 3 : Samedivision. 14.00 Espace 3 : Portraits de la réussite. 14.20 Théâtre : Cymbeline. Cycle William Shakespeare (v.o.). Drame en cinq actes, en vers et en prose écrit aux environs de 1609. 17.00 Les géants de la musique. Cycle Herbert von Karajan. Symphonies n° 1 et n° 5 de Beethoven, interprétées par l'Orchestre philharmonique de Berlin, sous la direction de Karajan. 19.00 Flash d'informations. 19.15 Actualités régionales. 19.53 Dessin animé : Ulysse 31. 20.04 Disney Channel, pour les tout-petits : Winnie l'ourson. 20.35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes. Dessins animés : Trois petits orphelins ; Donald marin ; Donald parachutiste et à 21.00, un épisode du Renard des marais. 22.00 Journal. 22.25 Magazine : Le divan. D'Henry Chapier. Invité : Pierre Juquin. 22.40 Variété : Starvisions. Spécial Festival de Cannes. 23.00 Série : Dynastie. Ben. 23.45 Magazine : L'art en tête. 0.15 Variétés : Starvisions (suite). Les soupers des stars.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Détours amoureux. 15.30 Série : Flash Gordon. 15.50 Série : Mr Gun. 16.15 Cabou Cadin. 16.40 Série : Espion à la mode. 17.25 Téléfilm : Danger imminent. 19.00 Zénith à Cannes. 19.30 Flash d'informations. *19.35 Top 50. 20.30 Téléfilm : Double assassinat dans* la rue Morgue. 22.00 Les superstars du catch. 22.55 Flash d'informations. ▶ 23.05 Cinéma : Phase IV ■■ Film américain de Saul Bass (1973). Avec Nigel Davenport, Lynne Frederick, Michaël Murphy, Alan Gifford. *Un biologiste, son assistant et une jeune fille rescapée d'une catastrophe, sont assiégés, dans une station expérimentale de l'Arizona, par des légions de fourmis supérieurement organisées. Premier long métrage de Saul Bass, graphiste américain, célèbre pour ses génériques de films. Une œuvre de science-fiction d'autant plus angoissante qu'elle ne quitte jamais le terrain des probabilités et fait découvrir l'intelligence des fourmis, leurs possibilités de suradaptation à un milieu qui veut les détruire.* 0.25 Cinéma : l'Avenir d'Emilie ■■ Film franco-allemand d'Helma Sanders (1984). Avec Brigitte Fossey, Hildegard Knef, Ivan Desny, Hermann Treusch. 2.05 Cinéma : Indécences 1930 □ Film français de Gérard Kikoine (1977). Avec Alban, Brigitte Lahaye, Aude Lecoq, Jacques Gâteau. 3.10 Téléfilm : Les ordres et la loi. 4.45 Téléfilm : Finnegan remet ça.

LA 5

13.05 Série : Hill Street Blues. 14.00 Série : Lou Grant. 14.55 Série : Baretta. 15.50 Série : Shérif, fais-moi peur. 16.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.15 Dessin animé : King Arthur. 17.40 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.30 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Jaimie. 20.30 Feuilleton : Shaka Zulu (dernier épisode). 22.25 Série : Hill Street Blues. 23.20 Série : Mission impossible. 0.15 Série : Laurel et Hardy. 0.50 Série : Lou Grant. 1.45 Série : Baretta. 2.40 Série : Star Trek.

M 6

13.00 Magazine : Cité. Invité : Claude Villers. 13.30 Magazine : La saga du rock. 14.30 Série : L'homme au katana. Le tigre de Java. 15.30 Hit des clubs. Les meilleurs titres français et internationaux de la semaine. 16.25 Téléfilm : Le prix de la victoire. De Jerrold Freedman, avec Larry Hagman, Ben Johnson et Gary Busey. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. A l'épreuve de la vie (4e partie). 18.30 Série : Drôles de dames. La grande chasse. 19.30 Journal. 20.00 Magazine : Turbo. Tous les moteurs : automobile, avion, bateau, moto, camion. 20.30 Téléfilm : Karateka connection. De Paul Aaron avec Chuck Norris, Jennifer O'Neil. 22.00 Musique : Rythmix. Concert. 23.00 Série : Section 4. Les pièces d'or. 23.50 Magazine : Jazz 6.

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouveau répertoire dramatique. Sous la tonnelle, de Jane Bowles. 22.10 Démarches. Les paresseuses, de Michèle Hechter. 22.30 Musique : Musiques des cours européennes au XVe siècle : anglaise, bourguignonne et italienne. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

21.00 Récital. Margaret Price (soprano) et Graham Johnson (piano) interprètent des œuvres de Mozart, Rossini, Verdi. 23.05 Un Monégasque imprévu : Franz Schreker. Der Wind, pour violon, clarinette, cor, violoncelle et piano ; Quatre pièces pour grand orchestre ; Deux Lieder pour baryton et orchestre ; Les stigmatisés, extrait de l'acte II. 24.00 Le grand jeu.

Dimanche 10 mai

TF 1

8.00 Bonjour la France. Journal présenté par Jean-Claude Bourret. 9.00 Zappe ! Zappeur. Emission de Christophe Izard. Avec les marionnettes d'Yves Brunier. La vache Noiraude ; Antivol ; Les Buzuck ; La maison de Toutou ; James Hound ; Satanas et Diabolo ; Calimero. 10.00 Série : Tarzan. Dollars et diamants. 11.00 Trente millions d'amis. Emission de Jean-Pierre Hutin. Jean Carrière : les années tendresses ; Chiens de Défense : les super-champions ; Les orphelins de l'arche. 11.30 Magazine : Auto-moto. 12.00 Magazine : Télé-foot. 13.00 Journal. 13.25 Série : Starsky et Hutch. La fille. 14.20 Variétés : A la folie, pas du tout et Sport dimanche. Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor et Jean-Michel Leulliot. Championnat d'Europe de judo à Paris. 16.00 Tiercé à Longchamp. 16.15 Variétés : A la folie, pas du tout (suite). 18.00 Série : Pour l'amour du risque. Trop de cuisiniers sont criminels. 19.00 Magazine : Sept sur sept. Emission de Jean Lanzi et Anne Sinclair. Invité : Alain Finkielkraut. 19.55 Tirage du Loto sportif. 20.00 Journal. 20.35 Cinéma : l'Eté prochain ■ Film français de Nadine Trintignant *(1984). Avec Philippe Noiret, Claudia Cardinale*, Jean-Louis Trintignant, Jérôme Ange, Fanny Ardant, Marie Trintignant. 22.15 Sport dimanche soir. 23.15 Journal. 23.35 Magazine : Premier plan sur Cannes. D'Alain Bévérini. 23.45 Document : Et si on l'appelait Macbeth.

A 2

8.30 Informations et météo. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites : A Bible ouverte ; Le Livre des *nombres : la nuit porte conseil ; La source de vie. 10.00* Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe, célébrée à la chartreuse d'Auray. 12.05 Dimanche Martin. Entrez les artistes. 13.00 Journal. 13.20 Tout le monde le sait. Invités : Adamo, Hervé Christiani, Dennis Twist, Marie Bizet. 14.30 Série : Les deux font la paire. Anniversaire mouvementé. 15.20 L'école des fans. Invité : Michel Fugain. 16.25 Le kiosque à musique. 17.00 Série : Banacek. Les traces fantômes. 18.35 Stade 2. Escrime : challenge Martel (épée) ; judo : championnat d'Europe à Coubertin ; tennis ; football ; automobile : tour de Corse ; haltérophilie : championnat d'Europe à Reims ; cyclisme : tour d'Espagne, tour de Romandie, les quatre jours de Dunkerque ; basket ; athlétisme ; rugby. 19.30 Série : Magny. Papy fait de la résidence. Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Marthe Villalonga, Henri Garcin. 20.00 Journal. 20.30 Série : Les enquêtes Caméléon. Attention à la peinture, téléfilm de Philippe Monnier, avec Dany Carrel, Roger Carel, Sabine Paturel, David Brécourt. *Parce qu'on a assassiné un vieux monsieur pour lui dérober une toile de Greuze, les Caméléons vont s'initier au commerce de l'art pour découvrir le coupable.* 21.55 Magazine : Projection privée. De Marcel Jullian. Avec Michel Bouquet. 23.10 Journal. 23.25 Jazz : Festival international Antibes-Juan-les-Pins 1986. Keith Jarrett.

FR 3

8.43 Espace 3 : Bahlsen. 9.00 Debout les enfants. Zorro ; Croqu'soleil ; Ulysse 31 ; En route pour Zanzibar. *10.00 Magazine : Mosaïque.* 11.30 Allegoria. Moretti. 11.33 Feuilleton : Flipper le dauphin. 12.00 Cheval mon ami. 12.30 Espace 3 : Le grand écran. 13.00 Flash d'informations. 13.04 Magazine : D'un soleil à l'autre. Magazine du monde rural. 13.30 Forum RMC-FR3. Invité : François Léotard. 14.30 Sports loisirs. 16.55 Amuse 3 : Demetan. 17.20 Dessins animés. Lucky Luke ; Petzi. 17.55 Documentaire : Splendeur sauvage. De Frédéric Rossif. 18.20 RFO Hebdo. 18.50 Amuse 3 (suite). Signé Cat's Eyes ; Les petits malins. ▶ 19.40 Jeu : Cherchez la France. Présenté par Pierre Bonte et Vincent Perrot. 20.00 Série : Benny Hill. 20.35 Série : Manimal. La défense du morse. 21.20 Documentaire : L'homme et la musique. Présenté par Yehudi Menuhin. Au carrefour de la musique. 22.20 Journal. 22.45 Cinéma de minuit : Deux filles au tapis ■ Film américain de Robert Aldrich (1981). Avec Peter Falk, Vicky Frederic, Laurene Landon, Burt Young. *Deux catcheuses et leur manager vont de ville en ville et participent à des combats à la sauvette. le manager veut conduire les filles à la gloire et à la fortune. Vision très sombre, malgré les notes d'humour, de l'univers du catch féminin aux Etats-Unis. Il y a là, chez Aldrich, plus de lucidité amère que de style musclé.* 0.35 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7.00 Ça cartoon ! 7.45 Cabou Cadin. 8.50 Cinéma : Ensemble, c'est un bordel, séparés c'est un désastre ■ Film italien de Steno (1981). Avec Claude Brasseur, Dalila di Lazzaro, Enrico Montesano, Lia Tanzi. 10.20 Cinéma : Rambo ■ Film américain de Ted Kotcheff (1982). Avec Sylvester Stallone, Richard Crenna, Brian Dennehy, David Caruso, Jack Starrett. 12.00 Dessins animés. 12.05 Série : Rambo. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine : Ciné-mode. 14.00 Téléfilm : L'ultime combat. 15.30 Documentaire : Sur les pas du dieu Pluie. 16.00 Série : Les monstres. 16.20 Basket (en différé de Limoges). 17.50 Cinéma : la Partie de chasse ■ Film anglais d'Alan Bridges (1984). Avec James Mason, John Gielgud, Edward Fox, Cheryl Campbell, Judi Bowker. *19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon !* 20.30 Cinéma : Staying alive □ Film américain de Sylvester Stallone (1983). Avec John Travolta, Cynthia Rhodes, Finola Hughes, Steve Inwood. 22.00 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : Peau de banane ■ Film français de Marcel Ophuls (1963). Avec Jeanne Moreau, Jean-Paul Belmondo, Claude Brasseur, Jean-Pierre Marielle. 23.45 Cinéma : Bleu comme l'enfer ■ Film américain d'Yves Boisset (1985). Avec Lambert Wilson, Tcheky Karyo, Myriem Roussel, Agnès Soral, Benoît Regent. 1.25 Cinéma : les Moissons du printemps ■ Film américain de Richard Benjamin (1984). Avec Sean Penn, Elizabeth Mac Govern, Nicolas Cage, John Karlen (v.o.).

LA 5

7.10 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 7.35 Dessin animé : Princesse Sarah. 8.05 Dessin animé : King Arthur. 8.30 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 8.55 Série : Arnold et Willy. 9.20 Dessin animé : King Arthur. 9.50 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 10.10 Série : Shériff, fais-moi peur. 11.05 Série : Jaimie. 12.00 Série : Laurel et Hardy. 12.35 Série : Hill street blues. 13.30 Téléfilm : Un meurtre sera commis (2e partie). 14.55 Série : Serpico. 15.50 Série : Jaimie (rediff.). 16.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.15 Dessin animé : King Arthur. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.35 Série : Happy Days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Hollywood beat. 20.30 Cinéma : Est-ce bien raisonnable ? ■ Film français de Georges Lautner (1981). Avec Miou-Miou, Gérard Lanvin, Renée Saint-Cyr. *Une journaliste idéaliste emmène à Nice, pour démêler un scandale, un truand évadé qu'elle a pris pour un juge. Curieuse rencontre de Miou-Miou, à l'aise dans son rôle, et de Gérard Lanvin, mal à l'aise dans le sien. Lautner hésite ente la comédie policière et le drame.* 22.25 Série : Hill Street Blues. 23.20 Série : Mission impossible. 0.15 Série : Laurel et Hardy (rediff.). 0.50 Série : Lou Grant. 1.45 Série : Kojak. 2.40 Série : Star Trek.

M 6

11.15 Variétés : J'M 6. 11.45 Jeu : Atoukado. 12.45 Journal. 13.00 Série : Laredo. Le chemin de Laredo. 14.00 Jeu : Hou la la ! Emission de Georges Lang. 15.00 Série : L'île fantastique. Ironie et la chasse. 16.00 Musique : Revenez quand vous voulez. Emission de Philippe Meyer. A la découverte d'une œuvre, d'un compositeur ou d'un genre musical. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. La promesse (1re partie). 18.30 Série : Drôles de dames. Une vie de chien. 19.30 Journal. 20.00 Magazine : Carabine FM. 20.30 Téléfilm : le Grand Coup. 22.05 Journal et supplément sport. 22.20 Magazine : Images et dessert. Magazine des gastronomes de l'image. 23.20 Musique : Concert. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. *0.50 Musique : 6 Nuit.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Je vole (Deltaplane) ; Animale et végétale : Nicole Villoteau. 22.30 Musique. La polyphonie en Occident de J.-S. Bach à Arnold Schoenberg. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 mai à l'auditorium du centre de congrès) : Sérénade n° 2 en la majeur op. 16 de Brahms ; Stabat Mater de Pergolèse, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. : Lawrence Foster ; sol. : Katia Ricciarelli (sopramno) et Lucia Valentini-Terrani (mezzo). 22.05 Les Ballets de Monte-Carlo. 24.00 Climats.

Inauguration du réseau câblé de Saint-Cloud, Sèvres et Suresnes

Le ministre délégué chargé des P et T, M. Gérard Longuet, a inauguré, le mercredi 6 mai, dans le parc de Saint-Cloud, le réseau câblé de Saint-Cloud, de Sèvres, de Suresnes, appelé « 3 S ». Ce réseau est le quatrième mis en service en France après Cergy-Pontoise, Paris et Rennes. Il utilise le câble coaxial pour le transport et la fibre optique pour la distribution. Dès l'ouverture, il comprend quinze mille prises raccordables et offre quinze canaux de télévision aux abonnés : les six chaînes nationales françaises, l'anglaise BBC 1, l'italienne Rai Uno, l'allemande ZDF, RTL-TV, TMC, TV5, Sky Channel, Cable News Network (CNN) et la chaîne pour enfants Canal J. En octobre, une chaîne locale, Cité 3, sera mise en service, avec un magazine d'informations locales mensuel et un service de vidéotex. Le réseau sera achevé en mars 1989 et desservira quarante-cinq prises raccordables. L'abonnement s'élève actuellement à 139 F par mois. Maître d'ouvrage du réseau, la Direction générale des télécommunications a investi 400 millions de francs pour sa réalisation. Téléservice, filiale de la Compagnie générale des eaux assure, en tant qu'opérateur, l'exploitation commerciale du réseau.

● **Jean-Claude Dassier rallie TF 1.** – Ancien journaliste d'Europe 1, où il est resté quinze ans, de 1968 à 1983, avant de rejoindre le secteur télévision du groupe Hachette, Jean-Claude Dassier vient de signer un contrat avec la Une.

Directement rattaché au directeur général de l'antenne, Etienne Mougeotte, il devrait prendre le titre de directeur délégué en charge des « opérations spéciales » et du développement.

Agé de quarante-six ans, M. Dassier avait soutenu, comme M. Mougeotte et Mme Ockrent, les couleurs du groupe Hachette face à Francis Bouygues, lors de la présentation des dossiers des candidats à la reprise de la première chaîne.

Légion d'honneur

Ministère de la défense

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

MM. Louis Ganivet, colonel de l'armée de terre, cadre spécial ; Robert Picquet, chef d'escadrons honoraire ; Jean Salvan, général de division.

Sont promus *commandeurs* :

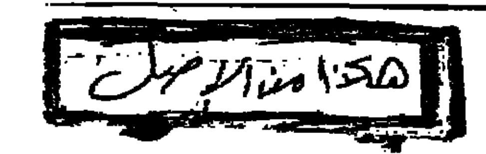
MM. Paul Simoni ; Jean Holley ; Adolphe Natter ; Gustave Gayet ; Mme Marguerite Fuhrmann, épouse Plancherel ; MM. Louis Hollard ; Marie-Antoine Krommenacker ; André Lechevallier ; Jean de La Olla et Hugues Lonardi.

Sont promus *officiers* :

MM. Edmond Chatillon ; Fleury François ; Jean Frebour ; Jacques Moreau ; Mme Yvonne Mourier ; M. André Allainmat ; Mme Gisèle Balavy ; M. Henri Carrey ; Mmes Henriette Devert ; Marie Dupont ; MM. Jean Gineston ; Simon Marlin ; Pierre Nivromont ; Paul Perraudeau ; Mme Lucienne Prioul ; MM. Auguste Ami ; M. Ambroise Aulagnier ; Pierre Chardac ; Pierre Foulon ; Denis Girard ; Gilbert Henon ; Pierre Hernandez ; Eugène Leroy ; Joseph Pichon ; Georges Pinson ; Mme Louisette Renaud ; MM. André Segny ; Robert Trevien ; Albert Vallin ; Daniel Agus ; René Bailleux ; Marcel Bertret ; Robert Buisson ; Mme Marcelle Danbine ; MM. Edmond Gourdol ; Jean Heux ; Jean Javelier ; Mme Line Kaczka ; MM. Jean Lemberger ; Andrès Lopez ; Pierre Lucas ; Marcel Maucœur ; Paul Pasquier ; Mme Suzanne Peluau ; MM. François Richard ; Elie Rousset ; Mme Léa Schwartz ; MM. Eugène Thomas.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Raymond Bergeret ; Michel Berthelot ; Orest Bilak ; Pierre Biral ; Michel Bronner ; Edmond Constans ; Diégo De Santi ; Gilbert Desserprit ; Jacques Deville ; Joseph Dogue ; Joseph Duchatel ; Pierre Escaffre ; Jacques Fournet ; Adrien Garcia ; Emilio Giannini ; Joannès Hoeken ; Jean Khouri ; Lévy Krief ; Robert Laurent ; René Le Moal ; Hippolyte Loric ; Daniel Mazuer ; Antoine Mejean ; Jean Mesnard ; Ramtane Moula ; Ben Ahmed Mouldi ; Jacques Ollivier ; Roger Plessis ; Henri Rolland ; Pierre Rolland ; Ignace Sabalcagaray ; Georges Soulas ; Léon Tétart ; Jean Albertino ; Mme Raymonde Barbe ; MM. Jean Baur ; Fernand Bénédetti ; Raymond Benoît ; Camille Bonnin ; Alfred Boulègue ; Henri Bourgeois ; Eugène Braun ; Henri Brosselard ; Maurice Campans ; Jacques Capis ; Jules Cario ; Emile Chagnot ; Guy Chataigne ; Jules Dauphin ; Léon Delbarry ; Georges Deroeux ; Roland Deshayes ; Pierre Draperi ; Paul Favereau ; Robert Forbault ; Mme Marie-Louise Gagneux ; MM. Jean Guet ; Roger Guillon ; Emile Herscovici ; Mme Hélène Honoré ; MM. Désiré Jésus ; Louis Jolivet ; Roger Jusot ; Jules Krier ; André Labracherie ; Guy Lallier ; Henri Liotier ; Jacques Manouvriez ; Gustave Marzin ; Yves Morel ; Gabriel Polart ; Alphonse Renaud ; Pierre Robert ; Jean Roger ; Adolphe Rollin ; Louis Rovini ; Joseph Schwartz ; André Siber ; Marcel Spindler ; Doménico Stiz ; Jacques Rambaud ; Mme Marie-Thérèse Chartier ; MM. Louis Damongeot ; Christian Desseaux ; Gilles Mahé ; Henri Miconnet ; Maurice Therville ; Raoul Tourrette ; Robert Dufaut ; Jean Hunaut.



Informations « services »

PHILATÉLIE

Timbres-poste clefs en main...

« Administration livre timbres-poste clefs en main pour pays d'outre-mer et autres. Faire offres. » Cette annonce fictive n'est, en définitive, pas si éloignée de la réalité. C'est en effet le rôle dévolu au Bureau d'études des postes et télécommunications d'outre-mer (BEPTOM), dirigé par Gabriel Legouet, qui est un organisme lié soit par convention, soit par relations administratives, à un grand nombre de pays francophones d'outre-mer.

Il leur offre, dans le cadre de la politique de coopération de la France, un éventail d'actions spécifiques des postes et télécommunications : choix et gestion des personnels détachés au titre de la coopération technique, missions diverses... et philatélie. Tant en ce qui concerne la réalisation de timbres – plus de quatre cent cinquante par an – que la vente aux collectionneurs. De la recherche de documentation à la réalisation : le BEPTOM livre des timbres-poste « clefs en main ».

L'Agence des timbres-poste d'outre-mer (ATPOM) est rattachée au BEPTOM. Elle a une double fonction commerciale : elle sert de point de transit pour les timbres imprimés en France, à la demande des Etats intéressés, et c'est également le point de vente aux philatélistes des timbres des Etats francophones, bien sûr (actuellement : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu), mais également de ceux des Territoires français d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Terres australes et antarctiques) et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'ATPOM gère en permanence plus de trois mille timbres différents, qui se renouvellent sans cesse ! Sans compter de nombreux autres produits : enveloppes, gravures, documents philatéliques...

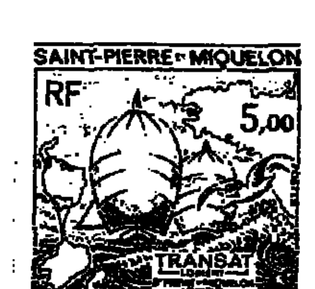
L'Agence des timbres-poste est issue de la très ancienne Agence comptable des timbres-poste coloniaux créée au début du siècle. Elle avait pour rôle, à l'époque, de conserver les valeurs postales des colonies stockées à Paris. Il était difficile de conserver dans chaque territoire les valeurs en question essentiellement pour des raisons climatiques.

Puis le développement de la philatélie amena l'Agence comptable à vendre aux collectionneurs métropolitains les timbres coloniaux pour des raisons pratiques, à une époque où les liaisons, par voie maritime, ne se faisaient que très lentement.

Aujourd'hui, une gestion informatisée des stocks a été mise en place. En effet, la vente signifie le traitement d'environ quatre-vingt mille commandes par an, moitié par correspondance, moitié aux guichets de l'Agence, à la stricte valeur faciale. Car, l'Agence n'a pas pour finalité de réaliser des bénéfices, mais son rattachement au BEPTOM, qui a un statut d'établissement public, lui fait obligation d'équilibrer son budget...

★ ATPOM : 85, avenue de La Bourdonnais, 75007, Paris. Tél. : 47-05-47-92.





Deux récentes productions du BEPTOM

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*. 24, rue Chauchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● **Expositions.** – Le groupement des associations philatéliques de Paris-Ile-de-France (GAPHIL) organise les samedi 16 et dimanche 17 mai, sa cinquième exposition régionale au Foyer des arts et loisirs, 12, avenue Foch à La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine), à l'occasion de son congrès (Souvenirs philatéliques au Cercle philatélique garennois, 39, rue Sartoris, 92250 La Garenne-Colombes).

L'inauguration du nouveau bureau de poste de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), les samedi 30 et dimanche 31 mai, sera l'occasion d'une exposition philatélique avec mise en service d'une oblitération temporaire le 30, de 9 h 30 à 12 h 30 (renseignement auprès de la mairie, 21160 Marsannay-la-Côte).

● **Le coin des bonnes affaires.** – Plusieurs grandes ventes sont annoncées pour les semaines à venir :

Georges Laroze (tél. : (16) 78-81-50-22), spécialiste des TAAF, propose, dans sa septième vente sur offre (clôture le 13 mai), une « Résidence de France », type II avec, au dos de la lettre, un cachet de transit en Australie du 18-X-1913 et un cachet d'arrivée au Havre du 6-XI-1913 (prix de départ, 8 000 F). Parmi les quelque 4 500 lots, notons une collection d'autographes, dont une lettre signée d'Emile Zola le 16 mars 1884 est estimée à 1 200 F, et plus de 750 lots classiques de France.

La maison *Roumet* (tél. : 47-70-00-56), à l'origine des ventes sur offre – la première eut lieu il y a soixante ans, du 15 au 20 novembre 1927, – organise ses trois cent quatre-vingt-sixième et trois cent quatre-vingt-septième ventes, les 26 mai et 9 juin. De très nombreuses collections de France et des colonies françaises seront dispersées. Le catalogue, qui est par lui-même un document indispensable à une bonne bibliothèque philatélique, présente les 3 200 lots de ces ventes en de nombreuses planches en couleurs. Il peut être obtenu gratuitement en se recommandant du *Monde*.

Jean Raux (5, rue du Vieil-Abreuvoir, 78100 Saint-Germain-en-Laye) dispersera, le mercredi 10 juin à l'Hôtel Drouot (9, rue Drouot, 75009 Paris), une étonnante collection d'objets postaux, notamment une machine à affranchir Daguin qui ne manquera pas d'intéresser les musées postaux de France et de Navarre.

Outre-Manche, *Stanley Gibbons* (399 Strand, London WC2R OLX, England, tél. : 01-836-8444) dispersera, le jeudi 14 mai, la prestigieuse collection d'« Histoire postale de la compagnie de navigation P & O », constituée par Red Kirk. La vedette en est incontestablement une lettre affranchie du 4 c orange et 8 c bleu-vert de Guyane britannique (estimation 25 000 livres sterling).

Pour sa part, *Harmers* (91 New Bond Street, London W1A 4EH, tél. : 01-629-0218) organise deux ventes. Le 19 mai, « Timbres et plis aériens », avec notamment une série de vols par Zeppelin et une autre de « ballons montés » du siège de Paris de 1871, à des prix tout à fait abordables (de nombreux lots sont proposés à environ 50 livres sterling) ; les 20 et 21 mai, une vente « Commonwealth », où sera présentée une pièce unique, le seul exemplaire connu du 20 shillings du Niger de 1893 avec surcharge violette inverse (estimation, 40 000 livres sterling).

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 8 mai à 0 heure et le dimanche 10 mai à 24 heures.

La France restera, samedi, sous l'influence de conditions anticycloniques. Mais le champ de hautes pressions s'affaiblira par le nord et le nord-ouest, et permettra ainsi au faible front froid « CY », d'aborder les régions proches de la Manche samedi soir.

Samedi : un beau temps très ensoleillé régnera toute la journée sur l'ensemble de la France. A noter en début de matinée quelques brumes ou bancs de brouillard dans les vallées du Nord, du Nord-Est et du Centre, mais qui se dissiperont rapidement. Par contre, en fin de journée et en soirée, des nuages aborderont le Finistère et les côtes bordant la Manche, où le ciel se couvrira le soir avec de faibles pluies. Les vents seront faibles. Les températures au lever du jour seront de l'ordre de 8 à 10 degrés près des côtes méditerranéennes et atlantiques, 4 à 8 degrés près des côtes de la Manche, et 2 à 6 degrés dans l'intérieur. L'après-midi, le thermomètre atteindra 18 à 22 degrés sur la moitié nord, et 22 à 25 degrés sur la moitié sud.

Évolution pour dimanche :

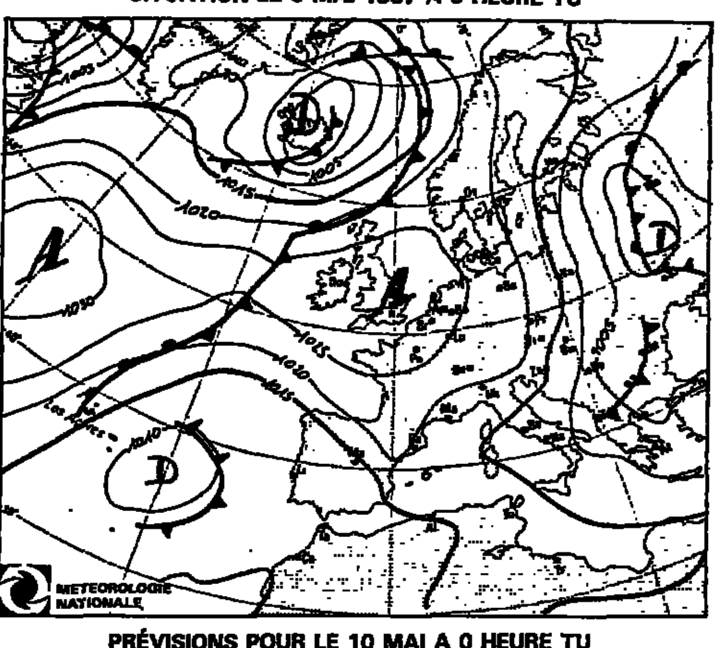
L'étroite bande de ciel couvert et de petites pluies située le matin de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais pénétrera à l'intérieur du pays, et se trouvera le soir de l'Aquitaine aux Alpes du Nord. A l'arrière de cette bande, le temps sera variable et plus frais avec un risque d'averses près des côtes de la Manche. A l'avant, une évolution orageuse s'accentuera dans le Sud-Ouest, alors que dans tout le Sud-Est le beau temps ensoleillé persistera.

Les vents resteront faibles à modérés.

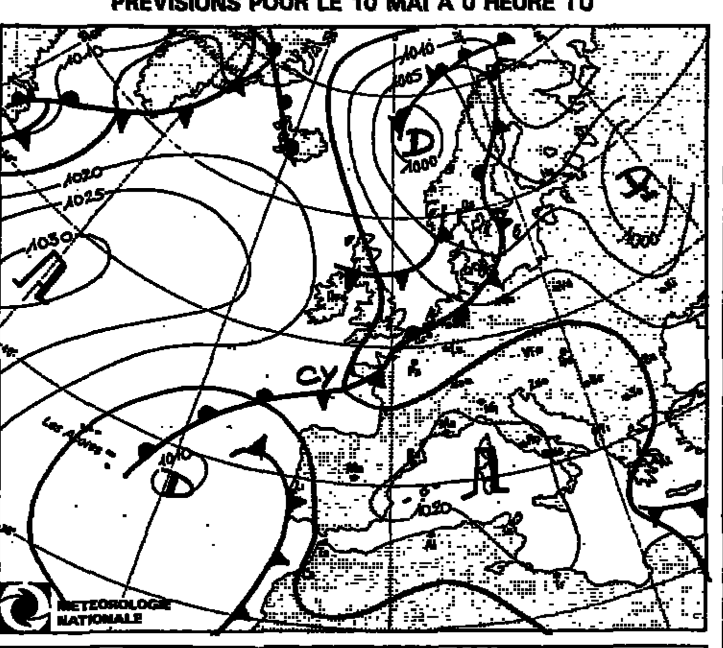
Les températures minimales seront stationnaires ou en faible hausse.

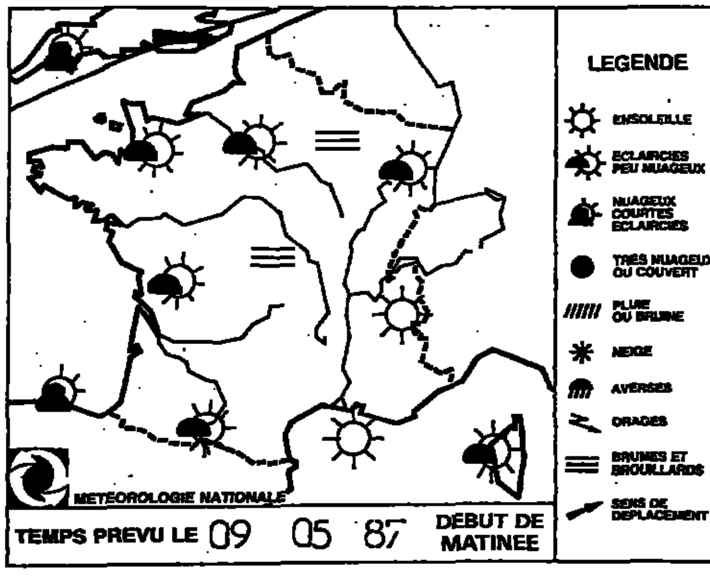
Les températures maximales seront en baisse de 2 à 4 degrés par rapport à samedi sur la moitié nord du pays, stationnaires sur la moitié sud.

SITUATION LE 8 MAI 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 MAI A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 07-05 6 h TU et le 08-05-1987 à 6 h TU — le 08-05-1987

FRANCE				TOURS	16	5	D	LOS ANGELES	23	16	C
AJACCIO	18	7	D	TOULOUSE	18	3	D	LUXEMBOURG	12	5	D
BIARRITZ	15	6	D	POINTE-A-P.	32	23	A	MADRID	27	5	D
BORDEAUX	19	8	D	ETRANGER				MARRAKECH	34	15	N
BOURGES	14	5	D	ALGER	25	7	D	MEXICO	26	13	B
BREST	16	6	D	AMSTERDAM	13	2	N	MILAN	23	8	D
CAEN	13	3	D	ATHÈNES	20	13	N	MONTRÉAL	14	5	D
CHERBOURG	12	5	N	BANGKOK	33	25	C	MOSCOU	22	14	A
CLERMONT-FERR.	13	4	D	BARCELONE	20	9	D	NAIROBI	25	16	C
DIJON	15	4	D	BELGRADE	15	7	C	NEW-YORK	26	9	A
GRENOBLE St-M-H	15	3	D	BERLIN	17	2	D	OSLO	16	4	C
LILLE	13	4	B	BRUXELLES	14	2	B	PALMA-DE-MAL.	21	8	D
LIMOGES	13	6	D	LE CAIRE	42	31	D	PÉKIN	28	15	D
LYON	15	4	D	COPENHAGUE	14	5	D	RIO-DE-JANEIRO	35	23	D
MARSEILLE-MAR.	20	6	D	DAKAR	26	22	D	ROME	19	7	D
NANCY	14	2	D	DELHI	30	21	N	SINGAPOUR	33	25	O
NANTES	19	8	D	DJERBA	24	11	D	STOCKHOLM	11	3	D
NICE	20	10	D	GENÈVE	13	5	D	SYDNEY	18	17	A
PARIS-MONTS.	17	6	D	HONGKONG	27	23	A	TOKYO	23	14	D
PAU	19	4	D	ISTANBUL	20	11	A	TUNIS	19	9	D
PERPIGNAN	21	9	D	JÉRUSALEM	33	17	D	VENISE	20	9	N
RENNES	19	7	D	LISBONNE	28	15	N	VIENNE	13	6	D
ST-ÉTIENNE	13	1	D	LONDRES	18	4	D				
STRASBOURG	15	4	D								

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 6 mai 1987 :

UNE LOI

● N° 87-306 du 5 mai 1987 modifiant certaines dispositions relatives aux casinos autorisés.

DES ARRÊTÉS

● Du 23 avril 1987 définissant les conditions et les modalités d'inscription sur des listes régionales des sportifs mentionnés à l'article 7 du décret n° 87-161 du 5 mars 1987 fixant les conditions générales d'attribution et de retrait de la qualité de sportif de haut niveau.

● Du 22 avril 1987 portant création d'une commission d'ouverture des plis d'appels d'offres à la Cour des comptes.

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 7 mai 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 6 mai 1987 modifiant l'arrêté du 17 avril 1987 fixant les modalités de la privatisation de la Banque industrielle et mobilière privée.

● Du 28 avril 1987 portant application du décret n° 78-404 du 17 mars 1978 relatif au régime de subventions d'investissement accordées par l'Etat aux établissements d'enseignement privés sous contrat.

UNE CIRCULAIRE

● Du 28 avril 1987 modifiant la circulaire du 14 janvier 1983 relative aux aides financières publiques aux investissements des pêches maritimes.

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 8 mai 1987 :

DES ARRÊTÉS

● Du 7 mai 1987 fixant les modalités de la privatisation de la Compagnie générale d'électricité.

● Du 6 mai 1987 relatif à la rémunération des militaires en service à l'étranger.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 10

LOTO — TIRAGE DU MERCREDI 6 MAI 1987

2 8 17 18 28 34 — 24

PROCHAIN TIRAGE EN DIRECT SUR TF1 SAMEDI 9 MAI 1987 A 20 H 35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES POUR LES DEUX TIRAGES DE LA SEMAINE PROCHAINE

6 BONS N°	9	865 950,00 F
5 BONS N° + complémentaire	34	114 555,00 F
5 BONS N°	1 019	7 025,00 F
4 BONS N°	111 346	115,00 F
3 BONS N°	2 072 865	9,00 F

33 MILLIONS

Le Carnet du Monde

Décès

– Catherine et Pierre Brisac,
Jean-Bernard et Béatrice Dumas,
ses enfants,
Martin Brisac,
Manuelle Brisac,
Nathalie et Thierry Martin,
Juliette Brisac,
Stéphan et Guillaume Dumas,
ses petits-enfants,
Jessica Martin,
son arrière-petite-fille,

font part du décès de

Mme Jacques-Bernard DUMAS,
née Stéphane Teutsch,

le 1er mai 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

– Le docteur et Mme Michel Hamayon,
M. et Mme Claude Hamayon,
M. et Mme Loïc Hamayon,
Leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone HAMAYON,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 30 avril 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 7 mai 1987.

– Mme Jean-Louis Ozanne, son épouse,
Nicolas, Jean-Thomas, Raphaël et Matthieu, ses enfants,
Mme Jean Ozanne, sa mère,
M. et Mme François Petit, ses beaux-parents,
Ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles Ozanne et Petit,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Louis OZANNE

survenu le 6 mai 1987, dans sa quarante-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 9 mai 1987 à 14 h 30, en l'église de Gérardmer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Pré-Bostel-Xonrupt-Longemer,
88400 Gérardmer.
1, square Puccini,
78150 Le Chesnay.
La Pierre aux Corbeaux,
route de Château-Thierry,
60800 Crépy-en-Valois.

– M. et Mme Jean Verdière,
ses parents,
M. et Mme Bruno Verdière,
Mlle Alix Verdière,
ses frère, sœur et belle-sœur,
Mme René Sampic,
sa grand-mère,
M. et Mme Ch. Al. Nuttall,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme J. Sampic,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme P. Buchholz,
et leurs enfants,
M. et Mme J.-C. Sampic,
et leurs enfants,
Mlle Marie-Dominique Sampic,
ses oncles, tantes, cousins et cousines,
Sa famille, ses amis,
Ses collègues de travail,

ont la douleur de faire part du décès du

Dr Chrystel VERDIÈRE,
radiologue,

le 3 mai 1987, à Levallois-Perret, à l'âge de trente-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 9 mai 1987, à 15 h 30, en l'église de Neville (Seine-Maritime).
Priez pour elle.

33, rue Jules-Guesde,
92300 Levallois-Perret.
14, rue de l'Abbé-Rousselot,
75017 Paris.
« La Victorine »,
Neville,
76460 Saint-Valery-en-Caux.

Anniversaires

– Le 9 mai 1977, à Montréal (Canada),

Jean-Salvi GUILLEM,
neuro-psychiatre,

mourait. Ses enfants souhaitent que ceux qui l'ont aimé pensent à lui.

– Le 2 mai 1981, mourait

Paulette MALET,
née Doucet,

l'épouse du poète surréaliste et romancier Léo Malet, qui demande à ses amis de penser à elle en ces jours anniversaires.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 69 F
Abonnés .... 60 F
Communicat. diverses ... 72 F
Renseignements : 42-47-95-03

La mort d'André Sauzin

Nous apprenons le décès d'André Sauzin, délégué du Synacomex, Syndicat national du commerce extérieur des céréales.

[Né en 1922, M. André Sauzin avait commencé sa carrière en 1945 comme rédacteur à l'office des changes à Paris. Directeur commercial de la société Transocéans (entre 1948 et 1958), il s'intéressa alors au négoce international des céréales. De 1958 à 1968, il occupa la fonction de directeur général de la firme Goldschmidt (import-export de grain) avant de devenir, en 1969, délégué du Synacomex. M. Sauzin était en outre, depuis 1974, vice-président de la commission commerce extérieur du Coceral (Comité du commerce des céréales et des aliments de bétail), à Bruxelles. A ce titre, il était un intermédiaire apprécié des céréaliers dans leurs relations avec les institutions agricoles européennes.]

(Le Monde a publié l'avis du décès dans son numéro du 8 mai.)

Economie

Le premier ministre en Loire-Atlantique

M. Chirac exhorte les entreprises à développer leurs exportations

Le premier ministre a fait, le jeudi 7 mai, en Loire-Atlantique, un voyage d'une journée qui était une visite de courtoisie envers les élus et les responsables économiques de la région des Pays de la Loire. Inaugurant le Centre atlantique de commerce international (CACI) à Nantes, puis le palais de la culture et des congrès Atlantia à La Baule, M. Chirac a dressé un bilan du commerce extérieur de la France et lancé aux entreprises un appel à l'effort pour le développement de leurs exportations.

M. Chirac a notamment souligné que l'Etat *« a joué son rôle en rendant aux entreprises leur liberté et en mettant en œuvre un programme de libération de l'économie sans précédent »*. Selon le premier ministre, *« notre société a ainsi véritablement changé de cap, et cela de façon irréversible »*.

NANTES

de notre envoyé spécial

A Nantes, en trois manifestations séparées, la CGT a réuni environ mille personnes, la CFDT quelque deux mille et la FEN deux ou trois dizaines, pour protester les unes contre le chômage, dont le taux est supérieur de 50 % à la moyenne nationale dans le bassin de Nantes-Saint-Nazaire, les autres, contre la politique scolaire du gouvernement. Quelques manifestants de la FEN se sont fait entendre aussi l'après-midi à La Baule.

Après s'être adressé aux responsables économiques de la région, M. Chirac, accompagné par plusieurs membres du gouvernement, a visité la direction du Port autonome de Nantes, puis un « village international » conçu par les étudiants étrangers de la ville et où trente-cinq pays sont représentés.

L'hommage de M. Guichard

Le premier ministre a été ensuite l'hôte d'un déjeuner offert en son honneur dans l'hôtel de la région par le président du conseil régional, M. Olivier Guichard, député (RPR), ancien ministre. M. Guichard, qui avait paru, il y a quelque temps, sensible aux qualités de M. Raymond Barre, a exprimé, au nom des élus de la région, son soutien au premier ministre pour sa *« volonté de préparer la France aux échéances européennes, et à celles de 1992 en particulier »*, et pour *« sa politique courageuse, qui consiste tout simplement à mettre la France à l'heure de son temps »*.

En réponse, M. Chirac – que le maire de Nantes, M. Michel Chauty (RPR), a séparé à table de M. Philippe Mestre, député (UDF) de la Vendée, bras droit de M. Barre – a félicité ses hôtes pour le *« climat exemplaire d'unité politique »* qui caractérise la gestion de la majorité dans les pays de la Loire.

A la fin du déjeuner, le premier ministre a indiqué que *« sont aujourd'hui réunies les conditions de la commande »* d'un transbordeur qui desservira la Manche. Ce navire sera mis en chantier pour le compte de la Compagnie Britanny Ferries, *« plusieurs centaines de millions de francs »*, a dit M. Chirac, étant prélevés sur la dotation des chantiers pour 1987, afin d'assurer la réalisation de ce navire et celle d'un autre transbordeur, déjà commandé et destiné à la Corse.

M. Chirac a donné une autre satisfaction à ses hôtes lorsqu'il a annoncé l'ouverture, le 1er juin, de l'enquête de déclaration publique préalable à l'inscription *« dans le programme des prochaines années »* d'une centrale nucléaire au Carnet, entre Nantes et Saint-Nazaire sur la rive gauche de la Loire. Le premier ministre s'est montré, en revanche, plus réservé sur l'éventuelle création d'une zone d'entreprises en Loire-Atlantique (comme à Dunkerque ou à la Ciotat), ainsi que sur l'octroi du statut de zone franche à la Zone internationale atlantique, créée par l'Association communautaire de l'estuaire de la Loire.

Tout en observant que les Pays de la Loire se situent parmi les régions où se créent le plus d'entreprises, M. Chirac a souligné *« la gravité de la situation sociale »*. Il a indiqué *qu'il avait demandé aux entreprises* publiques présentes dans la région – et qui réduisent leurs effectifs – de *« renforcer immédiatement leurs plans sociaux »*.

PATRICK JARREAU.

Ingénierie financière pour un ferry

Ce n'est pas l'euphorie mais le soulagement aux chantiers navals de l'Atlantique (groupe Alsthom-CGE) à Saint-Nazaire. La commande d'un car-ferry pour la compagnie bretonne BAI, venant après celle d'un navire du même type pour les lignes de Corse (*le Monde* du 16 avril), est désormais quasi officielle. M. Chirac, en visite à Nantes le 7 mai, l'a confirmé.

Pour y parvenir et éviter que cette commande soit passée dans un chantier étranger – ce qui aurait provoqué des tempêtes de protestations politiques et syndicales, – il a fallu que les différents ministères, les collectivités locales bretonnes, les banques et Alsthom élaborent un montage financier très sophistiqué. Le navire sera acheté par le biais d'un pool bancaire avec la Société générale comme chef de file, qui le louera à la Sabemen (Société anonyme bretonne d'économie mixte et d'armement naval) qui, elle-même, le sous-louera à son exploitant armateur, la BAI, que préside M. Alexis Gourvennec.

Prix de vente du navire : 435 millions. Mais son prix de revient dépasse le double de ce chiffre. Il a donc fallu – discrètement pour ne pas trop éveiller les soupçons des autorités de Bruxelles – faire appel massivement aux aides à la construction navale délivrées par le ministère de l'industrie, tandis que M. Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, a versé 40 millions.

Par divers habillages ou dérogations financiers et fiscaux, M. Balladur a accepté que ce navire bénéficie du régime des bonifications d'intérêt en vigueur jusqu'à fin 1986 et de diverses dispositions relatives au leasing (comparables aux systèmes d'achat d'avions par Air France).

Les collectivités locales bretonnes, et la région des Pays de la Loire, que préside M. Olivier Guichard, au départ réticent, ont enfin donné leur accord, soit pour augmenter le capital de la Sabemen, soit pour garantir ses emprunts. La BAI a désormais l'assurance qu'elle n'aura pas à rembourser plus de 30 millions par an sur quinze ans à la Sabemen.

La construction de ce navire procurera plus d'un million d'heures de travail au chantier de Saint-Nazaire. Il sera livré à la mi-mai 1989 pour desservir à partir de la Bretagne les îles Britanniques et l'Espagne.

F. Gr.

REPÈRES

Commandes à l'industrie

Recul de 2 % en RFA

Les commandes à l'industrie d'Allemagne fédérale ont baissé de 2 % en mars en données corrigées des variations saisonnières, annonce le ministère de l'économie. Par rapport à mars 1986, elles enregistrent malgré tout une légère hausse de 0,5 %. Par ailleurs, l'office fédéral des statistiques de Wiesbaden confirme qu'en avril les prix de détail ont connu une légère remontée de 0,1 % par rapport à avril 1986. Sur un mois, la hausse est de 0,2 %.

Travaux publics

Optimisme des chefs d'entreprise

Les entrepreneurs de travaux publics sont optimistes pour le deuxième trimestre 1987, malgré une dégradation de leur activité au premier trimestre en raison des intempéries, indique l'enquête trimestrielle de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) publiée le jeudi 7 mai. Pour la troisième année consécutive, les intempéries et le froid laissaient prévoir un déclin de l'activité dans les trois premiers mois. Le volume d'activité est ainsi tombé de 8,5 milliards de francs en décembre 1986, mois assez doux, à 4,5 milliards de francs en janvier 1987, puis à 5,9 milliards de francs en février. Les prévisions d'activité sont bien orientées pour le deuxième trimestre : 43 % des chefs d'entreprise prévoient une progression, tandis que 11 % seulement s'attendent à une baisse.

Aéronautique

Ruée sur les actions Rolls Royce

La privatisation de Rolls Royce, le célèbre constructeur britannique de turbines pour l'aviation et d'automobiles de prestige, a donné lieu à une ruée sans précédent. Le jeudi 7 mai, quelques instants avant la clôture de l'opération pour le public, une queue d'environ 1 kilomètre s'étirait sur le trottoir devant la principale banque londonienne chargée de la vente aux particuliers.

La demande a été telle que M. Samuel Montagu, le pilote bancaire de l'opération, a décidé que la part réservée aux institutionnels serait ramenée de 60 % à 50 % au profit des petits actionnaires, qui, initialement, devaient au maximum recevoir 30 % des titres disponibles. Au total, 1,25 million de Britanniques ont demandé à souscrire à cette émission de 800 millions d'actions, d'un montant de 1,36 milliard de livres, au prix unitaire de 170 pence.

Chômage

Baisse de 1,7 % en Europe en mars

Le chômage a baissé, en Europe, au cours du mois de mars, selon les chiffres fournis par Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes. Pour les douze pays membres, le nombre de demandeurs d'emploi en données brutes s'est établi à 16,76 millions, en recul de de 1,7 % par rapport au mois de février mais en augmentation de 1,8 % sur un an. Le taux de chômage, en comparaison de la population active, a été de 11,6 %, contre 11,8 % en février.

Dans la plupart des Etats membres, la baisse est comprise entre 2,3 % et 3 %. C'est en France, en Italie et en Espagne qu'elle a été le moins sensible et inférieure à 1 %. Ce mouvement serait partiellement dû à la diminution du chômage des moins de vingt-cinq ans. A la fin mars, la Belgique comptait 12 % de demandeurs d'emploi, la RFA 8,8 %, le Danemark 8,2 %, la France 11,5 %, l'Irlande 19,5 %, l'Italie 14,7 %, le Luxembourg 1,9 %, les Pays-Bas 12,1 %, et la Grande-Bretagne 11,5 %.

SOCIAL

Conclusion d'un accord sur l'intéressement à la BNP

A l'issue de laborieuses négociations, la direction de la BNP vient de conclure avec quatre syndicats – CFDT (37 % de voix aux élections professionnelles), FO (17 %), CFTC (17 %) et SNB-CGC (12 %) – un accord d'intéressement en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986. Le texte a été soumis le 5 mai, pour avis préalable, au comité central d'entreprise, qui l'a ratifié par 26 voix pour. Il y a eu 4 abstentions, celles des représentants de la CGT, qui a créé la surprise en ne manifestant pas un vote hostile.

Conformément à cet accord, la prime individuelle d'intéressement sera versée aux 45 000 salariés de la BNP tant en métropole qu'à Monte-Carlo, à la Martinique et à la Guadeloupe. Elle sera non hiérarchisée malgré les souhaits qu'avaient exprimés en ce sens des organisations comme le SNB-CGC et la CFTC. La direction de la BNP, qui recherchait à travers cet accord une *« manifestation de cohésion »* du personnel de l'entreprise, a préféré abandonné l'idée d'une prime hiérarchisée – à laquelle elle tenait – pour avoir la signature – peu fréquente – de la CFDT.

La « base » servant au calcul du montant de la prime à distribuer chaque année sera égale à 0,9 % des salaires directs versés. Ainsi, dès juin 1987, elle représentera une somme totale de plus de 55 millions de francs, et pour chaque agent une prime individuelle de 1 200 F (contre 850 F prévus initialement, selon le SNB-CGC). Mais cette « base » variera chaque année *« en fonction de l'évolution des résultats nets (part du groupe) de l'exercice écoulé figurant dans les comptes consolidés »*.

Les variations permettront d'intéresser effectivement le personnel aux résultats de la BNP. Si, en effet, la progression des résultats nets est de moins de 10 %, la base ne sera pas augmentée. De 10 % à moins de 20 % de progression des résultats, la hausse sera de 10 %. Elle sera, en cas de progression des résultats de 20 %, de 20 % à 30 %, et de 30 % au-delà. Mais en cas de diminution des résultats nets comprise entre 0 % et 10 %, la base de l'intéressement sera diminuée d'un tiers. Si la régression est supérieure à 10 %, l'accord précise qu'*« il n'y aura pas distribution d'intéressement »*.

Compenser la rigueur

Conclu pour trois ans, l'accord de la BNP n'a pas retenu les mêmes bases que celui qui vient d'être également réalisé au Crédit lyonnais (avec la CFDT, le SNB-CGC et la CFTC), où le montant de l'intéressement sera déterminé par la progression annuelle en francs constants de la collecte des comptes à vue et d'épargne des particuliers (avec un taux maximum de 20 %). En juin, les salariés du Crédit lyonnais devraient bénéficier d'une prime d'intéressement uniforme de 1 100 F. A la BNP comme au Crédit lyonnais, les bénéficiaires de l'intéressement pourront verser ces sommes, alors exonérées d'impôt sur le revenu, sur un plan d'épargne d'entreprise (avec une aide de l'entreprise plafonnée pour la BNP à 3 000 F par salarié et par an).

De tels accords sur l'intéressement, tant à la BNP qu'au Crédit lyonnais, apparaissent comme des compensations à une politique salariale de « rigueur ». En 1987, il n'y a pas eu d'accord salarial dans les banques, et les rémunérations seront relevées en niveau de 1,7 % (de 0,8 % à 0,9 % en masse), avec 1 % au 1er mai et 0,7 % au 1er novembre. Une rigueur associée à une politique au mérite – dite de *« sélectivité »* – déjà prévue par la convention collective. Or les bons résultats financiers des banques en 1986 ont rendu, de l'aveu même de dirigeants d'entreprise, le message salarial *« encore plus difficile à faire passer »*. L'intéressement manquait. Il arrive opportunément.

MICHEL NOBLECOURT.

Dix mille TUC pour la prévention des incendies de forêt

MM. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, et Alain Carignon, ministre délégué chargé de l'environnement, ont signé, jeudi 7 mai, une convention sur l'emploi de stagiaires des travaux d'utilité collective (TUC) pour la prévention des incendies de forêt dans les départements méditerranéens. Dix mille TUC pourront ainsi être mis à la disposition des communes. Une dotation d'un million de francs permettra d'attribuer 500 francs par stagiaire pour l'achat du premier équipement. L'ensemble du dispositif de recrutement, qui s'appuie sur le réseau des Agences nationales pour l'emploi, est placé sous l'autorité du préfet.

Les actions de prévention consisteront essentiellement à débroussailler la périphérie des lieux d'habitation et à nettoyer les décharges « sauvages », facteurs importants de risque. Les stagiaires auront également un rôle de relais, pour sensibiliser le public au problème des incendies forestiers.

Deux mille cinq cents TUC ont déjà été employés par les collectivités locales des départements méditerranéens pour ce type d'opérations. Les deux ministres souhaitent, grâce à cette convention, permettre l'arrivée de mille TUC supplémentaires sur de nouveaux chantiers forestiers d'ici à la fin du mois de juillet, la durée minimale du stage étant de trois mois.

L'automatisation d'une usine Gervais-Danone

« Mise au point » de la CGEE-Alsthom

A la suite de la controverse relative à l'automatisation de l'usine Gervais-Danone de Saint-Just-Chaleyssin (Isère), inaugurée, le lundi 4 mai, par M. Balladur (*le Monde* du 6 mai), la CGEE-Alsthom a fait une *« mise au point »*. *« C'est CGEE-Alsthom*, indique-t-elle dans un communiqué, *qui a formé, le 7 mars 1986, une demande devant le tribunal de commerce de Nanterre aux fins de voir condamner Gervais-Danone à réparer les conséquences dommageables de la rupture abusive de contrat décrétée par Gervais-Danone le 31 janvier 1986.*

Ce n'est que le 19 mars 1986 que Gervais-Danone a assigné à son tour CGEE-Alsthom devant la même juridiction. »

« Les spécifications du projet d'automatisation, ajoute le communiqué, *n'ont pas été conçues par CGEE-Alsthom »*, qui était *« liée par les termes d'un appel d'offres pour réaliser un projet conçu par Gervais-Danone »*. Les choix de Gervais-Danone après la commande *« de porter l'automatisation à ses limites extrêmes ont conduit CGEE-Alsthom à pousser sans cesse plus loin les performances de la technique »*.

CGEE-Alsthom assure qu'« aucune faute » ne peut lui être reprochée *« dans la réalisation des automatismes »* et indique que le protocole d'accord passé le 22 août 1985 avec Gervais-Danone *« a totalement modifié les délais initialement prévus »*.

Affaires

La mise sur le marché de la CGE

Une opération-test pour la politique de privatisation

Après avis de la commission de privatisation, qui a estimé que la valeur de la Compagnie générale d'électricité (CGE) *« ne saurait être inférieure à 18 milliards de francs »* — soit 254 F par titre. — M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, a fixé, le jeudi 7 mai, à 290 F le prix d'offre des actions de la CGE.

Ce prix s'applique aux titres détenus par l'Etat comme à ceux créés dans le cadre de l'augmentation de capital, qui s'élève à 6,3 milliards de francs.

L'offre publique de vente (OPV) débutera le 11 mai et s'achèvera le 23 mai 1987.

L'OPV se double d'une offre publique d'échange (OPE) des 2,1 millions de titres participatifs émis par la CGE en 1983 et en 1985, sur la base d'un titre participatif pour dix actions. L'OPE démarrera également le 11 mai et se poursuivra jusqu'au 19 juin.

Les privatisations s'enchaînent désormais à un rythme accéléré — c'est le jour même de la clôture de la mise en vente du Crédit commercial de France, le 7 mai, qu'ont été annoncées les modalités de cession de la CGE, — mais il n'y en a pas deux pareilles. Le retour au privé de la CGE est sans conteste, pour l'heure, l'opération la plus complexe et la plus lourde du programme de dénationalisation mis en œuvre par le gouvernement de M. Chirac.

La mise en vente de la CGE comporte en effet trois volets d'importance égale : la cession — classique — des titres détenus par l'Etat (20,6 millions), qui fera rentrer près de 6 milliards de francs dans les caisses publiques ; l'augmentation de capital (21,7 millions d'actions), qui rapportera 6,3 milliards de francs à l'entreprise ; enfin, la conversion des titres participatifs (21 millions d'actions), qui constitue *simplement un échange* de papier, mais qui aura le mérite — si elle est réalisée à 100 % — de soulager la CGE de ressources coûteuses et de permettre une seule ligne de cotation. Aux conditions retenues, les titres participatifs représentent 6,1 milliards de francs.

S'ajoutent à ces *« trois tiers »* les 3,6 millions de titres détenus par les banques anciennement actionnaires de la SFPI (Société financière de participations industrielles, un holding aujourd'hui dissout, créé lors de la nationalisation, à parité entre diverses banques et l'État, pour détenir des participations dans les groupes industriels nationalisés) et les 4 millions de titres mis de côté par l'Etat pour l'attribution des actions gratuites.

Au total, en supposant intégrale la conversion des titres participatifs, le capital de la CGE représente 70,99 millions d'actions, soit, à 290 francs le titre, une capitalisation de 20,6 milliards de francs. En 1982, le groupe avait été nationalisé pour 3,487 milliards de francs.

Les actions offertes à la vente (39,58 millions) se répartissent de la manière suivante :

— 10 % sont réservés aux salariés et anciens salariés (cinq ans au moins dans le groupe), qui ont le choix entre trois formules de souscription. La première prévoit un rabais de 5 %, soit un prix de 275,50 F par action, avec paiement et disponibilité immédiats.

La deuxième propose un rabais de 20 %, soit un prix de 232 F par action, avec détention de trois ans et délai de paiement de la même durée (acompte de 35 %, puis versement de trente-six mensualités constantes). La troisième offre un rabais de 28 % (10 % supplémentaires, au titre des dispositions sur les fonds d'épargne), soit un prix de 208,80 F, à condition que les salariés bloquent leurs actions sur un fonds commun de placement un an de plus que dans la deuxième formule. Les salariés bénéficient d'une action gratuite pour une acquise dans la limite légale de 4 815 F (moitié du plafond mensuel de la Sécurité sociale) à condition de conserver leurs titres un an à compter du jour de leur paiement intégral ;

— 70 % sont cédés en Bourse de Paris par la procédure de l'OPV ; les ordres d'achat de dix à cinquante titres devant être servis en priorité. Les petits porteurs pourront bénéficier d'une action gratuite pour dix acquises lors de l'OPV, dans la limite de cinquante titres, soit cinq actions gratuites au maximum, à condition d'avoir conservé les actions acquises au moins dix-huit mois ;

— 20 % sont offerts à la souscription sur le marché financier international, qui permettra notamment, pour la première fois, de réaliser un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels américains, pour un montant de 35 millions de dollars.

Le nombre de titres proposés à l'OPV (27,7 millions) devrait permettre de servir les demandes sans appliquer les réductions drastiques qu'ont connues Paribas, la Sogenal, la BIMP et la BTP. L'engouement pour un groupe industriel semble *a priori* plus modéré que pour les banques. On ne souhaite d'ailleurs guère, rue de la Boétie, connaître la demande euphorique d'un Paribas. Des actionnaires mieux servis et plus stables sont visiblement plus du goût du nouveau géant des télécommunications.

Un groupe d'actionnaires stables

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres pour la constitution d'un groupe d'actionnaires stables — à la différence de Paribas, ou, aujourd'hui de la Société générale — la CGE aura quand même un *« noyau dur naturel »*. A trois titres au moins : d'une part, trois banques — Société générale, BNP, Crédit lyonnais — et peut-être, dans une moindre mesure, le Crédit commercial de France, se partageront les 12,8 % du capital hérité de l'ex-SFPI. Elles suivront l'augmentation de capital, détenant de ce fait 6,4 millions de titres. Une conversion totale des titres participatifs réduirait leur part à quelque 9 % du capital ; d'autre part, les salariés ont droit à 10 % du capital (cette participation sera également diluée de 30 % au maximum, avec la conversion des titres participatifs). Mais si le fonds de placement créé spécialement par la CGE atteint 2 %à 3 %du capital, il sera l'un des plus gros actionnaires ; restent, enfin, les détenteurs de titres participatifs qui sont massivement des institutionnels (type caisses d'assurances, organismes de prévoyance...) sans exclure quelques *« proches »* de la CGE (Générale des Eaux, Générale de Belgique...).

Au total le *« noyau dur naturel »* pourrait atteindre un cinquième à un quart du capital de la CGE. On conçoit, dans ce cas, qu'il n'était guère besoin de procéder à un appel d'offres dont la sélection finale apparaît trop souvent relever du pouvoir discrétionnaire de M. Balladur.

Reste maintenant à suivre la réalisation de la plus importante opération de privatisation engagée depuis novembre dernier (l'OPV représente 8 milliards de francs contre 6 pour Saint-Gobain et Paribas). Le prix choisi, à l'image de celui de Saint-Gobain, apparaît suffisamment attractif pour les petits porteurs. Il se situe dans la droite ligne de la plupart des estimations qui attribuaient à la CGE une valeur de 23 à 24 milliards de francs, à laquelle devait s'appliquer une décote normale de 10 % à 15 %.

Cela dit, le climat sera-t-il aussi favorable que pour Saint-Gobain ? Toute la question est là. La mise en vente de la précédente privatisée, le CCF, semble avoir connu un succès modéré. Essoufflement des actionnaires populaires, *« gavés »* par les réussites des privatisations antérieures, ou au contraire découragement des petits porteurs devant le peu de titres servis lors des dernières opérations (quatre titres pour Paribas, six pour la Sogenal, un pour la BTP ou 1,5 pour la BIMP), raisons propres au CCF ? Sans doute les réseaux bancaires se démènent-ils moins pour un rival.

On ne peut cependant pas exclure un éventuel fléchissement de l'intérêt pour les privatisables. D'autant que la période actuelle est traditionnellement féconde en augmentations de capital et que plusieurs sociétés (privées) ont de grosses opérations en préparation. La CGE sera sans doute un bon teste pour juger de l'existence, ou non, d'un effet d'éviction des privatisations sur les autres émissions.

M. Balladur n'a en tout cas pas eu de craintes excessives, puisqu'il a annoncé, dès le 7 mai, le lancement de la mise en vente de la Société générale pour le 15 ou le 22 juin. *« Si cela n'avait pas été une banque, j'aurais marqué une pause, mais là, je suis sûr que ce sera bien placé... »* Depuis Saint-Gobain en novembre dernier, une soixantaine de milliards de francs auront ainsi afflué vers les privatisables. Une bonne affaire pour le budget de l'Etat qui n'avait programmé, au titre des recettes de privatisations, que 30 milliards de francs pour 1987.

CLAIRE BLANDIN.

« Le Monde économie » daté du 12 mai sera consacré à un historique de la CGE, à une présentation de trois de ses présidents depuis 1970 et à une description de ses principaux secteurs d'activité.

Une dénationalisation doublée d'un pari industriel

Si elle rapporte quelque 6 milliards de francs à l'Etat, la privatisation de la Compagnie générale d'électricité est surtout une opération vitale pour l'entreprise elle-même. Au moment où le groupe présidé par M. Pierre Suard, ancré sur les marchés stagnants ou en déclin de l'énergie et des transports, fonde son avenir sur les télécommunications avec la reprise des activités de l'américain ITT dans ce secteur (*le Monde Affaires*) du 8 mai 1987).

Sur un chiffre d'affaires de 132 milliards de francs pour 1987 (avec 240 000 personnes) après la reprise d'ITT, la communication représente 63 %. En 1982, ce secteur atteignait moins de 20 milliards sur un chiffre d'affaires total de 60,6 milliards. En 1986, il pesait 36,3 milliards sur un total de 81 milliards. Et c'est sur la communication que le groupe compte pour « tirer » sa rentabilité dans trois ans.

Son retour au privé l'y aidera grâce à l'amélioration sensible qu'il entraîne dans la structure financière de la CGE. Ses fonds propres, faibles pour un groupe de cette taille, vont se trouver considérablement renforcés, grâce à l'augmentation de capital de 6,3 milliards de francs et grâce à la conversion des titres participatifs en actions.

L'échange de ces titres, inscrits pour 2,5 milliards de francs au bilan de la CGE, mais dont la capitalisation représente 6,1 milliards de francs, fera passer ce montant de la catégorie des quasi-fonds propres à celle des fonds propres, et soulagera le groupe d'un fardeau financier. Les titres participatifs, en partie indexés sur la marge brute d'autofinancement, offraient un rendement intéressant à leurs détenteurs, et étaient donc forcément coûteux pour l'entreprise.

Grâce aux différents volets de la privatisation, la CGE verra ses capitaux propres (part du groupe) plus que doubler, passant de 8,4 milliards à 17,3 milliards. *« En gros, on aura fait la moitié du chemin qui nous sépare de l'allemand Siemens, notre principal concurrent »*, constate-t-on, satisfait, rue La Boétie.

C. B.

Regroupement dans les télécommunications italiennes

Le public et le privé s'associent pour faire face à la concurrence internationale

ROME
de notre correspondant

L'industrie italienne des télécommunications ne pouvait plus se permettre d'affronter la concurrence des géants américains et européens en ordre dispersé. Après dix-huit mois de négociations, la STET, société financière du premier groupe public italien IRI, a donné officiellement, jeudi 7 mai, son feu vert à la création d'une grande société holding, la TÉLIT, qui réunira ITALTEL (STET-IRI) et TELETTRA (Fiat).

Chacun des partenaires détiendra 48 % du capital, les 4 % restants étant confiés à la banque MEDIOBANCA, contrôlée, elle aussi, par l'Iri. A terme, le nouveau groupe devrait réaliser un chiffre d'affaires de plus de 1 800 milliards de lires (1,4 milliard de dollars) et employer plus de vingt-deux mille personnes. Mais, dans un premier temps, il s'agira surtout de rationaliser les structures nationales des deux sociétés et d'unir leurs forces sur les marchés étrangers.

La taille et le profil des « fiancés » sont différents. ITALTEL (Societa Italiana Telecomunicazioni), est au premier rang en Italie dans le domaine des centraux et des systèmes de commutation télex et téléphone, et emploie près de dix-huit mille personnes. Son chiffre d'affaires s'est élevé, en 1986, à 1 315 milliards de lires (6 milliards de francs), soit 7 % de plus qu'en 1985, alors que son bénéfice net a progressé de 80 %, atteignant 75,1 milliards de lires (340 milliards de francs). Les quelque cinq mille salariés de TELETTRA (Telefonia Elettronica e Radio) fabriquent des systèmes de transmission sophistiqués, notamment digitaux à micro-ondes. Selon des chiffres provisoires, la société, qui exporte deux tiers de sa production, a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 550 milliards de lires. L'entente a pendant longtemps buté sur des obstacles politiques relevant, semble-t-il, de la *« lotizzazzione »*, qui fait dépendre toute nomination importante d'un accord entre partis politiques. Selon des indiscrétions rapportées par la presse, le Parti socialiste, au départ opposé par principe à ce qui pourrait faire penser à une privatisation, souhaiterait voir à la tête de la TELIT Mme Marisa Belisario, manager de choc et administrateur délégué d'ITALTEL, alors que l'IRI préférerait le directeur général de la STET, M. Salvatore Randi. La question de la nomination n'a pas été tranchée, mais apparemment la crise politique et la formation d'un gouvernement « monocolore » démocrate-chrétien ont permis de franchir cet écueil.

L'accord a été conclu officieusement mercredi 6 mai au plus haut niveau, entre le ministre des participations d'Etat M. Clelio Darida et l'administrateur délégué de Fiat, M. Cesare Romiti.

De leur côté, les syndicats des télécommunications — à l'exception de la CISL (chrétienne) favorable à l'accord — ont dénoncé la *« décision unilatérale »* de la STET, qui constitue, selon eux, un nouveau pas vers la privatisation d'un secteur stratégique de l'économie. Ils ont demandé des garanties pour que les 4 % du capital détenus par Mediobanca restent dans le secteur public au cas où la banque, actuellement contrôlée par l'IRI, serait privatisée.

(Intérim.)

Selon la chambre des notaires

Le prix de vente des appartements s'envole à Paris

Les prix des appartements vendus libres à Paris (1) continuent de grimper allègrement : l'indice établi par la chambre des notaires de Paris révèle une hausse de 9,3 % au second semestre de 1986 par rapport au premier, et de 14,4 % en 1986 par rapport à 1985. C'est dans le 8e arrondissement que la hausse a été la plus élevée, avec 52 % sur un an.

Le nombre des transactions s'est élevé à 38 280 sur l'année contre 34 500 en 1985, le rythme étant plus élevé dans les arrondissements moyens (13e, 11e, 9e) et peu chers (19e, 18e) et continuent de ralentir dans les arrondissements les plus chers (8e, 6e, 17e).

Le prix moyen au mètre carré, tous arrondissements confondus, dépasse pour la première fois la barre des 10 000 F (10 669 F) contre 9 792 F au premier semestre de 1986, le 8e arrondissement étant le plus cher (20 017 F le mètre carré), devant le 16e (18 025 F le mètre carré), et l'arrondissement le moins cher, le 10e arrondissement (7 277 F). Les ventes à 20 000 F le mètre carré ne représentent cependant que 2,5 % des mutations et celles à moins de 10 000 F, 63 % d'entre elles. Deux sur trois des appartements vendus sont de petites surfaces (studios et deux-pièces).

Pour la première fois, la chambre des notaires s'est intéressée aux ventes de boxes et de places de parkings pour les voitures. Un box vaut en moyenne 76 000 F et une place de parking 58 000 F, avec des disparités très fortes selon les arrondissements : il en coûte 95 000 F pour loger sa voiture dans le 8e et dans le 3e arrondissement, mais seulement 35 000 F dans le 20e, le 15e arrondissement venant largement en tête pour le nombre des transactions.

(1) Il s'agit d'appartements qui sont vendus pour la deuxième fois au moins, à l'exclusion des appartements commercialisés neufs par les promoteurs (500 logements offerts à la vente en 1986 contre 11 000 en 1979).

FAITS ET CHIFFRES

● ***Importations japonaises sous surveillance en Grande-Bretagne.*** — La Grande-Bretagne a décidé d'effectuer une surveillance à l'importation de certains produits japonais, à compter du jeudi 7 mai, pour empêcher que les ordinateurs personnels, téléviseurs couleurs et outillages électriques, écartés du marché américain par les droits de douane de 100 % imposés par Washington, ne refluent sur le marché britannique. Ces produits auront désormais besoin d'une licence de surveillance à l'importation, a déclaré le ministre du commerce. Il a ajouté que *« les Japonais doivent comprendre que la Grande-Bretagne et ses partenaires de la Communauté sont prêts à défendre leurs intérêts commerciaux légitimes »*.

● **Diminution de plus de moitié de l'excédent du commerce extérieur argentin.** — L'excédent de la balance commerciale argentine a diminué de 53,7 % en 1986, pour s'inscrire à 2,12 milliards de dollars seulement, annonce l'Institut national des statistiques. Les exportations ont enregistré une chute de 18,6 % par rapport à 1985, pour s'inscrire à 6,837 milliards de dollars, alors que les importations connaissaient une forte hausse de 23,6 % et s'élevaient à 4,714 milliards de dollars.

● **Forte hausse de l'aide internationale accordée au Ghana.** — Deux jours de réunion du groupe consultatif sur le Ghana, réuni à Paris sous l'égide de la Banque mondiale, ont confirmé, le jeudi 7 mai, l'intérêt que portent les bailleurs de fonds à la politique de redressement suivie par le régime d'Accra. Le ministre des finances et de la planification, M. Kwesi Botchey, escomptait une enveloppe de 575 millions de dollars d'aide pour 1987. Il a obtenu 818 millions, soit 69 % de plus que les 435 millions dégagés en 1986. Cet apport supplémentaire est le bienvenu pour un pays dont la dette extérieure est évaluée à 2,1 milliards de dollars, représentant des échéances de 460 millions de dollars en 1987.

● **Suppression d'emplois à la COFAZ, dans les Hautes-Pyrénées.** — Au cours d'une réunion du comité d'entreprise, le mardi 28 avril, a été confirmée la suppression de 193 emplois dans l'usine de Soulom (Hautes-Pyrénées) de la Compagnie française d'azote (COFAZ), reprise depuis janvier 1986 par la société norvégienne Norsk Hydro. Le plan de restructuration, qui ramènera, en avril 1988, le nombre d'emplois de 320 à 513, prévoit 174 licenciements, 14 départs en préretraite et 3 mutations dans d'autres usines, sur six mois à partir d'octobre 1987. L'usine de la COFAZ est la seule activité industrielle de la région d'Argelès. — *(Corresp.)*

● **Fives-Lille : 271 millions de pertes en 1986.** — La compagnie Fives-Lille, filiale de Paribas, spécialisée dans la mécanique lourde, a subi une perte de 271 millions de francs en 1986, contre un bénéfice de 97 millions en 1985. Cette perte est essentiellement due à la faillite de son ex-filiale Nasa Electronique (magasins de hi-fi, vidéo).

BOURSE ÉTRANGÈRE

NEW-YORK, 7 mai ↑

Très résistant

Après le galop mené les deux jours précédents, le marché new-yorkais a, jeudi, mis la pédale douce. La tendance a plus généralement été à l'irrégularité, et l'indice Dow Jones des industrielles a fluctué des deux côtés de son niveau précédent avant de s'établir, en clôture, un peu en dessous, soit à 2 334,66 (− 7,53 points).

Le bilan de la journée est néanmoins resté légèrement positif. Sur 1 965 valeurs traitées, 801 ont monté, 781 ont baissé et 383 n'ont pas varié.

D'une façon générale, le ton a été à la résistance, ce qui n'a pas empêché Wall Street de se montrer assez nerveux. Les investisseurs étaient, en effet, impatients de savoir comment la troisième tranche de l'opération de refinancement lancée par le Trésor américain allait se placer. Une bonne demande, émanant en particulier des Japonais, serait bien interprétée, car elle pourrait donner le signal de la détente tant sur le front des changes, avec un dollar plus tranquille, que sur celui des taux d'intérêt.

Une forte activité a régné, et 215,2 millions de titres ont été échangés, contre 164,76 millions la veille.

VALEURS	Cours du 6 mai	Cours du 7 mai
Alcoa	51	51 3/4
A.T.T.	25	24 3/4
Boeing	44 7/8	45 1/2
Chase Manhattan Bank	37 7/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	115 1/2	118
Eastman Kodak	83 7/8	81 3/8
Exxon	88 1/2	86 7/8
Ford	99	98 3/4
General Electric	106 1/2	106 1/2
General Motors	91 3/4	91 1/2
Goodyear	67 3/8	66 1/2
I.B.M.	166 3/4	165 1/8
I.T.T.	56 3/4	56 5/8
Mobil Oil	49 1/4	48 3/4
Pfizer	69 3/4	68 5/8
Schlumberger	46	45 1/8
Texaco	33 7/8	33 3/4
U.A.L. Inc.	66	—
Union Carbide	31 1/8	30 7/8
U.S.X.	31 1/2	32 3/4
Westinghouse	62 1/4	62
Xerox Corp.	79 5/8	79 3/8

Le Monde

Le débat sur le désarmement

Les Européens répondront aux propositions soviétiques « avant l'été »

estime le porte-parole de M. Chirac

Les gouvernements européens *« se dirigent vers un consensus »* sur le problème des armements nucléaires en Europe et devraient adopter une *« position commune »* sur les propositions de M. Gorbatchev *« dans quelques semaines, peut-être un mois, un mois et demi, et en tous cas avant l'été »*, tel est le pronostic qu'a formulé M. Denis Baudouin, porte-parole de M. Chirac, jeudi 7 mai.

Le même jour*, à Nantes, le premier ministre avait salué le fait que la France est *« le seul grand pays qui ait un consensus sur l'exigence de sa défense »*, ce qui lui donne une *« force considérable »*, rapporte notre envoyé spécial. *« Quels que soient les aléas de la politique nationale, il n'y a pas de remise en cause de notre politique de défense, ni de notre politique extérieure »*, a dit encore M. Chirac, qui a toutefois mis en garde : *« Seule une dissuasion nucléaire conduit à la sagesse. Alors attention à tout ce qui peut transformer les équilibres , qui sont délicats. »

A Moscou, l'agence TASS a critiqué la déclaration du chancelier Kohl sur le désarmement (*le Monde* du 8 mai). Selon l'agence soviétique, le chancelier ouest-allemand *« rabâche la thèse imaginaire et inconsistante de la suprématie militaire soviétique »*, et *« évite pratiquement de répondre à la proposition de l'URSS sur la liquidation des missiles à courte portée »*.

Par ailleurs, Moscou a protesté mercredi auprès des Etats-Unis pour le fait qu'il *« y a eu des fuites radioactives au-delà du territoire américain après les explosions nucléaires souterraines effectuées les 3 et 11 février au Nevada »*, a annoncé le ministère soviétique des affaires étrangères. Ces fuites radioactives, qui ont été détectées et analysées *« par les organismes soviétiques compétents »*, a précisé un porte-parole, violent une disposition du traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère. En mars, les Etat-Unis avaient formulé une accusation analogue contre Moscou à la suite de l'essai soviétique du 26 février.

La position du chancelier Kohl est approuvée par le Bundestag

BONN
de notre correspondant

Le chancelier Kohl a obtenu, jeudi 7 mai, un vote favorable du Bundestag sur sa position à propos du désarmement. Dans sa déclaration, le chancelier s'était prononcé pour l'acceptation de l'option zéro sur les missiles intermédiaires (FNI), mais était resté très prudent sur l'offre soviétique d'éliminer également les missiles de portée inférieure, entre 500 et 1 000 kilomètres (*le Monde* du 8 mai).

Les divisions de la coalition sur ce dernier point sont clairement apparues au cours des débats. Tout en votant la confiance au chancelier, les libéraux ne se sont pas privés de rappeler que l'offre soviétique était *« souhaitable »*. Ils ne sont toutefois pas allés plus loin que de réclamer, eux aussi, une *« étude approndondie »*. M. Genscher, le ministre libéral des affaires étrangères, indiquant que les Soviétiques restaient sur ce point ouverts à la discussion.

Le président du groupe parlementaire CDU-CSU, M. Alfred Dregger, a, en revanche, une nouvelle fois affirmé son hostilité à tout accord qui laisserait les deux Allemagnes seules exposées à la menace des missiles d'une portée inférieure à 500 kilomètres. Refusant la politique du *« saucisson »*, il a estimé que, si le désarmement ne pouvait être réalisé que par étapes, *« chaque étape devait garder l'ensemble de vue »*. Son adjoint, M. Volker Rühe, vice-président du groupe parlementaire CDU, qui s'était rendu il y a dix jours à Washington pour exprimer les craintes de la direction du parti démocrate-chrétien, a estimé qu'il était préférable de limiter le nombre de missiles de portée inférieure plutôt que de vouloir éliminer totalement les missiles susceptibles d'atteindre les arrières d'un ennemi potentiel. Il a accusé l'opposition de ne vouloir rien d'autre que la totale dénucléarisation de l'Europe et de n'attendre qu'une occasion pour réclamer à son tour l'élimination de tous les missiles, y compris les forces nucléaires françaises et britanniques.

Cette accusation n'est pas tout à fait sans fondement. C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre, au nom des Verts, le député Mechtersheimer, l'un des théoriciens du mouvement pacifiste. Sans aller jusque-là, l'expert du Parti social-démocrate en matière de désarmement, M. Egon Bahr, s'est prononcé pour l'élimination totale des missiles à *moyenne et à courte portées*, de 150 à 1 000 kilomètres. M. Bahr estime que les missiles tactiques, les forces stratégiques américaines affectées au théâtre européen sous la bannière de l'OTAN et les forces nucléaires françaises et britanniques sont amplement suffisants pour dissuader toute attaque nucléaire. Le responsable social-démocrate souhaite que l'accent soit mis plus que jamais sur la réalisation de l'équilibre des forces conventionnelles, ce qui suppose selon lui l'*« européanisation »* des forces conventionnelles ouest-européennes et qui, souligne-t-il, dépend en premier lieu de la France.

Derrière le désaccord sur la double option zéro se profile un désaccord de fond beaucoup plus important sur la nécessité de conserver ou non la doctrine de la *« riposte graduée »* face à une attaque nucléaire ou conventionnelle. Les sociaux-démocrates l'estiment *« obsolète »*, comme l'a rappelé l'ex-chancelier Helmut Schmidt dans un article publié jeudi par l'hebdomadaire *Die Zeit*. L'ancien chancelier, qui tient aujourd'hui sa revanche après s'être vu reprocher par son propre parti d'être l'un des pères de la double décision de l'OTAN, estime que le nucléaire ne peut, pour l'Ouest, avoir d'autres fonctions que de dissuader l'Est de déclencher en premier un feu nucléaire.

HENRI DE BRESSON.

L'anniversaire du 8 mai

MM. Mitterrand et Chirac à l'Arc de triomphe

Le président de la République et le premier ministre ont assisté, vendredi 8 mai, aux cérémonies du quarante-deuxième anniversaire de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie. Après cinq ans de guerre, l'acte de capitulation de l'Allemagne était en effet officiellement signé pour la France, le 8 mai 1945 à Berlin, par le général de Lattre de Tassigny.

M. Chirac avait assisté, à 9 heures, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à une messe solennelle à la mémoire des morts pour la France et des victimes de guerre.

Le service religieux aux Invalides était suivi, à 10 h 30, par une cérémonie à l'Arc de triomphe, au cours de laquelle le président de la République a procédé à une revue des troupes, en présence des membres du gouvernement, du corps diplomatique et des corps constitués. M. Mitterrand a déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, de même que MM. Poher et Chaban-Delmas.

Dans l'après-midi, un concert devait être donné, à 16 h 30, à Saint-Louis-des-Invalides, avant une cérémonie pour raviver la flamme sous l'Arc de triomphe par l'association des Anciens de Rhin et Danube. Une veillée d'honneur était prévue de 21 heures à 23 heures à l'Arc de triomphe.

● **Un journaliste japonais expulsé de Chine.** — La Chine a décidé, vendredi 8 mai, d'expulser un correspondant de l'agence japonaise Kyodo accusé d'avoir *« volé des secrets d'Etat »* et lui a donné dix jours pour quitter le pays, a-t-on appris de sources diplomatiques occidentales. M. Shuitsu Henmi, correspondant permanent de l'agence Kyodo, a été conduit en milieu de journée à la section municipale du ministère de la sécurité d'Etat (contre-espionnage). — *(AFP.)*

M. de Beausse ambassadeur à Malte

M. Jacques de Beausse a été nommé ambassadeur de France à Malte, en remplacement de M. Paul-Henry Manière, annonce-t-on au Quai d'Orsay.

[Né le 4 septembre 1932, M. de Beausse a été notamment en poste à l'ambassade de France à Varsovie (*1962-1964*) et en *Belgique* (*1967*-1973), puis conseiller politique auprès du secrétariat international de l'OTAN à Bruxelles (1973-1978), enfin représentant adjoint de la France au comité du désarmement des Nations unies à Genève (1980-1983). Depuis 1984, il était chargé de mission auprès du directeur de l'Europe du Quai d'Orsay pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.]

M. MICHEL DELEBARRE
invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Michel Delebarre, ancien ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du gouvernement Fabius, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 10 mai, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Delebarre, député socialiste du Nord, membre du secrétariat national du PS, chargé des relations extérieures (partis, syndicats, associations), répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Lebaube du *Monde*, de Dominique Pennequin et de Janine Perrimond, de RTL, le débat étant dirigé par Philippe Caloni.

Le numéro du « Monde » daté 8 mai 1987 a été tiré à 472 437 exemplaires

La visite de M. Raimond au Pakistan

La France propose à Islamabad une coopération nucléaire « non proliférante »

Islamabad (*AFP, Reuter*). — La France est prête à *« examiner une éventuelle coopération électro-nucléaire civile avec le Pakistan »*, une fois tournée la page du contentieux nucléaire entre les deux pays, a déclaré, le jeudi 7 mai, à Islamabad, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. Le ministre a remis cette nouvelle proposition française à ses interlocuteurs pakistanais, qui pour l'instant *« l'étudient »*. M. Raimond, en visite au Pakistan pour deux jours, avait rencontré, mercredi, son homologue M. Sahabzada Yaqub Khan, et, jeudi, le président Mohammad Zia Ul-Haq et le premier ministre Mohammad Kahn Junejo. La France avait rompu unilatéralement en 1978 un contrat pour la construction d'une usine de retraitement nucléaire à Chasma. Depuis, le Pakistan demandait des compensaions à la France (*le Monde* du 7 mai).

Au cours d'une conférence de presse à l'issue de sa visite, M. Raimond a précisé que, à la différence du contrat annulé, la nouvelle proposition portait sur un équipement qui, par nature, ne contribuait pas à la prolifération nucléaire. Washington et Paris avaient craint en 1978 qu'Islamabad n'utilise le matériel français à un programme d'armement nucléaire. Le communiqué officiel français sur la visite de M. Raimond ajoute que d'autres pays européens pourraient être associés à la future coopération nucléaire franco-pakistanaise.

D'autre part, M. Raimond a rencontré, jeudi également, les dirigeants des sept principaux partis de la résistance afghane, et a exprimé *« le soutien politique et diplomatique »* de la France à leur guérilla contre l'armée soviétique en Afghanistan. C'est la première fois qu'un ministre des affaires étrangères occidental rencontre les sept partis de la guérilla ensemble. Le ministre français a notamment rappelé à ses interlocuteurs la *« condamnation absolue »* par Paris de l'intervention soviétique en Afghanistan. Dans la journée, le ministre français avait signé avec les Pakistanais un accord de fourniture de 6 000 tonnes de blé pour les réfugiés afghans au Pakistan. Selon des sources françaises, les dirigeants de la guérilla ont assuré le ministre français de leurs efforts pour sélectionner en leur sein un dirigeant unique, après quoi la guérilla afghane ouvrirait des représentations unitaires à Washington, Riad et Paris en priorité.

[La rencontre du chef de la diplomatie française avec les responsables de la résistance afghane avait été condamnée à l'avance, mercredi, par l'agence tchécoslovaque de presse, CTK, qui se charge fréquemment de faire savoir ce que pense Moscou. Dans une dépêche provenant d'Islamabad, CTK écrivait que le programme de M. Raimond au Pakistan comportait *« une rencontre provocatrice avec les leaders de plusieurs groupes contre-révolutionnaires qui ont trouvé refuge au Pakistan dans la guerre non déclarée contre l'Afghanistan »*.]

Après une déclaration de M. Malhuret

Polémique entre Paris et Hanoï sur les droits de l'homme

Les relations entre la France et le Vietnam, qui ne brillent pas par leur chaleur, viennent de voir un nouveau sujet d'irritation prendre corps avec une déclaration de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, condamnant le régime de Hanoï pour sa politique dans le domaine dont il a la charge.

Prenant la parole le 2 mai, à Charenton, au cours d'une réunion d'exilés vietnamiens à l'occasion du douzième anniversaire de la prise de Saigon, le 30 avril 1975, par les forces communistes vietnamiennes, M. Malhuret avait regretté que le Vietnam ne figure pas sur la « liste noire » des Nations unies énumérant les pays coupables de violations des droits de l'homme.

Le régime de Hanoï, avait-il déclaré, exerce *« l'une des pires dictatures et l'un des pires totalitarismes »* qui soient dans le monde, et s'est élevé contre toute forme de *« complicité avec ceux qui violent aujourd'hui les droits de l'homme au Vietnam d'une manière massive »*.

Le chargé d'affaires de l'ambassade du Vietnam à Paris a protesté mercredi 6 mai auprès du Quai d'Orsay contre ces déclarations qui, a-t-il dit, *« offensent les sentiments du peuple vietnamien »*, et constituent une *« entrave au développement des relations »* entre Paris et Hanoï.

D'autre part, un porte-parole vietnamien à Hanoï a fait savoir, jeudi 7 mai, que le Vietnam était disposé à accueillir une mission exploratoire américaine destinée à préparer la venue éventuelle d'un émissaire du président Reagan en la personne du général à la retraite John Vessey, sans toutefois se prononcer explicitement sur l'issue des conversations préliminaires (*le Monde* daté 26-27 avril).

L'élection présidentielle de 1988

Les « rénovateurs » du PCF n'excluent pas de présenter un candidat

Les électeurs seront-ils les arbitres de la confrontation finale entre la direction du PCF et les « rénovateurs » ? L'hypothèse n'est plus vraiment d'école depuis le 7 mai. Rompant avec une certaine forme d'anonyme *clandestinité*, les *contestataires* du COCORECO (Collectif de coordination des rénovateurs communistes) ont convié la presse, afin de lever le voile sur ce qu'ils sont et font.

Un homme et une idée ont, implicitement, occupé le devant de la scène. L'homme, c'est M. Pierre Juquin. Officiellement, l'ancien porte-parole du PCF, écarté du bureau politique lors du congrès de février 1985, mais toujours membre du comité central, siège dans le collectif *national de coordination*. Il n'avait jusqu'ici jamais revendiqué, face à la direction de son parti, cette place dans cette structure dont l'activité est qualifiée de *« fractionnelle »* place du Colonel-Fabien. L'idée, c'est que les « rénovateurs » n'écartent pas l'hypothèse d'une candidature propre à l'élection présidentielle. Cette idée, encore mise au conditionnel, deviendrait réalité si le candidat choisi par le PCF n'était pas, de l'avis des opposants, capable de *« rassembler tous les communistes »*.

Les dirigeants du COCORECO, qui ont décidé de passer à l'offensive dix jours avant l'ouverture de la session du comité central (18, 19 et 20 mai) consacrée à la prédésignation — le choix de la direction soumis à l'appréciation des communistes, disent les amis de M. Marchais — du candidat à l'élection présidentielle, sont connus dans les rangs du parti pour avoir exprimé des désaccords depuis plusieurs années. Il s'agit de MM. Jean Vilanova (Rhône), ancien collaborateur de M. Juquin, et Jean-Luc Dellacherie (Nord). Ces deux « tours de contrôle » de la rénovation étaient *entourées, jeudi*, de MM. *Alain* Amicabile, ancien dirigeant fédéral de Meurthe-et-Moselle, candidat « rénovateur » lors d'une récente cantonale partielle (*le Monde* du 1er avril), Alain Arvin-Bérod, conseiller municipal d'Echirolles (Isère) et Antoine Martinez, maire de Bédarieux (Hérault), évincé du comité de section de sa commune par la direction fédérale (*le Monde* du 5 mai).

Ils ont confirmé que des coordinations rénovatrices sont installées dans une *« soixantaine de départements »* et qu'ils ont des *« contacts dans quatre-vingt-treize départements »*. Concernant son attitude vis-à-vis de la désignation du candidat communiste à l'élection présidentielle, M. Juquin a souligné qu'il se battrait *« dans le parti, tant qu'il y aura un espace »* afin de choisir *« un candidat rassembleur »*. A l'évidence, un certain nombre des « rénovateurs » présents ne se font guère d'illusions sur un hypothétique renversement de la politique définie au vingt-cinquième congrès.

M. Martinez estime que certaines cellules de l'Hérault, à Bédarieux en particulier, suggéreront au PCF la candidature de M. Juquin, entre la réunion du prochain comité central et celle de la conférence nationale fixant le choix définitif (12 et 13 juin). Mais les « rénovateurs », coincés dans la procédure de consultation des communistes qui, selon les contestataires, est déjà verrouillée, seront peut-être conduits à désigner, hors du parti, l'ancienne star du PCF comme candidat alternatif au candidat officiel.

Les « rénovateurs » ne sont pas unanimes sur ce point : une telle candidature, sans précédent historique, ferait des ravages dans l'électorat communiste, même si la direction affirme que le phénomène « rénovateur » est en perte de vitesse. Cette hypothèse, attendue depuis de nombreux mois dans une partie de la gauche, au PSU par exemple, à l'extrême gauche (Ligue communiste révolutionnaire et Parti pour l'alternative communiste) et dans une certaine frange écolo-alternative, serait-elle susceptible de créer la dynamique à laquelle rêvent secrètement les « rénovateurs » ? Il s'agit d'un pari.

La direction du PCF ne fait pour le moment aucun commentaire sur une telle éventualité. On peut cependant imaginer qu'elle estime qu'il s'agit, au mieux, d'une pression « extérieure » sur le comité central et, au pis, d'une opération de division « liquidatrice ».

OLIVIER BIFFAUD.

Dollar : léger effritement

Après s'être un peu redressé jeudi soir à New-York, au vu des conditions jugées assez satisfaisantes dans lesquelles la troisième tranche de l'opération de refinancement du Trésor américain s'était déroulée, le dollar s'est de nouveau effrité vendredi 8 mai sur les places financières internationales restées ouvertes. A Tokyo, le billet vert s'est échangé à 138,88 yens (contre 138,95 yens). Un peu plus tard, il a valu 1,7760 DM à Francfort (contre 1,7780 DM la veille).

A B C D E F G

